



Bulletin Officiel du Département

Délibérations du Conseil départemental

Séance du 28 février 2020

N° 02 20 - février 2020

ISSN 0755-7582



DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Réunion du 28 FÉVRIER 2020

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département
sous la présidence de

Monsieur Jean-François GALLIARD

Président du Conseil départemental

Sommaire

1 - BUDGET 2020 : RAPPORT DE PRESENTATION	1
2 - Information sur les marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif.	119

EXTRAIT
du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20200228-20200228-BF
Reçu le 05/03/20

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 28 février 2020 à 10h00 à l'Hôtel du Département.

41 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Vincent ALAZARD à Madame Annie CAZARD, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Karine ESCORBIAC, Madame Cathy MOULY à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Madame Danièle VERGONNIER à Monsieur Camille GALIBERT.

Absent excusé : Madame Anne BLANC.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe SADOUL

1 - BUDGET 2020 : RAPPORT DE PRESENTATION

**Commission des finances, de l'évaluation des politiques
départementales**

CONSIDERANT que les élus ont été convoqués pour la réunion du Conseil départemental du 28 février 2020 et que le rapport de présentation du Budget primitif 2020 et l'ensemble de ses annexes leur ont été adressés le 14 février 2020 ;

CONSIDERANT l'examen de ce rapport par la commission des finances, de l'évaluation des politiques départementales lors de sa réunion du 21 février 2020 ;

VOTE le budget primitif 2020 du budget principal et des budgets annexes, tel qu'il est présenté dans le document budgétaire ainsi que dans le rapport de présentation joint en annexe ;

APPROUVE :

- l'ensemble des inscriptions du budget principal et des budgets annexes, telles qu'elles sont présentées chapitre par chapitre dans le document budgétaire joint en annexe,
- la reconduction, au niveau de 2020, du taux de la taxe foncière bâtie et des diverses autres taxes,
- les autorisations de programme et l'échéancier des crédits de paiement présentés en annexe du document budgétaire,
- les subventions, telles que décrites dans les états de subventions de fonctionnement et d'investissement présentés en annexe du document budgétaire,
- les participations aux divers organismes, telles que décrites dans le présent rapport et dans l'état des participations joint en annexe du document budgétaire,
- les taux directeurs de tarification 2020 des établissements et services médico-sociaux tels que décrits dans les pages 20 à 24 du présent rapport,
- la création de 16,5 emplois budgétaires, telle que détaillée en pages 72 à 74 du présent rapport,
- la création des enveloppes budgétaires, correspondant à 633 mensualités, hors Plan Pauvreté, soit l'équivalent de 52,75, ETP de personnel non titulaire, plus 24 mensualités pour le Plan Pauvreté, soit 6 ETP sur 4 mois,
- la suppression de 7 postes budgétaires,
- les tarifs du Foyer Départemental de l'Enfance, au titre de l'accueil d'enfants relevant d'autres départements : internat : 235,00 € et externat (SERA) : 76,08 €,
- les accords de principe pour garantir à hauteur de 50 % maximum, les prêts souscrits par les établissements et services sociaux et médico-sociaux, dont le maître d'ouvrage est une personne morale de droit public ou de droit privé associatif ayant son siège sociale en Aveyron, pour des opérations de construction, d'extension, de réhabilitation d'établissements relevant de la compétence du Conseil Départemental qui sont implantés en Aveyron.

ARRETE :

- la répartition de la participation du Département aux dépenses des collèges privés, comme indiqué dans le tableau joint en annexe, à savoir :
 - forfait d'externat part personnel à raison de 323,67€/ élève pour les 80 premiers élèves et 186,61€/ élève pour les suivant,
 - les dépenses de maintenance informatique à raison de 35,56€/élève.

DONNE DELEGATION A LA COMMISSION PERMANENTE :

- pour répartir les programmes de subventions d'équipement et de fonctionnement, dans la limite des enveloppes inscrites au budget, telles que décrites dans les états annexes,
- pour arrêter ou modifier la répartition par opération des autorisations de programmes et de crédits de paiement,
- pour examiner et délibérer sur les demandes de garanties d'emprunts conformément aux accords de principe donnés ci-dessus,
- pour adopter un dispositif de recours à l'apprentissage,
- pour effectuer la répartition des 230 000€ de crédits inscrits au titre de l'équipement des collèges privés.

DONNE DELEGATION AU PRESIDENT :

-pour procéder à la souscription des nouveaux emprunts prévus au Budget 2020, et aux opérations de gestion de la dette, conformément à la délégation donnée par délibération du 7 février 2017,

-pour signer les conventions de partenariat afférentes au versement des subventions inscrites au budget 2020.

Sens des votes : Adoptée à la majorité

- Pour : 31

- Abstention : 5

- Contre : 9

- Absent excusé : 1

- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

ANNEXES

ANNEXE 1

FORFAIT D'EXTERNAT PART PERSONNEL AFFECTE AUX COLLEGES PRIVES - Année 2020

ENVELOPPE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE:

COLLEGES PRIVES	AFFECTATION/COLLEGE
BARAQUEVILLE	24 277 €
BELMONT/RANCE	44 181 €
CAPDENAC-GARE	38 396 €
CASSAGNES-BEGHONES	25 570 €
DECAZEVILLE	35 784 €
ESPALION	54 632 €
LAFOUILLADE	26 080 €
LAGUIOLE	27 386 €
LAISSAC	28 506 €
MARCILLAC	55 565 €
MILLAU	121 625 €
NAUCELLE	29 812 €
ST VIATEUR ONET	74 039 €
REQUISTA	25 570 €
RIEUPEYROUX	28 506 €
RIGNAC -MONTBAZENS	43 248 €
STE GENE ST JO RODEZ	189 551 €
ST AFFRIQUE	55 191 €
SALLES CURAN	32 238 €
VILLEFRANCHE DE RGUE	67 694 €
TOTAL	1 027 851 €

ANNEXE 2

DOTATION MAINTENANCE INFORMATIQUE AFFECTEE AUX COLLEGES PRIVES - Année 2020

ENVELOPPE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE

COLLEGES PRIVES	AFFECTATION/COLLEGE
BARAQUEVILLE	2 667 €
BELMONT/RANCE	6 330 €
CAPDENAC-GARE	5 227 €
CASSAGNES-BEGHONES	2 809 €
DECAZEVILLE	4 729 €
ESPALION	8 321 €
LAFOUILLADE	2 880 €
LAGUIOLE	3 129 €
LAISSAC	3 343 €
MARCILLAC	8 499 €
MILLAU	21 087 €
NAUCELLE	3 592 €
ST VIATEUR ONET	12 019 €
REQUISTA	2 809 €
RIEUPEYROUX	3 343 €
RIGNAC -MONTBAZENS	6 152 €
STE GENE ST JO RODEZ	34 031 €
ST AFFRIQUE	8 428 €
SALLES CURAN	4 054 €
VILLEFRANCHE DE RGUE	10 810 €
TOTAL	154 259 €

ANNEXE 3

OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes dans le Département

En application des articles L 3311-3 et D 3311-9 du code général des collectivités locales, vous trouverez, ci-joint, les informations relatives à la politique de gestion des Ressources Humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes.

1 – Situation au niveau des effectifs du Personnel départemental.

- Effectifs en fonction au 31/12/2019 : 1438 agents
Répartis ainsi : 841 Femmes
597 Hommes
- Répartition par filières

Filières	Femmes	Hommes
Administration	332	47
Technique	153	519
Sociale	245	20
Médico-sociale	76	4
Médico technique	4	1
Culture	31	6
TOTAL	841	597

- Répartition par Catégorie (Personnel)

Catégories	Femmes	Hommes
A	380	86
B	119	97
C	342	414
TOTAL	841	597

- Emploi fonctionnel : emplois
Femmes : 2
Hommes : 4
- Répartition en prenant compte les Assistants Familiaux et les Femmes de ménage

	Femmes	Hommes
Assistants Familiaux	169	30
Femme de ménage	22	0
Personnel titulaire et non Titulaire	841	597
TOTAL	1032	627

Commentaires :

La situation a peu évolué depuis le précédent rapport. La répartition Femmes/Hommes est liée aux métiers exercés. La forte hausse des Femmes en catégorie A est liée au passage en catégorie A de l'ensemble des Assistants Socio-Educatifs et inversement à proposition identique une baisse en catégorie B ; Les Femmes sont très fortement représentées en catégorie A et B et surtout dans les métiers exercés dans les fonctions Sociales et Administrations.

Pour les Personnels Titulaires, les Hommes sont plus nombreux en catégorie C compte-tenu de l'importance des métiers du secteur technique routier.

En comptabilisant les personnels non titulaires, la répartition globale est différente:

- . Femmes : 1032
- . Hommes : 627

Cependant, il faut noter que la notion d'agent non titulaire pour les assistants familiaux est liée à la spécificité de leur statut et de leur métier qui ne permet pas d'être titularisé. Toutefois, ces agents, comme les femmes de ménages, sont sous contrat à durée indéterminée et ne sont donc pas dans une situation de précarité contractuelle.

En ce qui concerne les emplois fonctionnels, la répartition Femme (2) / Hommes (4) n'est pas modifiée. En l'absence de primo-nomination en 2019, la Collectivité est actuellement en conformité aux obligations légales et n'est donc pas tenu de verser une contribution financière pour non-respect des règles de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la Fonction Publique (décret n°2012-601 du 30 avril 2012).

2 – Information concernant la politique de gestion des ressources humaines.

2 – 1 Recrutement en 2019

85 agents ont été recrutés sur des emplois permanents ou non permanents

- . Femmes : 62
- . Hommes : 23

A noter que le Département veille à ce que la composition des Commissions de recrutements internes et externes soit mixte.

2 – 2 Temps de Travail

L'accès au travail à temps partiel est ouvert à tous les agents de la Collectivité quel que soit le sexe :

	Femmes	Hommes	TOTAL
Titulaire	261	32	293
Non-Titulaires	13	1	14
TOTAL	274	33	307

2 – 3 Promotion

Les avancements de grade et de promotion interne ont concerné en 2019 :

- . Femmes : 40
- . Hommes : 66

En 2018, en ce qui concerne les quotas d'avancement, ont permis un nombre plus élevé de promotion, notamment en catégorie C. Pour 2019, il y a moins d'Agents pouvant statutairement bénéficier d'une promotion, de ce fait le nombre d'avancement est automatiquement très inférieur.

Le nombre total de promotion de Femmes est inférieur à celui des Hommes sans que cela n'ait un lien avec le sexe des Agents promus.

La Collectivité promeut les agents sans distinction de sexe en prenant en compte les fonctions exercées et la qualité du travail rendu. La suppression des quotas notamment en catégorie C a permis aussi d'améliorer le niveau de revenu des catégories C.

2 – 4 Formation

La réflexion sur les évolutions en termes de politique de formation a été lancée avec le souci de répondre au mieux aux demandes identifiées par les services (Accords-cadres...). Un travail de réflexion et de concertation est conduit par la DRH avec les services pour identifier les besoins de formation et rechercher les solutions répondant au mieux aux besoins. En 2019 les agents du Département ont participé à 7 124 journées de formation dont 73 % d'action de formation suivie par les femmes.

L'arrivée au sein de la Direction d'un conseiller en évolution professionnelle va permettre de prendre en compte et accompagner des projets individuels d'évolution professionnelle dans le cadre du Compte Personnel de Formation.

2 – 5 Prévention des violences faites aux Agents sur leur lieu de travail et lutte contre toutes formes de harcèlement

Pour rappel, depuis 2013 la Collectivité dispose d'une charte « Souffrance au Travail » incluant des procédures de prévention et de traitement des situations de harcèlement en milieu professionnel et de prévention, de gestion des actes d'agressions et de violences envers le personnel. Cette charte intègre notamment la prise en compte des situations de harcèlement moral et sexuel.

La Collectivité est vigilante sur ces règles qui sont à la disposition de tous les agents sur le site intranet de la Collectivité.

Ces dispositifs sont gérés par la D.R.H.-H.S. avec notamment l'Assistante Sociale du Personnel, et, en cas de besoin, l'intervention de psychologue du travail pour des accompagnements individuels et collectifs.

Leur intervention effective a été actionnée en 2019, notamment pour accompagner des personnels féminins victimes d'agression de la part d'utilisateurs du Service public.

Le guide des bonnes pratiques pour prévenir les agressions concernant principalement les agents du secteur social et particulièrement des Femmes, est à disposition des personnels concernés. Des mesures d'aménagement des locaux et de contrôle d'accès pour protéger les agents contre les risques d'intrusion d'utilisateurs agressifs, ainsi que des dispositifs d'alertes ont été mis en place.

La problématique de la violence envers le personnel est un sujet de constante préoccupation de la part de la Collectivité. Il constitue une priorité managériale, les procédures de suivi et d'accompagnement sont actionnées très régulièrement par la D.R.H.-H.S. et le Service des Affaires Juridiques.

Ces situations concernent particulièrement les Femmes et font l'objet systématiquement d'une attention prioritaire, le cas échéant, en collaboration avec les Services de la Justice.

Le document unique mis à jour annuellement dans chaque Service et pour les différents métiers prend en compte la cotation des risques psycho-sociaux.

2 – 6 Rémunération

Les rémunérations des agents de la Collectivité sont établies en fonction des grades détenus et des fonctions exercées dans le cadre fixé par la législation et les délibérations de la Collectivité sans aucune distinction entre les Femmes et les Hommes à grade et niveau de fonctions et de responsabilités identiques.

Les décisions prise par la Collectivité en matière de Régime Indemnitaire ont permis une amélioration de la situation de toutes les catégories des personnels A, B et C. Les principes de sur-classement des postes avec les conséquences qui en découlent en terme de régime indemnitaire ont concerné très majoritairement des personnels de sexe féminin.

La mise en place d'un contrat de participation en prévoyance au 1^{er} janvier 2019, a constitué un effort important de la Collectivité et permettant aux agents de se garantir contre le risque des pertes de salaire. Un effort important a été fait à ce niveau pour les agents ayant des revenus les moins élevés et notamment en catégorie C.

2 – 7 Articulation vie professionnelle et vie personnelle

Depuis 2001, au travers des règles mises en place concernant le temps de travail et dans le respect strict du cadre législatif (référence aux 1607 heures) les agents de la Collectivité, bénéficient d'une organisation très souple permettant de concilier temps de travail et temps personnel (temps partiel, organisation annualisée du temps de travail, horaires variables, gestion biannuelle des temps de congés).

Le dispositif du compte épargne temps géré de manière souple constitue aussi un élément pouvant permettre à un agent de faire face à des situations nécessitant un temps de congés supplémentaires. De même, le Département a mis en place et actionné de manière régulière, le don de congés qui permet à des agents de pouvoir faire face à des situations difficiles et il faut noter la forte solidarité des agents de la Collectivité.

Ces dispositions applicables à tous les agents concernent majoritairement des Femmes et contribuent donc à l'amélioration de l'articulation vie privée / vie professionnelle.

Dans le cadre du Projet d'Administration de Demain, des actions sont envisagées permettant d'améliorer le cadre de travail et de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Un dispositif de Télétravail a été expérimenté en 2019 pour 16 Agents (14 Femmes et 2 Hommes). Il sera étendu en 2020. Les candidatures à cette généralisation progressive seront examinées en tenant compte des tâches télétravaillables sans distinction du sexe des personnes.

Une réflexion sur le bien-être et la qualité de vie au travail a été menée et devrait déboucher sur des actions (Activités de bien-être, espace de détente, amélioration des conditions de travail au quotidien).

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION du 28 février 2020

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

OBJET : BUDGET 2020 : RAPPORT DE PRESENTATION

Le budget primitif 2020, du département, s'élève à **393,4 M€, en hausse de 6,4%**. Après un budget 2019, qui avait vu croître ses dépenses d'investissement de 18%, le BP 2020 **consacre à l'investissement une augmentation de 21%**, confirmant ainsi la politique volontariste du Conseil départemental pour l'aménagement et l'attractivité du département. Tous les champs d'intervention de la politique départementale, relevant du projet de mandature « Agir pour nos territoires » sont concernés par l'augmentation des crédits d'investissement :

- Les aides aux communes,
- La voirie départementale,
- Les collèges,
- L'équipement médico-social,

Le budget primitif 2020 qui est soumis à votre approbation se donne les moyens de maintenir un service public de qualité au service des aveyronnais et d'apporter un soutien renforcé aux plus fragiles pour améliorer et faciliter leur quotidien, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Grâce à la gestion responsable, conduite tout au long de ces dernières années et fort d'une situation financière saine, le Conseil départemental peut, en 2020, poursuivre sa politique d'aménagement et de développement et renforcer son rôle de garant des solidarités humaines et territoriales à destination des aveyronnais.

SOMMAIRE

SOLIDARITÉS HUMAINES ET PROXIMITÉ

- La prise en charge des personnes âgées
- La prise en charge des personnes en situation de handicap
- La politique Enfance et Famille
- Les politiques d'insertion sociales et professionnelles
- Les taux directeurs 2020

LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

- Le développement local
- L'habitat
- L'agriculture et l'aménagement de l'espace
- Le tourisme
- L'Environnement
- La culture et le patrimoine culturel
- La politique en faveur du sport et des jeunes
- La politique en faveur des collégiens
- L'enseignement supérieur recherche et Innovation et formation
- Les collèges publics et établissements d'enseignement privés
- Le patrimoine départemental
- Les transports
- La coopération internationale

LES GRANDES INFRASTRUCTURES

- Les routes
- Le très haut débit et la téléphonie mobile
- L'aéroport Rodez-Aveyron

LES MOYENS DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

- **Les charges de personnel et la gestion des ressources humaines**
- **Les frais généraux**
- **La dette départementale**
- **La dette garantie**

LES DONNEES BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL

LES BUDGETS ANNEXES

LES SOLIDARITÉS HUMAINES :

DE L'ACTION SOCIALE AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

SOLIDARITÉS HUMAINES ET PROXIMITÉ

Le budget 2020 des solidarités représente près de 63% des dépenses de fonctionnement du Département après prise en compte des dépenses de personnel. Il permet au Département d'assurer pleinement les missions qui lui sont imparties dans le champ des compétences sociales.

Ces dépenses ont un impact important sur l'emploi en Aveyron : plus de 4 500 emplois (3 000 équivalents temps plein) sont financés directement ou indirectement par le biais des dépenses sociales, emplois répartis sur l'ensemble du territoire départemental et non délocalisables.

Le budget de fonctionnement des solidarités qui vous est présenté pour 2020 s'élève à **153 559 000 €** (hors dépenses de personnel).

Il est en augmentation de 2% par rapport au budget réalisé 2019, et de 2,6% par rapport au BP 2019 voté, dont + 9,9% pour les dépenses concernant l'enfance et la famille (dont les Mineurs Non Accompagnés).

Ce budget intègre la prise en compte des dépenses de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté à hauteur de 399 000 €, couvertes par des recettes équivalentes suite à la convention avec l'Etat.

Cette augmentation de +2,4% dans le contexte financier contraint actuel démontre toute l'attention que la collectivité porte à ses politiques de solidarités.

La hausse la plus importante concerne le secteur de la protection de l'enfance. Elle est liée à l'augmentation du nombre de Mineurs Non Accompagnés confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance : 60 en 2018, 64 en 2019, pour un total de plus de 160 pris en charge par le Département au 31.12.2019. Si les flux d'arrivée sur le territoire départemental sont à la baisse : + 508 en 2019 contre 860 en 2018, la hausse du nombre de MNA confiés à l'ASE devrait se poursuivre en 2020. Ces flux importants imposent la mobilisation de crédits exceptionnels pour augmenter les capacités d'accueil des jeunes placés sous protection du Département au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Ce budget va permettre le financement des Allocations Individuelles de Solidarité (APA, RSA, PCH), de l'aide sociale (ASH) et la finalisation des différents projets, actions et interventions du Département prévus dans le projet de mandature.

En particulier, le Département poursuivra en 2020 la démarche de développement social local menée depuis 2015, à travers des actions partenariales sur les territoires, tournées vers les aveyronnais en difficultés.

Suite à l'approbation des projets de territoire d'action sociale 2019-2021 par la Commission permanente de juin 2019, les premières actions se mettent en œuvre. Une enveloppe de 40 000 € est reconduite pour accompagner le déploiement de nouvelles initiatives locales.

Egalement, au vu des bilans positifs de ces actions, les appels à projets « culture et lien social » et « sport et lien social » seront renouvelés, avec une enveloppe fermée de 50 000 € pour chaque dispositif ; soit un total de 100 000 € pour soutenir ces actions de développement social local.

■ **L'accompagnement social au plus près des personnes**

Près de 600 agents (travailleurs sociaux et médico-sociaux et agents administratifs - pour un coût de 34,7 M€) interviennent quotidiennement au plus près des Aveyronnais dans les 4 territoires d'action sociale, au sein des 6 Maisons des Solidarités Départementales et dans les 60 permanences réparties sur l'ensemble du territoire départemental. Ils se mobilisent pour l'accès aux droits pour tous les usagers, l'écoute et la prise en compte de leurs difficultés et de leurs besoins en apportant des réponses de proximité.

Les interventions sociales réalisées sur les territoires mobilisent les budgets alloués aux différentes actions et intervention (crédits ASE, insertion...). Ces interventions s'appuient également sur des partenariats, notamment à travers le développement des Espaces de Conciliation Bancaire. Dans le cadre d'une convention avec la Banque de France, ces permanences dans les Maisons des Solidarités Départementales permettent d'apporter conseils et aides pour les personnes en situation de surendettement.

Par ailleurs, le Département soutient les associations intervenant dans le domaine social : 100 000€ sont versés chaque année aux associations (enveloppe « subventions diverses »).

Viennent également en appui les mesures particulières consacrées à l'accompagnement budgétaire des personnes en difficulté (MASP pour un budget de 100 000 €), et les actions menées dans le cadre du schéma départemental de protection des majeurs vulnérables.

Déploiement du Pass numérique

A compter de 2020, le Département mettra en œuvre le Pass Numérique pour les publics en situation d'exclusion numérique, en application du Schéma Départemental des Usages Numériques.

A la suite d'un appel à projets lancé par l'Etat dans le cadre du plan national pour un numérique inclusif en septembre 2018 auquel la collectivité a répondu, le Conseil départemental a officiellement été déclaré, en septembre 2019, lauréat avec les 17 EPCI partenaires qui ont choisi d'adhérer au projet de déploiement du Pass numérique dans notre département.

Ce succès collectif a permis de bénéficier du soutien financier de l'Etat qui s'élève à 628 300 € pour la période 2019-2021, le Conseil départemental apportant pour sa part au total 300 000 €, et les 17 EPCI partenaires du projet 136 620 €.

Il pourra être acquis, sur la période 2019-2021, environ 9000 chéquiers de 10 pass numériques d'une valeur faciale unitaire de 10€, soit environ 6000 chéquiers distribués par le Département, et 3000 pour les EPCI.

Ces chéquiers permettront aux usagers ciblés, après test de leurs aptitudes numériques, de bénéficier de séances de médiation numérique auprès de prestataires labellisés. Pour le Département, les usagers ciblés sont notamment les bénéficiaires de nos politiques d'insertion, les personnes âgées et les familles.

Une enveloppe de crédits du SDUN d'un montant de 100 000 € est transférée pour le financement de la part du Département pour 2020. Les crédits reçus de l'Etat, inscrits en recettes pour un montant total de 628 307 € à la DM2 2019, et en dépenses sous forme de provision, font l'objet d'une reprise de provision d'un montant de 200 000 €. Ce montant sera ajusté en DM1 selon l'avancée du projet.

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

L'année 2020 sera également la 2^{ème} année de mise en œuvre de la convention avec l'Etat d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Outre les actions du « socle », le Département a proposé l'expérimentation d'une Agence Départementale des Solidarités. Elle a pour ambition un décloisonnement entre les structures, au service de la performance de l'action sociale locale. Elle portera notamment les démarches de premier accueil social inconditionnel, de référent de parcours et de dossier

social unique. La préfiguration de l'Agence pour le territoire de Rodez Agglomération sera conduite au cours du 1^{er} semestre 2020 avec une méthode de design de service associant usagers et l'ensemble des partenaires. A l'issue de cette phase, la feuille de route définie par le Conseil des Partenaires sera mise en œuvre.

La convention prévoit notamment, au cours de l'année 2020, un déploiement du dispositif de garantie d'activité à un plus grand nombre de bénéficiaires du rSa, au total plus de 1 000 au cours de l'année. Ainsi, ces usagers du rSa bénéficieront d'un accompagnement renforcé vers l'emploi.

Le budget 2020 prévoit une enveloppe de 399 000 € de mesures nouvelles, fléchée vers les actions de la stratégie pauvreté. Ces crédits, versés par l'Etat, sont couplés à la valorisation des dépenses du Département sur ces actions d'un montant équivalent.

Cette enveloppe sera réévaluée en DM1 en fonction du montant définitif alloué par l'Etat.

Enfin, **le budget intègre des mesures nouvelles relatives à la tarification des établissements et services médico-sociaux**, qui concernent les domaines du handicap, des personnes âgées et de l'enfance, ainsi que des mesures relatives à la mise en œuvre des CPOMs.

L'impact budgétaire global de ces mesures est de **895 000 €** dont la ventilation est précisée par domaines d'intervention.

Une annexe en fin de ce rapport budgétaire des dépenses sociales présente les taux directeurs et principes proposés pour la campagne de tarification 2020 des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant d'un financement départemental.

■ **LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES :**

Dépenses de fonctionnement : 56 183 000 €

Dépenses d'investissement :

Autorisation de Programme 2020 : 3 521 869 €

Crédits de Paiement 2020 sur AP 2018 = 1 516 355 €, sur AP 2019 = 76 608 € et sur AP 2020 : 120 000 €; soit un total de 1 712 963 €

- **Le maintien à domicile** est la priorité du Département en matière de politique sociale en faveur des personnes âgées.

Les crédits inscrits à hauteur de **23 770 000 €** permettront de financer les dépenses d'APA à domicile.

Les crédits relatifs à la préfiguration du nouveau modèle de financement des SAAD, à savoir une enveloppe de 480 000 €, ont été inscrits sur l'exercice 2019.

En l'absence de garantie de l'Etat sur la continuité du dispositif, ces crédits exceptionnels ne sont pas réinscrits en 2020. Ils feront l'objet d'ajustements en DM1 suite aux précisions attendues de l'Etat quant à la ventilation de l'enveloppe de 50 M€ votée en faveur du secteur de l'aide à domicile dans la loi de finances pour la sécurité sociale 2020.

Les crédits APA à domicile intègrent l'enveloppe de 90 000 € pour couvrir la baisse du reste à charge pour près de 4 500 usagers bénéficiaires qui bénéficient des effets de la préfiguration de la réforme depuis le 1^{er} janvier 2020.

La revalorisation des tarifs à hauteur de 1% négociée avec les SAAD signataires des CPOMs en 2018, ainsi que les effets du taux directeur de 1% proposé pour les SAAD hors CPOMs, sont compris dans cette enveloppe.

Les crédits départementaux sur l'APA à domicile comprennent également les effets des nouveaux dispositifs introduits par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV) du 28 décembre 2015 ; dont notamment la majoration pour le répit de l'aidant (maxi 500 € / an) et l'aide en cas d'hospitalisation de l'aidant (maxi 1 000 € / aidant / hospitalisation).

Par ailleurs, des recettes sont attendues également de la CNSA, dans le cadre du renouvellement de la convention Section IV du budget de la CNSA. Ils serviront à financer des actions pour la modernisation et la professionnalisation des services de l'aide à domicile (aidants, télégestion, formation accueillants familiaux...).

Schéma départemental de l'aide à domicile

L'année 2020 sera marquée par la mise en œuvre des mesures du schéma départemental de l'aide à domicile, outil concrétisant son rôle de chef de file sur ce secteur défini par la loi ASV. Des groupes de travail thématiques seront réunis pour engager le déploiement concret des orientations fixées dans ce schéma.

Une enveloppe de **200 000 €** est inscrite au budget 2020 afin d'accompagner les opérations de mutualisations et de rapprochements de SAAD, et toutes les initiatives permettant de pérenniser le secteur, conformément aux orientations du schéma départemental.

Cette enveloppe pourra être mobilisée également sous forme d'aide ponctuelle à la restructuration pour les SAAD autorisés et tarifés en fragilité financière (déficits récurrents ou cumulés), aide conditionnée à la présentation de projets permettant un retour à l'équilibre ; en particulier via des mutualisations, rapprochements et démarches de développement de l'attractivité.

Innovation : expérimentation d'installations domotiques chez les personnes âgées

Suite à l'étude stratégique de faisabilité de la mise en œuvre de la domotique chez les personnes âgées en Aveyron, et afin de poursuivre celle-ci, une expérimentation d'installations domotiques va être conduite chez un panel de personnes âgées en 2020. Elle permettra de tester concrètement les différentes technologies envisageables (chemins lumineux, éclairages automatiques, détecteurs de chutes,...) pour contribuer au maintien à domicile des personnes âgées.

Cette expérimentation fera l'objet d'un accompagnement par assistance à maîtrise d'ouvrage. Les crédits de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) seront sollicités pour le financement de cette expérimentation dans la continuité des crédits alloués pour l'étude de faisabilité.

La prévention

Le Département s'investit pleinement en matière de prévention, en partenariat avec les autres acteurs traditionnels (CARSAT, MSA, ANAH...), par la présidence et l'animation de la conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA). Cette conférence réunit l'ensemble des financeurs pour coordonner, développer et financer des actions individuelles et collectives de prévention sur la base d'un programme arrêté en 2017.

Pour l'année 2020, des appels à projets seront à nouveau publiés sur les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie, ainsi que sur le volet aidants suite à l'étude menée en 2019 et aux conclusions de celle-ci.

➤ L'hébergement en établissements :

Qualité de la prise en charge des résidents : 20 223 000 € (dotation APA établissement)

La qualité de la prise en charge des personnes âgées au sein des établissements sera accompagnée par :

- Une hausse des prix de journée et de la dotation dépendance versée par le Département conforme aux taux directeurs maximum proposés (1,5% pour l'hébergement, et 1% pour la dépendance).
L'enveloppe APA en établissement intègre les crédits nécessaires au financement du moratoire pour compenser les effets de la réforme dépendance avant entrée en CPOM pour les EHPAD concernés. Cette mesure est complémentaire aux dispositions nationales reconduites en 2020. L'enveloppe prendra également en compte les effets mécaniques annuels de la convergence instaurée par la réforme, dont le coût est estimé à 50 000 €/an.
- La négociation et la signature de quinze nouveaux CPOM avec les EHPAD en application de la loi Adaptation de la Société au Vieillessement. L'enveloppe intègre des crédits dédiés au financement de mesures d'entrée en CPOM en fonction des projets proposés et, le cas échéant, pour suivre l'accélération de la convergence fixée par l'Etat sur la section soins, pour les EHPAD en convergence positive.

Par ailleurs, l'enveloppe de crédits prévoit une évolution à la hausse de la valeur point GIR départementale, base de fixation des dotations dépendance de l'ensemble des EHPAD : fixée à 7 € pour l'exercice 2019, elle sera portée à 7,09€ pour l'exercice 2020, soit une hausse de +1,28%. Cette hausse est le reflet des efforts de la collectivité pour accompagner chaque année l'amélioration de la prise en charge de la dépendance.

Par ailleurs, le Département poursuit son accompagnement aux EHPAD engagés dans des démarches d'amélioration de la qualité de la prise en charge à travers des travaux de réhabilitation ou de reconstruction des établissements.

Le « Programme d'Équipement Social » (PES) et le « Programme exceptionnel » dédiés spécifiquement aux reconstructions d'établissements, sont poursuivis. Ils permettent l'apport de prêts sans intérêts aux projets répondant aux critères fixés dans ces programmes.

L'autorisation de programme 2019 est arrêtée à 76 608 €, une seule opération de réhabilitation ayant fait l'objet d'un conventionnement.

Une nouvelle **autorisation de programme 2020** est proposée, à hauteur de **3 521 869 €**.

L'enveloppe globale de **crédits de paiements 2020** s'élève à **1 712 963 €** :

- 1 516 355 € au titre de l'AP 2018,
- 76 608 € au titre de l'AP 2019,
- 120 000 € au titre de l'AP 2020.

Ce dispositif sera abondé selon l'avancement des projets, en décision modificative.

Enfin, le Département pourra accompagner les EHPAD en grandes difficultés par le financement, dans le cadre d'une démarche conjointe avec l'ARS, d'audits organisationnels et financiers. Une enveloppe de 20 000 € est proposée pour apporter une subvention aux EHPAD concernés.

L'accès à tous en EHPAD quels que soient ses revenus :

Près de 70% des places des établissements sont habilitées à l'aide sociale. Le budget imparti aux dépenses d'aide sociale pour les personnes hébergées en établissements s'élève à **10 650 000 €**.

Il prend en compte le taux directeur départemental proposé pour les évolutions tarifaires (+1,5%) ainsi que les effets des hausses de tarif importantes en cas de réhabilitation ou reconstruction des EHPAD pour améliorer les conditions de prise en charge (100 000 €).

En matière d'aide aux structures d'hébergement intermédiaires, en application de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement du 28 décembre 2015, les résidences autonomie (ex-foyer logements) sont dotées depuis 2018 par le Département d'un **forfait autonomie** pour financer des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Le montant total des crédits à engager en 2020 pour les forfaits autonomie et les crédits **prévention** de la conférence des financeurs s'élèvent à **458 000 €** au total.

La coordination gérontologique

La coordination gérontologique est conduite sur les territoires par l'intermédiaire du réseau des Points Info Séniors. La couverture du territoire départemental se poursuivra en 2020, avec l'ouverture de deux points info Séniors envisagée fin 2020, portant ainsi à 16 le nombre de PIS opérationnels à cette date.

Les crédits impartis à l'ensemble de la coordination s'élèvent à **560 000 €**.

Démarche « Aveyron recrute » dans le médico-social

Les établissements médico-sociaux, et en premier lieu les EHPAD, ont sollicité le Département pour l'accompagner face aux difficultés de recrutement auxquels ils sont confrontés, en particulier sur les métiers qualifiés. Le Département a conduit une concertation en 2019 avec les acteurs impliqués sur les questions de formation, d'emploi et de recrutement : Institut de Formation aux Métiers de la Santé, Région Occitanie, Pôle Emploi Ordre Départemental des Infirmiers et établissements.

Un plan d'action territorial destiné à favoriser le recrutement dans le secteur médico-social a été défini collectivement autour de 4 axes :

- Valoriser le territoire départemental comme pourvoyeur d'emplois dans le secteur médico-social, et les valeurs des structures aveyronnaises, en mobilisant les outils du dispositif « Aveyron recrute »
- Valoriser l'image des établissements et métiers,
- Renforcer le réseau des établissements aveyronnais autour de ces enjeux de recrutement et d'attractivité,
- Développer les parcours d'insertion sur les métiers du médico-social.

Plus de 60 gestionnaires d'établissements se sont engagés à participer à la mise en œuvre de ce plan d'actions. Une 1^{ère} enveloppe de **10 000 €** est inscrite au budget social pour accompagner la mise en œuvre de ces actions, en complément aux moyens mobilisés sur le dispositif Aveyron recrute.

LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Dépenses de fonctionnement : 44 300 100 €

Le niveau de dépenses de l'Aide Sociale à l'Hébergement pour Personnes Handicapées (ASH PH) a été re-basé pour 2020 suite au déploiement de l'ASH nette pour les résidents des foyers des Charmettes. La participation des personnes en situation de handicap à leur prise en charge est dorénavant collectée directement par l'association, et le Département ne verse

plus que la part qui lui incombe. Ainsi, l'avance de dépense pour les résidents n'est plus inscrite en dépenses et en recettes dans le budget départemental.

Le budget imparti à ces dépenses permettra la prise en charge des dépenses de PCH (10 122 200 €), soit une hausse de +3,63% par rapport aux dépenses 2019 pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap à domicile, ainsi que les frais d'hébergements ou de prise en charge des ayants droits dans les établissements.

La négociation de CPOMs avec les gestionnaires d'établissements et services pour personnes en situation de handicap touche à sa fin avec l'aboutissement des négociations avec l'ADPEP12 début 2020.

La prise en charge des personnes handicapées vieillissantes dans les EHPAD continuera à faire l'objet d'une étude attentive. Suite au bilan intermédiaire réalisé, l'expérimentation d'une unité dédiée rattachée à un EHPAD est prorogée pour l'exercice 2020.

Subvention exceptionnelle à la MDPH

Pour mémoire, le Département, pour pallier la non revalorisation des dotations de l'Etat à cet établissement, apporte une subvention exceptionnelle de fonctionnement depuis plusieurs années, en complément de sa participation annuelle ainsi que de la mise à disposition des locaux et de personnel.

Pour l'année 2020, le montant inscrit est de **415 000 €**. Cette subvention exceptionnelle permet ainsi à la MDPH de remplir pleinement sa mission de service public en faveur des personnes handicapées.

■ LA POLITIQUE ENFANCE FAMILLE

Dépenses de fonctionnement : 23 405 303 € (hors dépenses de rémunération des assistants familiaux prises en compte sur le budget général des dépenses de personnel)

Dépenses d'investissement : 13 500 €

Le budget imparti aux dépenses de prévention et de protection de l'enfance et de la famille relève des compétences obligatoires de la collectivité et répond aux orientations retenues dans le projet de mandature adopté en 2016 et dans le cadre du schéma départemental de l'enfance et de la famille adopté le 15 décembre 2017 pour la période 2018 – 2022.

Ce budget 2020 en hausse importante par rapport au réalisé 2019 (+6,23%) va permettre de conforter les interventions et actions menées par le Département dans cette politique, notamment pour la prise en charge des enfants confiés à l'ASE dans les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et les Lieux de Vie et d'Accueil (LVA).

Il intègre les crédits pour couvrir l'ouverture d'une nouvelle Maison d'Enfants à Caractère Social de 25 places dédiée à l'accueil des MNA, portée par la Ligue de l'Enseignement.

Deux grands axes d'intervention sont mobilisés :

➤ **La prévention**

L'intervention du Département en matière de prévention qu'elle soit directement assurée par ses services ou déléguée à des partenaires, notamment associatifs, a pour but de répondre à des difficultés ponctuelles ou plus durables qui altèrent les équilibres familiaux et le développement des enfants aux plans éducatifs, de la santé, de la sécurité.

C'est dans et autour de l'espace de vie des enfants et de leurs parents que ces actions sont développées. Les nombreuses interventions des professionnels des Maisons de Solidarité Départementales (MSD) ou des partenaires associatifs mandatés répondent aux demandes d'aide formulées par les familles elles même et visent à donner à ces dernières les clefs de la résolution de leurs problèmes.

Frais de prévention 1 934 000 € dont :

- **Les techniciennes d'intervention sociales et familiales (TISF)** sont des acteurs importants dans la mesure où elles officient au sein même du domicile familial. Mobilisées par les MSD, elles apportent un soutien concret et direct aux parents dans les actes de l'éducation et du quotidien des enfants. Les deux associations partenaires que sont l'UDSMA (pour la MSD de RODEZ) et l'ADAR (pour la MSD de Villefranche de Rouergue – Decazeville) assureront entre 10 000 et 11 000 heures d'intervention pour un budget prévisionnel de 400 000 €.

- **Les aides financières à l'enfance** attribuées à leur demande aux familles permettent de répondre soit à des besoins prioritaires et de première nécessité à des enfants au domicile des parents soit à des aides au projet. L'attribution de ces aides sont fixées par le règlement départemental d'aide sociale. Plus de 1000 familles ont été bénéficiaires d'au moins une aide en 2019.
Il est prévu un budget prévisionnel 2020 de 250 000 €.

- **Les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO)** : se traduisent par l'intervention d'un éducateur spécialisé auprès de l'enfant au domicile de ses parents lorsqu'une situation de danger est repérée. Décidées par le juge des enfants, elles sont à charge financière du Département de l'Aveyron pour toute mesure décidée par la juridiction du Département, y compris pour des enfants domiciliés hors département (l'un des deux parents doit être domicilié dans l'Aveyron). Cette ligne de dépense concerne les mesures exercées par le secteur associatif de l'Aveyron (MECS Millau Ségur, MECS Emilie de Rodat, MECS Oustal) et les associations hors département désignées par les magistrats.
Le budget prévisionnel 2020 est de 620 000 €.

- **Les tiers dignes de confiance (TDC)** sont souvent des proches de l'enfant (grands parents, oncle, tante), ce qui lui garantit des conditions affectives et de proximité familiale utiles pour lui. C'est le juge des enfants, dans le cadre de l'assistance éducative, qui peut confier un mineur à un tiers. Il revient alors au Département, selon la décision du magistrat, d'assurer les dépenses d'entretien et d'éducation de l'enfant. Nous versons au tiers, selon l'âge de l'enfant, 14,28 € ou 15,17 € par jour et par enfant. Ce versement concerne plus de 30 enfants par an. Le budget prévisionnel 2020 est de 240 000 €.
- **La Protection Maternelle et Infantile** intervient prioritairement sur le champ des actions prénatales (visites à la maternité ou à domicile) et auprès des 0-6 ans (permanences puéricultrices, bilans de santé en école maternelle). Les sages-femmes sont des acteurs importants dans l'accompagnement des jeunes mamans lors de leur retour au domicile après un accouchement. Le budget prévisionnel est de 424 000 €, incluant le subventionnement des Centres de Prévention et d'Education Familiale (CPEF).

Enfin, une enveloppe de 100 000 € dédiée à la mise en place d'une **Maison Départementale des Adolescents (MDA)** est réinscrite. La MDA n'ayant pu voir le jour selon la formule de GIP initialement envisagée, l'Agence Régionale de Santé s'est engagée à reprendre le projet pour identifier comment accompagner ce public d'adolescents sur notre territoire, et en particulier ceux présentant des fragilités psychologiques. Cette enveloppe contribuera à la mise en place d'une équipe mobile, projet inscrit dans le schéma régional de santé et dans le Projet Territorial de Santé Mentale pilotés par l'ARS.

➤ **La protection de l'enfance :**

La séparation physique de l'enfant de son domicile familial est parfois une mesure de protection incontournable, lorsque les réponses d'accompagnement au domicile se révèlent insuffisantes ou inadaptées. Elle est généralement décidée par le juge des enfants.

Démarche d'attractivité des métiers, de recrutement et de fidélisation des assistants familiaux

Le Département s'est attaché depuis plusieurs années à développer une politique volontariste de développement de la prise en charge des enfants en familles d'accueil, ce mode d'accueil proposant un environnement affectif de proximité plus respectueux des besoins des enfants, notamment des plus jeunes.

Près des deux tiers des 650 enfants confiés au Département au 31 décembre 2019, étaient accueillis par 205 assistants familiaux salariés du Département.

Alors que la plupart des Départements français équilibrent les accueils entre institutions et assistants familiaux, le Département de l'Aveyron a toujours fait appel à la mobilisation des assistants familiaux pour permettre de répondre aux besoins fondamentaux des enfants et adolescents qui lui sont confiés.

Leur implication quotidienne est à souligner et témoigne de l'approche qualitative du Département de l'Aveyron à cet égard.

Toutefois, cette spécificité aveyronnaise, gage d'un accueil et d'une prise en charge de qualité pour les enfants confiés à l'ASE, est aujourd'hui fragilisée par le départ à la retraite pour 40% des assistants familiaux dans les 5 années à venir.

Dans ce contexte, une stratégie d'attractivité du métier, de recrutement et de fidélisation des assistants familiaux sera engagée courant 2020 autour de 3 axes de réflexion :

- Proposer des conditions attractives d'exercice du métier,
- Promouvoir le métier en Aveyron,
- Impulser des démarches pro-actives de recrutement.

Une enveloppe de **20 000 €** est inscrite au budget 2020 pour accompagner le déploiement de cette stratégie.

L'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) est une préoccupation quotidienne pour le Département.

Le flux d'arrivées en Aveyron de jeunes se présentant comme mineurs au cours de l'année 2019, avec un total de 508 jeunes, s'est avéré inférieur à celui constaté en 2018 (862).

Tout au long de l'année 2019, le dispositif d'accueil a été maintenu pour pouvoir mettre à l'abri l'ensemble des arrivants. La forte mobilisation des acteurs, et notamment des associations aveyronnaises en partenariat avec le Département, a permis d'offrir de bonnes conditions de prise en charge avant évaluation.

Le flux d'arrivée ayant été plus faible fin 2019, le nombre de places a été adapté à la baisse avec 76 places au 31 décembre 2019.

Le budget prévisionnel 2020 prévoit ainsi une adaptation à la baisse des enveloppes dédiées au financement des places de mise à l'abri. Elles seront ajustées en décision modificative si nécessaire, en fonction de l'évolution des flux et des places de mises à l'abri mobilisées.

Par ailleurs, au vu du nombre de MNA confiés au Département (64 supplémentaires en 2019), 25 nouvelles places d'hébergement permanent ont été ouvertes au 1^{er} janvier 2020, pour un coût de **1 000 000 €**.

Ainsi, le budget prévisionnel proposé pour l'ensemble des dépenses de prise en charge des MNA en 2020 s'élève à un total de **6 494 803 €**.

Les aides de l'Etat pour couvrir une partie des frais d'évaluation, de mise à l'abri et de prise en charge des MNA sont estimées pour 2020 à 1 000 000 €.

Par ailleurs, pour les **frais d'hébergement**, nous prévoyons en 2020 une enveloppe de **12 832 000 €, dont :**

- Maisons d'Enfants à Caractère Social : 8 425 000 €, y compris l'hébergement mère/enfant. Cette prévision prend en compte la hausse des prix de journée en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) proposée à l'Assemblée Départementale (taux directeur de 1% pour l'internat), ainsi que la hausse de l'activité selon des proportions similaires à la hausse entre 2018 et 2019 (+5,6%).
- Dotation de la Maison Départementale Enfance Famille : 2 177 000 €, y compris l'hébergement mère/enfant.
- Lieux de Vie et d'Accueil : 1 900 000 € pour prendre en compte également la hausse du nombre d'enfants confiés à ces structures.

■ LES POLITIQUES D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA :

Dépenses de fonctionnement : 28 170 912 €

Dépenses d'investissement : 30 000 €

Le Département conduit ses politiques d'insertion à l'intention des bénéficiaires du RSA pour lesquels il verse l'allocation. Les actions d'insertion prennent la forme d'un accompagnement social ou professionnel contractualisé entre l'institution et le bénéficiaire. Cet accompagnement est principalement conduit par les services sociaux du Département, Pôle Emploi, et la Mutualité Sociale Agricole. Pour cet accompagnement, le Département fait appel à 46 organismes partenaires (institutions ou associations) afin de rechercher les compétences nécessaires pour l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Le budget dédié à ces partenariats qui constituent le socle des politiques d'insertion sera de **1 090 000 €** en 2020.

Le Département disposera également d'aides financières individuelles attribuées aux personnes en situation de précarité afin de les aider dans leur parcours d'insertion (Aides Individuelles à l'Insertion, Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés et Fonds de Solidarité Logement).

Enfin, le Département conduit des projets dans le cadres de sa politique d'insertion afin de favoriser les conditions d'insertion des bénéficiaires du RSA en faisant la promotion des clauses d'insertion sociales, en levant les freins à la mobilité ou en permettant l'accès au microcrédit.

L'instruction des demandes de RSA et le paiement de l'allocation :

➤ **au paiement de l'allocation RSA : 25 340 000 €**

Au cours de l'année 2019, les dépenses de rSa ont augmenté de 4,4%, en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires (+0,23 %), de la revalorisation nationale en avril 2019 (+1,6%) et de la hausse du montant moyen versé en raison des évolutions des situations des ménages concernés.

Le budget 2020 table sur une tendance similaire, et équivalente au taux moyen d'évolution du rSa constatée ces dernières années. Il prend en compte les effets pressentis de la réforme de l'assurance chômage sur le nombre de bénéficiaires rSa et les nouvelles mesures de la collectivité pour renforcer l'accompagnement socio-professionnel pour contenir cette hausse.

L'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA

Le Programme Départemental d'Insertion adopté en avril 2017 définit la politique d'insertion sociale et professionnelle qui sera développée jusqu'en 2021.

L'insertion des bénéficiaires du RSA est organisée dans le cadre des parcours d'insertion mis en œuvre depuis janvier 2013, et mise en œuvre avec Pacte Territorial d'Insertion signé en 2017.

Dans la continuité des orientations du programme de la mandature, le PDI propose plusieurs actions visant le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

Deux sont actuellement mises en œuvre :

- Favoriser le placement et le maintien dans l'emploi de bénéficiaires du rSa en faisant appel à un prestataire pour développer ce service à côté de l'offre de Pôle Emploi. Le dispositif est opérationnel depuis juillet 2018. La cible de 200 bénéficiaires du rSa accompagnés a été atteinte en cours d'année 2019.

Le budget prévisionnel 2020 prévoit la poursuite du marché en cours jusqu'en juillet. Ensuite, dans le cadre du développement de la garantie d'activité prévu dans la convention avec l'Etat sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, un appel à projet sera publié pour identifier un opérateur de placement dans l'emploi pour 400 bénéficiaires du rSa. Des crédits du plan pauvreté identifiés au budget seront fléchés vers cette action.

- Favoriser l'accès aux métiers d'aide au maintien à domicile pour les publics en insertion. Suite à l'étude de Gestion Territoriale des Emplois et Compétences sur le secteur de l'aide à domicile initiée par le Département :

- Pôle emploi a instauré des job dating réguliers avec les SAAD au sein des 4 agences du territoire,
- Les SAAD du secteur associatif sont engagés dans une étude de faisabilité de création d'un Groupement d'Employeurs d'Insertion et de Qualification, étude financée en 2020 par l'Etat et pilotée par la Direccte.

Les actions de placement dans l'emploi conduites depuis la mise en place du projet Parcours d'Insertion en 2013 sont reconduites notamment le partenariat avec les Espaces Emploi Formation (anciens Points Relais Emploi) ainsi que les missions d'accompagnement des travailleurs non-salariés.

Les nouveaux partenariats pour l'insertion professionnelle mis en place en 2019 avec la Chambre des Métiers, la Chambre d'Agriculture et l'Ecole Régionale de la 2^{ème} Chance, seront renouvelés en 2020 au vu des premiers résultats encourageants.

L'ensemble de ces partenariats tournés vers le placement dans l'emploi seront renforcés avec la prise en charge de plus de 1000 bénéficiaires du rSa via la garantie d'activité en 2020, contre 697 en 2019, via le co-financement de l'Etat sur la stratégie pauvreté.

In fine, l'objectif est de proposer un accompagnement social et professionnel à plus 1 500 bénéficiaires du RSA en 2020.

Les **aides individuelles à l'insertion** sont créditées à hauteur de 100 000 € et permettent d'accompagner les bénéficiaires du RSA dans leurs projets d'insertion sociale ou professionnelle.

Le fonds d'aide aux jeunes en difficultés permet d'accompagner les jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité, soit pour des projets d'insertion sociale ou professionnelle, soit pour des aides d'urgence. Ses modalités d'attribution et de mise en œuvre ont été révisées en 2018 pour tenir compte du développement de dispositifs sociaux envers les jeunes, la garantie jeune notamment.

Ce fonds est crédité à hauteur de 100 000 €.

Les Contrats aidés : 710 000 €

Le budget de 710 000 € permettra au Département de financer la part des contrats dont il a la responsabilité. 118 contrats étaient en cours au 31/12/2019.

Les politiques d'Insertion par le Logement

Dépenses de fonctionnement : 660 000 €

Le Département mène une politique d'insertion par le logement définie dans le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées, signé le 15 mars 2016 et mis en œuvre depuis.

Cette politique se décline en 2 objectifs principaux :

- L'accès ou le maintien dans le logement des personnes en situation de précarité
- La lutte contre la précarité énergétique

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'outil d'intervention privilégié du Département pour aider financièrement les personnes en situation de précarité à accéder ou se maintenir dans un logement, ou être aidées pour payer des factures impayées d'énergie.

La gestion budgétaire et comptable de ce budget, qui est également alimenté par d'autres contributeurs (CAF, EDF, Engie, SIEDA) est déléguée à la Caisse d'Allocations Familiales. Pour l'année 2020, le solde des crédits délégués à la CAF par les partenaires les années précédentes étant suffisants pour couvrir les besoins, il n'y aura pas d'appel de fonds pour le Département.

Par ailleurs, le Département finance les Accompagnements Sociaux Liés au Logement à hauteur de 200 000 €. La convention de partenariat avec l'opérateur sera reconduite en 2020.

Enfin, le Conseil Départemental financera également en 2020 l'animation du **Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »** via le marché confié à Oc'Théa, après appel d'offres conjoint avec l'Etat. Pour mémoire, ce programme permet de favoriser les investissements dans le bâtiment et de lutter contre la précarité énergétique.

La participation financière du Département s'élève 460 000 €, l'Etat remboursant 80% de la somme au Département.

■ LES AUTRES DÉPENSES : 1 399 685 €

Au-delà des prestations légales versées et des projets menés, le Pôle des Solidarités Départementales mobilise des crédits divers afin de permettre le fonctionnement des équipes médico-sociales. Les frais de déplacements (130 000 €) et les frais d'affranchissement (72 000 €) en font ainsi partie. Différents marchés sont également nécessaires pour garantir l'accompagnement social quotidien : vaccins (45 000 €), médicaments et consommables médicaux (6 200 €) par exemple. Un appui aux équipes de travailleurs sociaux est également reconduit à travers une prestation de supervision (35 000 €).

De plus, certaines aides ne s'inscrivent pas dans un domaine d'intervention ciblé mais participent de l'aide sociale généraliste aux personnes en difficultés : c'est ainsi le cas des secours d'urgence (20 000 €). Le Département poursuit également l'opération « Noël Solidarité » (60 000 €) consistant à apporter une aide financière à des associations pour mener des actions ciblées sur la période de Noël.

Dans le domaine de la prévention santé, la collectivité maintient son soutien à des associations œuvrant en faveur de la prévention et du dépistage du cancer (62 000 €).

Ce périmètre de dépense intègre également les crédits relatifs au déploiement du pass numérique pour 300 000€ et au plan pauvreté évoqués précédemment, pour 399 000€.

**Taux directeurs et cadrage de la campagne de tarification
2020 des établissements et services médico-sociaux**

Cadre réglementaire et éléments de contexte

Le Code de l'Action Sociale et des Familles dispose (article L.313-8; 5° de l'article R.314-22) que les Départements fixent un objectif annuel d'évolution des dépenses sociales encadrant la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Chaque année, il convient donc de déterminer les taux directeurs maximum et les enveloppes budgétaires maximum mobilisées dans le cadre de la campagne de tarification, lesquelles se traduisent en mesures nouvelles au sein du BP.

En effet, la tarification des établissements et services est un des facteurs qui jouent sur l'évolution des prestations sociales versées par le Département :

- les taux directeurs votés en faveur des établissements pour personnes âgées se répercutent sur les crédits mobilisés pour l'aide sociale à l'hébergement d'une part (prix de journée) et l'APA en établissement d'autre part (dotation dépendance) ;
- les taux directeurs votés en faveur des établissements et services pour personnes en situation de handicap ont un impact également sur les crédits mobilisés pour l'aide sociale à l'hébergement en faveur de ce public ;
- le taux directeur en faveur des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) se répercute prioritairement sur l'évolution de l'APA à domicile et marginalement sur la PCH (prestation de compensation du handicap) ;
- les taux directeurs en faveur des établissements et services de l'aide sociale à l'enfance jouent sur les crédits d'hébergement et d'accompagnement en matière d'ASE (aide sociale à l'enfance).

2020 est la 4^{ème} année de mise en œuvre de la réforme de la tarification de la dépendance. La détermination des moyens alloués à la dépendance s'effectue en application d'une convergence tarifaire sur 7 ans, en fonction du niveau de dépendance des établissements comparé à la valeur de référence départementale. La répartition des moyens entre les structures est donc progressivement ajustée.

Afin d'accompagner les EHPAD dans cette transformation, le moratoire sur les moyens alloués aux EHPAD « perdants », après cumul des dotations soins et dépendance, initié en 2018 est maintenu : le Département compensera à l'euro près les baisses pour les EHPAD concernés jusqu'à signature des CPOMs, après prise en compte des mesures nationales reconduites pour l'année 2020.

Par ailleurs, à l'instar de ce qui a été décidé par l'Etat pour le forfait soins, et dans la continuité des mesures appliquées en 2019, les crédits dépendance proposés au BP 2020 permettront l'activation d'une mesure d'accélération de la convergence positive (2 ans au lieu de 4 ans restant désormais), pour les nouveaux EHPAD entrant en CPOM : 15 nouveaux EHPAD concernés en 2020.

Les taux directeurs proposés

Les taux directeurs sont arrêtés :

- de manière distincte selon les différents types d'établissements et de services ;
- Par groupes de dépenses (I, II, III) ainsi que de manière globale sur l'ensemble du budget.

Ils doivent être compris comme des taux maximum dans la limite desquels doivent être contenues les dépenses des établissements (total classe 6). Ainsi, si l'équilibre budgétaire de la structure le permet et afin de faire tenir au final l'ensemble des dépenses concernées dans l'enveloppe départementale, les tarifs de certaines structures devront être arrêtés sans que ces taux maximum soient systématiquement atteints et en tenant compte des recettes atténuatives.

Pour rappel, dans les budgets des structures, le groupe I correspond aux dépenses d'exploitation courante (électricité, eau, alimentation, produits d'entretien...), le groupe II aux dépenses de personnel et le groupe III aux dépenses de structure (loyers, frais financiers, assurances...).

1) Etablissements pour personnes âgées

- a) Taux directeur de la section dépendance pour l'ensemble des structures et modalités d'application de la réforme dépendance.

Pour l'année 2020, il est proposé de fixer un taux directeur maximum de 1% sur la section dépendance.

Dans le cadre de la réforme de la tarification, il n'est pas nécessaire de le décliner par groupe pour les EHPAD.

Pour les autres structures, il se déclinera ainsi :

Groupe I : 1%

Groupe II : 1%

L'enveloppe budgétaire correspondante au budget 2020 s'élève à 200 000 €.

En complément à ce taux directeur positif, le Département prendra en compte la hausse de la valeur point GIR induite par les mesures favorables prises en faveur des EHPAD en 2019 : la valeur de référence départementale pour la convergence s'élèvera à 7,09 € TTC en 2020, contre 7 € TTC en 2019, soit une hausse de + 1,28%, correspondant à un effort budgétaire estimé à 50 000 €.

Enfin, pour mémoire, depuis 2019, la réforme de la tarification est pleinement appliquée avec la prise en compte de l'activité prévisionnelle proposée dans l'annexe activité transmise par les EHPAD sur la plateforme CNSA. Ainsi, le taux d'occupation des établissements est

intégré dans le calcul du forfait global dépendance, en application des décrets relatifs à cette disposition.

b) Taux directeur de la section hébergement pour les structures habilitées totalement à l'aide sociale

Il est proposé un taux directeur maximum de 1,5%,

dont Groupe I : 1,5%

dont Groupe II : 1,5%

Ce taux maximum pourrait faire l'objet d'une dérogation en cas de projet majeur d'investissement, dans la limite du tarif plafond de 60 € défini pour les projets majeurs de réhabilitation.

L'enveloppe budgétaire correspondante s'élève à 150 000 € au budget 2020.

Il sera décliné selon la procédure habituelle pour les EHPAD hors CPOM.

Pour les EHPAD entrant en CPOM, ce taux maximum serait modulé selon les critères suivants :

- Prix de journée (PJ) actuel : modulation selon la situation par rapport au prix de journée moyen départemental 50,21 € afin de contenir l'évolution du prix de journée sur l'ensemble du territoire départemental.

Niveau du prix de journée (PJ)	Modulation du taux plafond
PJ < moyenne départementale	1,5 %
moyenne départementale < PJ < 51 €	1 %
51€ < PJ < 55 €	0,5 %
PJ > 55 €	0 %

- Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ;
- Stratégie de l'EHPAD en matière d'attractivité ;
- Santé financière de l'établissement et projections pluriannuelles.

c) Modalités de fixation du tarif aide sociale pour les structures habilitées partiellement à l'aide sociale

Conformément à l'article L.342-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, pour les EHPAD habilités partiellement à l'aide sociale qui ont signé une convention d'aide sociale avec le Département, le prix de journée est réévalué dans la limite d'un pourcentage fixé annuellement par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

L'arrêté fixant l'augmentation maximum du prix pour le socle de prestations d'hébergement en 2020 a été publié le 26 décembre 2019, le taux national fixé est de 1,08%.

Dans tous les cas, afin d'assurer l'équité entre établissements pour personnes âgées, il est proposé de ne pas systématiquement appliquer ce pourcentage maximum. Le prix moyen de journée de ce type d'établissements (sur la base des 7 établissements publics autonomes habilités totalement), qui s'élève à 48,17 €, est pris en compte pour fixer l'augmentation accordée à chacun des établissements

Il est proposé que le taux ministériel soit décliné de la manière suivante :

- Prix de journée aide sociale de l'EHPAD inférieur à la moyenne départementale : 1,08%
- Prix de journée aide sociale de l'EHPAD entre 48,17 € et 50 € : 0,54%
- Prix de journée aide sociale de l'EHPAD entre 50 et 55 € : 0,27%
- Prix de journée aide sociale de l'EHPAD supérieur à 55 € : pas de hausse.

2) Services d'aide et d'accompagnement à domicile pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

Le taux directeur de 1% s'applique sur le tarif individualisé des SAAD signataires des CPOMs en 2018, conformément aux engagements pris lors de la négociation.

Pour les SAAD autorisés et tarifés hors CPOM, il est proposé un taux directeur **maximum** de 1%.

L'enveloppe budgétaire globale pour la tarification des SAAD 2020 s'élève ainsi à 225 000 € répartie sur les enveloppes APA et PCH.

Le tarif horaire de remboursement de l'APA pour les interventions par des services à domicile autorisés et non tarifés est maintenu à 20,50 €/h en 2020.

Le tarif départemental de référence pour les prestations départementales délivrées par les SAAD candidats à la préfiguration de la réforme de financement du secteur s'élève à 20,92€. Il devient la base de calcul des plans APA pour les usagers concernés. Le tarif individualisé des SAAD reste en vigueur pour la prise en charge départementale.

3) Les établissements et services pour personnes en situation de handicap

Considérant le cadre fixé aux associations s'étant engagées dans la négociation d'un CPOM (0% sur 5 ans), ainsi qu'à la lecture des Comptes Administratifs (CA) 2018, il est proposé d'avoir la même approche pour les structures hors CPOM et de ne pas allouer d'augmentation des moyens, sauf à mobiliser les réserves et reports à nouveau des années passées.

Le CPOM avec les PEP12 est conduit sur les mêmes bases de négociation que pour les autres opérateurs, à savoir 0% sur 5 ans.

4) Les établissements et services de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Comme les années passées, il vous est proposé de distinguer les taux directeurs, pour l'internat d'une part qui subit les contraintes les plus importantes et pèse majoritairement

dans la situation financière des MECS, et pour les autres services d'autre part qui ont des prix de journée assez élevés.

Pour l'internat, il est proposé un taux directeur maximum de 1%,

Dont groupe I : 1%

Dont groupe II : 1%.

Il faut noter que ces dernières années, les réserves de compensation des structures ont été mobilisées en atténuation des prix de journée et les budgets ont été revus et rebasés pour chaque dispositif à compter de la campagne de tarification 2015. Cela justifie la différence faite avec le secteur du handicap.

Pour les services de l'aide sociale à l'enfance, il est proposé un taux directeur maximum de 1%, décliné au cas par cas selon la situation spécifique à chaque structure. En priorité, les réserves et report à nouveau des années passées seront mobilisées.

L'enveloppe budgétaire maximale correspondante au BP 2020 s'élève à 150 000 €.

Pour les structures récemment autorisées pour la prise en charge des MNA, un taux directeur de 0% est proposé pour l'année 2020 au vu du niveau élevé de tarif de départ, et de l'analyse des CA 2018.

La négociation du CPOM avec la MECS Oustal se poursuivra en 2020, sur la base d'un maximum de 1% par an sur 5 ans de hausse du budget de fonctionnement sauf pour les places d'extension autorisées à compter de 2018.

Une négociation de CPOM sera engagée également la MECS Millau Ségur, sur la même base de 1% par an sur 5 ans de hausse du budget de fonctionnement.

Suite au renouvellement des conventions en 2019 avec les LVA accueillant des enfants confiés au Département de l'Aveyron, le forfait journalier incluant le forfait de base et le forfait complémentaire lié à la reconnaissance d'une spécificité et/ou d'un mode d'organisation particulier n'a pas vocation à évoluer au-delà de la réglementation applicable (évolution du SMIC horaire).

5) Précisions sur le Groupe III pour l'ensemble des structures

Pour les dépenses suivantes du groupe III : charges financières (compte 66) et dotations aux amortissements (compte 68 ou 6811), tous secteurs confondus : prise en compte des dépenses réelles, telles que prévues dans les programmes pluriannuels d'investissement validés par les autorités de tutelle.

Les projets d'investissement présentés au Département devront intégrer la contrainte budgétaire départementale. Aussi, il est attendu que ces projets soient définis dans une logique de recherche d'économies permettant de limiter au maximum les surcoûts engendrés sur le budget annuel d'exploitation. A défaut, les éventuels surcoûts devront être absorbés par la mobilisation des résultats excédentaires des exercices antérieurs provisionnés. En particulier, les surcoûts d'exploitation des plans pluriannuels d'investissement (PPI) de renouvellement devront être nuls.

LES SOLIDARITES TERRITORIALES :
LE DEPARTEMENT ACTEUR ET PARTENAIRE

UN EFFORT FINANCIER AMPLIFIE DANS LA SECURITE ENVERS NOS CONCITOYENS ET LEURS BIENS

Le Conseil départemental et le Service d'Incendie et de Secours sont des partenaires permanents pour assurer auprès de nos populations la protection et la sécurité des personnes et des biens.

Dans le cadre de la nouvelle convention de partenariat à venir, pour la période 2020-2022, le Conseil départemental s'engage auprès du SDIS, pour lui donner les moyens de mettre en œuvre une politique publique de secours et de prévention des risques dans le tout le département de l'Aveyron, avec des personnels en effectifs suffisants et des équipements en matériels performants.

Au budget primitif 2020, il est prévu une contribution du Département de **8 644 669€, en augmentation de 7,4%**.

Par cette contribution amplifiée, le service départemental d'Incendie et de Secours pourra assurer un service de qualité et de proximité sur une couverture territoriale équilibrée.

Egalement, **1 000 000 €** sont proposés en Autorisation de Programme pour accompagner les projets de construction, extension ou réhabilitation de casernes avec un crédit de paiement de **200 000 €** pour l'année 2020. Pour honorer les engagements antérieurs, **823 738 €** de crédits de paiements sont inscrits au BP 2020.

Concernant le Comité de Sécurité Routière en Aveyron, il vous est proposé de maintenir la contribution du Département à **84 494€**.

LE DEVELOPPEMENT LOCAL

Collectivité de proximité investie, par la Loi Notre, des solidarités territoriales, le Département s'emploie depuis de nombreuses années au développement de son territoire à l'appui de partenariats au bénéfice des communes et groupements qui portent des projets structurants ou en initiant des dispositifs et programmes pour certains devenus emblématiques à l'instar du dispositif cœur de village. En qualité de maître d'ouvrage et d'employeur, il porte des projets, réflexions et organisation qui participent des équilibres territoriaux en développant par exemple le télétravail notamment à l'attention des personnes dont le lieu de résidence est distant du lieu de travail.

L'objectif commun aux politiques insufflées au travers du projet de mandature « Agir pour nos territoires » répond d'une ardente obligation d'entretenir mais plus encore d'accentuer le regain démographique constaté.

Pour partager cette ambition et œuvrer de concert avec les intercommunalités à l'attractivité de l'Aveyron, 19 conventions ont été contractées en 2018 identifiant les champs à investir au rang desquels la politique de l'habitat, le développement des espaces de coworking et les politiques d'accueil par exemple. Egalement quelques projets mûres ont pu être accompagnés sur l'exercice 2018. L'année 2019 pour sa part a été dense au regard du nombre important de projets structurants arrivés en phase opérationnelle et accompagnés par le Département

Par extension, le partenariat au bénéfice du bloc dit communal s'est également manifesté à l'appui de subventions aux communes pour des projets de portée communale mais qui n'en demeure pas moins important pour les aveyronnais et la vitalité de nos territoires.

Pour mémoire, la création d'espaces associatifs, les travaux à intervenir dans les écoles, l'aménagement d'espaces publics, ... comptent parmi les projets éligibles.

S'agissant de l'exercice 2020, et pour entretenir notre partenariat avec le bloc communal, une Autorisation de Programme de **5 400 000 €** est proposée, alimentée à hauteur de **930 000 €** de crédits de paiements. A titre indicatif, les Autorisations de Programmes ainsi que les Crédits de Paiements ont été répartis entre les 4 programmes que sont le PIC (Projets d'Intérêt Communal), l'ESIC (Equipements Structurants d'Intérêt Communautaire), le programme dédié aux espaces de coworking ainsi que Dispositif Départemental de Solidarité Locale (DDSL).

Pour honorer les engagements contractés sur les exercices antérieurs au titre des programmes d'aides aux communes et groupements mais également pour solder les aides à l'économie, des crédits de paiements à hauteur de **5 934 516 €** sont requis.

Tant les Autorisations de Programme que les Crédits de Paiements seront fongibles avec les enveloppes allouées à l'Habitat et au Fonds Départemental d'Intervention Touristiques pour disposer de la souplesse nécessaire.

Une enveloppe de **650 425 €** est également requise correspondant à notre participation en qualité de membre d'Aveyron Ingénierie dont les prérogatives et champs d'investigation vont croissants en lien avec l'évolution des besoins des collectivités dans un environnement de plus en plus complexe. Egalement, un crédit de **10 000 €** est proposé pour des études qu'Aveyron Ingénierie pourrait initier.

Enfin, deux enveloppes respectivement de **60 000 €** et **15 000 €** sont requises, la première pour les frais consécutifs des réflexions et investigations engagées autour de la mise en place d'un observatoire départemental, la seconde pour les frais associés à des manifestations que pourrait initier le Département dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques et prérogatives.

L'HABITAT

Pour permettre à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) d'assurer ses missions, il vous est par ailleurs proposé de reconduire la subvention de fonctionnement qui lui a été accordée l'an passée soit **168 000 €**.

Agréée par l'Agence Nationale d'Information sur le Logement (ANIL) et conventionnée par le Ministère en charge du logement pour délivrer au public une information complète et un conseil argumenté sur toutes les questions d'ordre juridique, financier et fiscal relatives au logement et à l'habitat, l'ADIL demeure un outil privilégié d'observation des problématiques de l'habitat. Elle complète par ailleurs son expertise et sa mission de service au public par ses actions portées via l'Espace Info Energie (EIE). Relais d'information et de conseils sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, l'EIE de l'Aveyron est conventionné par l'ADEME et animé par des techniciens spécialisés de l'efficacité énergétique dans le neuf et l'ancien. Considérant ses compétences, son expertise pourra être sollicitée dans le cadre de la mise en œuvre des programmes départementaux et en premier chef l'habitat.

En ce qui concerne les crédits dévolus à l'habitat pour la mise en œuvre des dispositifs introduits par la délibération du 29 janvier 2018 et les quelques ajustements consécutifs de l'évaluation opérés en septembre 2019, une Autorisation de Programme de **800 000 €** paraît opportune alimentée à hauteur de **170 000 €** de crédits de paiements. **241 746 €** seront également inscrits pour honorer les engagements contractés en 2018 et 2019.

Tant l'Autorisation de Programme que les Crédits de Paiements seront fongibles avec les enveloppes allouées au développement local et au Fonds Départemental d'Intervention Touristiques pour disposer de la souplesse nécessaire.

AGRICULTURE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Élément structurant du territoire, l'agriculture participe à l'ossature du milieu rural, à l'occupation de l'espace ainsi qu'à la vie économique, sociale et culturelle. En façonnant les paysages, elle peut aussi contribuer à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes tout en favorisant l'attractivité.

Au regard de ces enjeux majeurs, le Conseil départemental entend accompagner le maintien d'une agriculture dynamique et durable pour les générations futures.

Ainsi, en application du programme de mandature «Agir pour nos territoires», il est proposé d'inscrire pour 2020, des crédits pour un montant de **597 000 €** (en fonctionnement) et **15 000 €** (en investissement) pour soutenir l'agriculture.

Les objectifs concernent la reconnaissance de la qualité de nos productions locales, la promotion de notre patrimoine agricole et le développement des projets territoriaux.

Les initiatives favorisant le soutien au développement des circuits courts mobilisant les citoyens et des acteurs territoriaux (producteurs, restauration collective publique...) comme « l'Aveyron dans l'assiette », les opérations de découverte des exploitations et filières aveyronnaises, les conférences grand public et le forum des filières qui recrutent, pourront être reconduites dans ce même cadre financier.

Ces actions permettront de répondre à un enjeu fort en termes de santé, de cohésion sociale, d'environnement et de développement économique territorial

De plus, afin de mettre en relation de manière simple, immédiate et sans intermédiaire, les producteurs agricoles et les artisans locaux avec les acheteurs de la restauration collective, en 2020 le Département maintiendra son adhésion au dispositif Agrilocal et poursuivra les actions visant à son développement.

Le Conseil départemental accompagnera financièrement les organismes professionnels agricoles (OPA), notamment pour mener des actions de promotion et de valorisation du patrimoine agricole.

A travers le dispositif « Un Territoire, un Projet, une Enveloppe (TPE)», le Conseil départemental, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, met à la disposition des acteurs, des outils d'aménagement rural. L'objectif est ainsi de répondre aux enjeux prioritaires soulevés lors des états des lieux territoriaux.

En 2020, la continuité du TPE prendra en compte le bilan des actions menées et les nouveaux enjeux liés aux mutations agricoles et aux circuits courts.

Pour mettre en œuvre ces projets issus des réflexions portées par les agriculteurs locaux ainsi que les élus départementaux et communaux, une enveloppe de **21 500 €** (fonctionnement) et une de **40 000 €** (investissement) qui inclut le financement des échanges amiables.

En effet, la recherche d'amélioration des conditions d'exploitation complète favorablement l'efficacité du dispositif économique de nos fermes.

Aussi le Conseil départemental, grâce à sa compétence en matière d'aménagement agricole et foncier (AFAF), continuera à accompagner les opérations de restructurations foncières dans le cadre des opérations d'échanges amiables privilégiant soit les échanges de parcelles existantes, soit la création d'un nouveau parcellaire, avec un objectif d'utilisation rationnelle de l'espace. Le Département pourra participer aux frais occasionnés par des échanges d'immeubles ruraux après que la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (C.D.A.F.) ait reconnu l'utilité de ces échanges pour l'amélioration des conditions de l'exploitation agricole ou de la production forestière. Un crédit de **2 000 €** (fonctionnement) est prévu pour les frais de fonctionnement de cette commission et une enveloppe de **20 000 €** permettra le financement des frais de géomètre et de notaire.

UNE FORTE AMBITION POUR AVEYRON LABO

En 2019, nous avons validé le plan stratégique 2019 – 2022 d'AVEYRON LABO qui a pour objectif de conforter la place majeure qu'il occupe au sein de notre département mais aussi au niveau de la région OCCITANIE, voire au niveau national et donner un nouvel élan à son développement.

Les premiers effets sont positifs sur l'ensemble des axes structurants de ce plan stratégique. Nous visions, à l'horizon 2022, le développement du chiffre d'affaires au-delà des 10 millions d'euros, en développant l'activité de santé animale et en disposant de pôles d'activités diversifiés performants.

2019 s'inscrit parfaitement dans cette tendance car la croissance du chiffre d'affaires se poursuit conformément aux prévisions pour atteindre, au 31 décembre 2019, 8,4 millions d'euros, soit une augmentation de 12% par rapport à 2018. Le démarrage de l'année 2020 est aussi très prometteur.

Si la santé animale est toujours le principal domaine d'activité, on constate une forte évolution de la sérologie (de 85%) liée aux analyses sur la Diarrhée Virale Bovine (BVD) et les exportations. Il est à noter que la génomique constitue aussi un domaine qui a fortement évolué ces dernières années et qui peut être encore un axe de développement important pour notre laboratoire.

Dans le cadre du plan stratégique, il a été également retenu la mise en œuvre de partenariat. Le plus important est celui que nous avons validé en commission permanente de juin dernier avec le laboratoire de la Haute-Garonne. Dès 2019, de premières actions ont été engagées avec l'obtention d'un marché en groupement pour l'ARS, mais également des premières réflexions lancées sur la recherche et développement dans le domaine de l'environnement.

Mais l'action la plus importante engagée dans le cadre de ce partenariat en 2019 et qui s'intensifiera en 2020 est le travail à un catalogue commun aux deux laboratoires et la formation de nos commerciaux aux prestations fournies par chacun afin d'étendre notre force de frappe commerciale, ce qui constitue un axe important du développement.

Afin de poursuivre le développement, des investissements seront aussi nécessaires :

- d'une part en matière d'équipements nouveaux, pour lesquels une enveloppe de 300.000 euros a été allouée par le département lors du dernier vote du budget. Ces équipements qui seront, pour l'essentiel, acquis au cours du second semestre 2020, permettront le développement de nouvelles technologies, la recherche de nouveaux agréments et l'extension de l'offre de notre catalogue de service. Les domaines de la génomique et de l'hydrologie sont plus particulièrement concernés.

- d'autre part, en matière de locaux, puisque la croissance du laboratoire nécessite une extension et un réaménagement des locaux pour augmenter notre performance. Une étude est en cours avec nos services techniques pour affiner le besoin et le calendrier de déroulement de ces travaux.

Enfin, la croissance d'une entreprise telle que le laboratoire et les objectifs ambitieux que nous avons fixés doivent s'accompagner d'une nouvelle organisation qui permettra la réussite. L'année 2020 verra ainsi une réorganisation en phase avec ces objectifs, par le recrutement notamment d'un directeur général adjoint qui entrera en poste en mai, mais aussi par le renforcement des pôles commercialisation, marketing...

Je vous rappelle que la mise en œuvre du plan stratégique doit se faire sur 2019 - 2022 ; et AVEYRON LABO a besoin du Département à ses côtés pour réussir ce nouvel élan. C'est pourquoi, nous devons nous inscrire dans la continuité de la participation au fonctionnement d'AVEYRON LABO, à hauteur de **1 400 000€**, sur cette période, la reconduction des crédits d'investissements pour l'acquisition d'équipements qui permettront à AVEYRON LABO de se positionner sur de nouveaux marchés, mais également l'inscription de **50.000 euros** pour la BVD.

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Dans le cadre de sa politique d'aménagement et de gestion de l'espace rural, le Département intervient sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et sur les itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ces deux compétences sont liées à un dispositif financier particulier, instauré par le pouvoir législateur : la Taxe D'Aménagement.

Identifier comme l'activité phare du Département, la randonnée pédestre bénéficie de dispositifs favorisant la pérennisation des sentiers de randonnée. La mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR), outil de protection juridique des sentiers, ainsi que le dispositif d'aide aux travaux sur les chemins inscrits au PDIPR favorise la découverte du Département et de ses sites naturels par le biais de cette pratique sportive.

Les Départements avec leur compétence en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) jouent depuis de nombreuses années un rôle important dans la protection et la mise en valeur des milieux remarquables.

Sur notre territoire, le Conseil départemental œuvre depuis longtemps à la préservation et à la découverte de ses ENS par le grand public. En hébergeant plus de 60% de la biodiversité aveyronnaise, ces sites contribuent à la conservation du patrimoine faunistique et floristique exceptionnel. On en dénombre actuellement 32 ouverts au public et aménagés pour l'information et la sensibilisation des visiteurs.

En 2019, le Département a marqué sa volonté de toujours mieux faire connaître ces ENS en lançant le premier programme d'animations nature gratuites pour le grand public. Fort de son succès, cette opération sera renouvelée en 2020 et permettra la découverte de 30 ENS du territoire à travers des activités toujours plus interactives et ludiques.

Mise en place en 2012, l'opération Collégi'ENS qui vise à sensibiliser les jeunes générations à la nature et à sa préservation, continuera de se dérouler sur 18 sites ENS du département. Elle permet chaque année aux classes de 6ème et 5ème de l'ensemble des collèges publics et privés, de découvrir par des animations encadrées la richesse du patrimoine naturel aveyronnais.

En matière d'itinérance, le programme d'ouverture aux cyclistes des Véloroutes et Voies Vertes inscrites au schéma national (V86 et V85) sera finalisé en 2020 avec l'implantation de panneaux pris en charges par le Conseil départemental. Dans une optique d'amélioration de ces itinéraires, un nouveau dispositif d'accompagnement de collectivités financier a été proposé pour la création de Voies Vertes le long de ces axes.

Une enveloppe de **680 000 €** (investissement et fonctionnement) est prévue en 2020 pour la mise en œuvre de la politique ENS et PDIPR.

.....

Enfin pour terminer le volet Agriculture et Aménagement de l'Espace, avec notre pépinière départementale sise à Salmiech, notre collectivité continue d'assurer l'embellissement de notre patrimoine départemental, ainsi que le fleurissement des communes et communautés de communes en leur fournissant des plants. Son budget pour 2020 est de **29 000 €** en fonctionnement et **5 000 €** en investissement.

TOURISME

Le tourisme est un véritable outil au service du territoire, par la croissance, l'emploi, l'aménagement du territoire et l'attractivité qu'il génère. Malgré un contexte de plus en plus concurrentiel et des pratiques de séjours qui évoluent, la filière touristique dans l'économie aveyronnaise occupe une place prépondérante avec quasiment 360 millions d'euros de chiffre d'affaire.

Ce bon résultat est encourageant pour les opérateurs touristiques dont les stratégies paraissent répondre aux attentes des clientèles. Il est également lié à la volonté du Conseil départemental d'adapter son accompagnement aux mutations de la demande, en étant particulièrement attentif aux nouveaux comportements induits par le numérique.

La politique départementale menée a pour objectif de maintenir la destination Aveyron au 1er rang des destinations « campagne » en Occitanie, devant le Lot, le Tarn, le Tarn et Garonne et le Gers. La campagne représentant le 2ème espace touristique national, après le littoral, il s'agit d'une véritable opportunité économique pour les territoires.

Pour demeurer compétitif le Département poursuit son accompagnement financier en faveur des opérations touristiques à maîtrise d'ouvrage publique qui répondent aux orientations du tourisme aveyronnais. Pour ce faire, une enveloppe de 800 000 € en autorisation de programme est inscrite au budget, avec 300 000 € identifiés en crédits de paiement 2020, et 714 365 € pour satisfaire aux engagements antérieurs. (Tant l'autorisation de programme que les crédits de paiements seront fongibles avec les enveloppes allouées à l'Habitat et au développement local)

Aussi afin de contribuer, de manière efficiente, à l'attractivité touristique de l'Aveyron et des territoires aveyronnais, il est proposé d'inscrire une enveloppe globale de 3 138 250 € en fonctionnement, ainsi répartie :

Une somme de 280 000 € permettra d'une part de procéder à l'individualisation de subventions en faveur de projets ou d'actions répondant aux priorités et aux objectifs fixés par la collectivité en matière de développement touristique et d'autre part de maintenir le dispositif en faveur des Offices de tourisme et aires de camping-cars.

Ceux sont 620 000 € qui sont affectés au Syndicat Mixte Jean-Henri Fabre pour qu'il puisse poursuivre ses missions d'études, d'aménagement et de gestion du centre Jean-Henri Fabre pour l'étude des insectes,

Une contribution de 57 750 € est budgétisée au Syndicat Mixte Vallée du Lot (anciennement Entente interdépartementale de la Vallée du Lot).

Un crédit de 100 000 € est également identifié pour mener toutes les actions nécessaires pour maintenir le Lot navigable, de Bouillac à Port d'Agrès.

Enfin une enveloppe de 2 080 500 € est destinée à l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron. Cette structure au service du Département et de ses adhérents a pour vocation de contribuer au développement et au dynamisme du tourisme départemental. L'ADT pour 2020, à travers 12 orientations, priorise les actions liées au numérique, à l'accroche des clientèles de proximité, à la création de nouveaux collectifs d'acteurs touristiques pour les intégrer à la stratégie de destination Aveyron.

ACCELERER LA RECONQUETE DEMOGRAPHIQUE ET L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS EN AVEYRON

Le Conseil Départemental de l'Aveyron entend poursuivre en 2020 les mesures visant à rendre le territoire aveyronnais plus attractif pour des populations actives et parvenir ainsi à accélérer le rythme d'augmentation de la population dans le département.

L'emploi étant le premier levier de mobilité des français, le Conseil Départemental agit, aux côtés et en partenariat avec l'Etat, les Chambres Consulaires et la Région Occitanie pour favoriser une meilleure adéquation entre offre et demande d'emploi en Aveyron.

A travers le dispositif l'Aveyron Recrute, le Département focalise son action sur l'attrait des compétences recherchées par les entreprises et les territoires aveyronnais mais qui ne sont pas ou trop peu présentes sur le territoire. Il s'agit de mettre en place des actions visant à faire mieux connaître les opportunités professionnelles en Aveyron (emploi, reprise d'entreprises...) à travers une plateforme digitale du recrutement territorial, mais aussi de construire avec les employeurs du département, les filières professionnelles, les communautés de communes et les partenaires de l'emploi, des opérations de recrutement délocalisées et ciblées (Job Dating, campagnes digitales de recrutement).

Le Conseil Départemental entend poursuivre, à travers le programme Agir pour nos territoires, la mise en œuvre de stratégies locales d'accueil de nouvelles populations en mettant à disposition des intercommunalités de l'ingénierie et des dispositifs d'accompagnement financier pour favoriser leur montée en compétences et en puissance sur le sujet. ...). Pour réaliser ces actions et continuer d'accompagner les intercommunalités une somme de **448 500 €** est inscrite au BP en section de fonctionnement et **96 000 €** en section investissement.

Il apparaît également essentiel de poursuivre la réflexion sur le maintien et le retour des jeunes diplômés en Aveyron pour répondre aux problématiques de recrutement des entreprises et plus globalement à l'accélération du vieillissement de la population en Aveyron.

Le Conseil Départemental se propose de piloter une expérimentation en collaboration avec des organismes de formation supérieure de l'Aveyron, des entreprises qui recrutent et des communautés de communes. Un crédit de **30 000 €** est prévu à cet effet dans le cadre du BP.

Dans le domaine de la démographie médicale, qui depuis plusieurs années est en net redressement en Aveyron pour la médecine générale, le Département souhaite ne pas relâcher ses efforts et amplifier son action sur la médecine de spécialité. L'aide à l'hébergement déjà proposée aux internes en stage chez les praticiens libéraux, vient d'être élargie aux assistants spécialistes à temps partagé afin de lever le frein lié à notre éloignement des CHU et des facultés de médecine.

La cellule « Accueil Médecin Aveyron » multiplie tout au long de l'année les actions de communication à l'attention des futurs et jeunes médecins : rencontre des internes dans les facultés de Toulouse, Montpellier et Clermont, Congrès médicaux, organisation de soirées de bienvenue et d'un évènement unique en France (le Weekend Adrénaline Aveyron) dont la 4^{ème} édition aura lieu les 19 et 20 septembre 2020.

Ces actions, combinées à un accueil personnalisé visant à faciliter l'arrivée et l'installation de nouveaux praticiens en Aveyron, ont permis d'établir 80 nouveaux médecins généralistes dans notre département entre 2013 et 2019. Afin de poursuivre cette stratégie de reconquête démographique dans le secteur médical il est donc proposé d'inscrire au BP 2020 une somme de **123 000 €** en section de fonctionnement.

Par ailleurs, le Conseil Départemental souhaite alimenter en permanence sa réflexion prospective sur les actions qu'il conviendrait de mettre en place demain pour répondre aux enjeux d'attractivité qui se posent au territoire. Aussi, il confie cette mission de réflexion stratégique à l'Association Aveyron Ambition Attractivité qui devra également assurer la gestion des marques collectives et de territoire Aveyron Vivre Vrai et Fabriqué en Aveyron. Une somme de **378 200 €** sera versée à l'association pour qu'elle puisse mener à bien l'ensemble de ses missions.

* * *

Enfin, le Conseil départemental est membre d'un certain nombre de syndicats mixtes qui oeuvrent pour le développement et l'attractivité du département, il est prévu au BP 2020 les crédits correspondants à notre participation statutaire comme suit :

- 2 000 € pour le Syndicat Mixte Séverac Carrefour Aveyron
- 20 000 € pour le Syndicat Mixte A75.

ENVIRONNEMENT

Le projet de mandature 2016-2021 a inscrit la stratégie de l'environnement et du développement durable comme un des piliers soutenant le développement de l'attractivité de notre territoire.

Il propose de poursuivre l'accompagnement financier des projets portés par les collectivités rurales en matière d'eau potable, d'assainissement collectif, d'aménagement de rivière et de gestion des déchets ménagers.

Cet accompagnement financier est complété par la mobilisation de moyens humains dans le cadre de l'ingénierie territoriale.

L'optimisation et la pérennisation des investissements, la maîtrise des dépenses, l'adaptation aux évolutions sont autant de critères qui devront conduire nos actions d'accompagnement auprès des collectivités que ce soit à travers nos programmes d'intervention ou de l'ingénierie.

■ **La politique départementale en matière d'eau potable, d'assainissement, d'aménagement des rivières.**

Au regard des enjeux humains, économiques et environnementaux, le Département veut rester particulièrement attentif à la problématique de la gestion de l'eau en considérant la globalité de la ressource et tous les stades du cycle de l'eau.

Aussi il souhaite poursuivre l'accompagnement financier des collectivités pour les actions qu'elles mènent dans ce domaine en mettant une priorité sur **l'alimentation en eau potable**.

Dans ce domaine, le Département apportera une aide financière pour les études et les travaux qui contribueront à garantir la même qualité de service à l'ensemble des aveyronnais et assurer la sécurité qualitative et quantitative.

Par ailleurs dans un souci de garantir la qualité de cette ressource, le Département souhaite poursuivre l'accompagnement des projets des collectivités **en matière d'assainissement** (collecte et traitement des eaux usées) ; ces projets participent à la préservation de la qualité de l'eau et des usages (tourisme, pêche, ...) ainsi que de la biodiversité et permettent de satisfaire les besoins d'hygiène et de confort, éléments essentiels à l'attractivité de nos villes et villages.

Pour l'accompagnement de ces projets en matière d'eau potable et d'assainissement, il est proposé, pour le Budget Primitif 2020, de voter une autorisation de programme de **540 000€** d'une durée de 3 ans et d'inscrire en crédits de paiement **542 053€** intégrant les autorisations de programme des années précédentes.

L'accompagnement financier des projets portés par les collectivités **dans le domaine de l'aménagement des rivières** constitue la 3^{ème} priorité en matière de politique de l'eau. En effet la rivière n'est pas seulement l'exutoire des rejets plus ou moins maîtrisés de nos activités mais aussi un indicateur en terme de suivi de l'évaluation de nos efforts en matière d'aménagement du territoire et de dépollution. C'est un élément fort et structurant de nos paysages et de notre environnement qu'il convient de préserver et d'améliorer.

Réalisées sous la maîtrise d'ouvrage des structures intercommunales (syndicats, Communautés de Communes), les opérations financées concernent l'aménagement des berges et du lit des cours d'eau non domaniaux (hors travaux urbains, paysagers ou d'intérêts privés), prévus dans des programmes pluriannuels de gestion préalablement établis pour assurer la continuité et la pérennité des actions engagées.

Il est proposé d'inscrire un budget de **70 000 €** pour cette action.

■ **La politique départementale en matière de déchets non dangereux.**

Le Conseil départemental accompagne financièrement les collectivités et leurs groupements pour la réalisation des études et investissements contribuant à améliorer la prévention et la gestion des déchets non dangereux avec un objectif essentiel qui est de réduire la quantité de déchets produits et d'améliorer les taux de recyclage.

Avec une forte fréquentation et des filières de valorisation en développement, les déchèteries font l'objet de nombreux projets de sécurisation et d'optimisation.

Par ailleurs les collectivités s'efforcent de développer des actions de sensibilisation et de prévention notamment avec des opérations de compostage, lombri-compostage, etc...

Un crédit de **50 000 €** est prévu pour 2020 pour ces projets.

Par ailleurs, une enveloppe de **4 000 €** est également prévue pour répondre au besoin d'acquisition de matériel et d'outillage nécessaires pour nos missions d'ingénierie auprès des collectivités.

■ **La politique de sensibilisation à l'eau et l'environnement.**

- **Les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable**

Le Département veut favoriser l'émergence de projets de sensibilisation et d'éducation à l'environnement dans l'esprit de l'éducation populaire. Il s'agit en effet de développer le lien social, l'esprit critique, de confronter les idées, de former les citoyens et de faire évoluer les comportements par la prise de conscience individuelle et collective des notions de développement durable. Il accompagne les initiatives portées par les associations ou les collectivités rurales :

- actions éducatives dans le domaine du développement durable, démarches citoyennes et participatives : manifestation, exposition, colloque, ouvrage, formation, information,...
- actions pédagogiques de sensibilisation des scolaires dans le domaine du développement durable, dans le cadre des activités périscolaires notamment ;

Avec une enveloppe de **30 000 €**.

- **Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)**

Acteur essentiel de la sensibilisation à l'environnement sur notre Département, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) poursuit spécifiquement des objectifs :

- de sensibilisation et d'éducation à l'environnement à travers notamment la réalisation d'animations en milieu scolaire et la réalisation d'outils pédagogiques,
- d'accompagnement des territoires.

C'est pourquoi le Département soutient depuis plusieurs années ces interventions à travers une convention de partenariat annuelle et une aide de **21 000 €**.

- **Le prix de l'environnement**

Le Conseil départemental, conscient qu'un des facteurs de l'attractivité du département est un environnement de qualité et avec l'objectif de permettre un développement durable, a décidé de mettre en place le prix de l'environnement. Le concours a pour objectif de valoriser des projets innovant intégrant les valeurs environnementales et de développement durable quel que soit le domaine : climat, déchets, transports, alimentation, urbanisme...

Le concours est ouvert aux collectivités, entreprises, associations, établissements scolaires **qui portent ou accompagnent ces projets.**

Il est proposé d'inscrire une dotation de **10 000 €** pour récompenser le ou les lauréats retenus par le jury.

- **Le concours départemental du fleurissement**

Le département organise le concours départemental du fleurissement et de l'aménagement du cadre de vie qui promeut l'amélioration du cadre de vie en mettant en œuvre des pratiques de développement durable. Au-delà de l'aspect organisationnel du concours, cette action intègre également un soutien ingénierique à travers l'expertise et le conseil apporté aux collectivités par les services du département. Cette action mobilise un crédit de **7 900 €**.

■ Les implications statutaires ou partenariales.

- Le SYDOM Aveyron

Le rôle du SYDOM est de réaliser l'ensemble des études et opérations nécessaires au transfert, à la valorisation et au traitement des déchets ménagers. Le Conseil départemental contribue statutairement à son fonctionnement en tant que membre du syndicat mixte à hauteur de **175 000 €**.

- Le Parc Naturel Régional (PNR) des Grands Causses

La contribution du Conseil départemental, en tant que membre du syndicat mixte du PNR des Grands Causses, est reconduite pour 2020 avec un montant de **347 455 €**.

Cette contribution est financée par le produit de la taxe départementale d'aménagement au titre des actions de protection et d'aménagement des espaces naturels sensibles (ENS).

- Le Parc Naturel Régional (PNR) de l'Aubrac

La contribution du Conseil départemental, en tant que membre du Syndicat Mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de l'Aubrac est reconduite en 2020 avec un montant de **80 000 €**.

■ Implication dans les démarches interdépartementales en matière de grand cycle de l'eau.

La stratégie liée à la mise en œuvre des Plans de Gestion des Etiages de l'Aveyron et du Tarn revêt des enjeux et des intérêts départementaux importants en matière d'eau potable, de tourisme, d'agriculture...

Le Département participe depuis plusieurs années en partenariat avec les Départements du Tarn et du Tarn et Garonne, EDF, l'Agence de l'Eau et l'Etat à la gestion des étiages de la rivière Aveyron à travers notamment le déstockage des réserves du Lévezou. Pour le déstockage des réserves du Lévezou, un contrat technico-financier établit le volume mobilisable à hauteur de 5 millions de m³ et les modalités de participation des différents partenaires. Ce contrat a été prorogé par avenant pour les années 2019 et 2020.

Pour le Département de l'Aveyron, c'est un montant de **5 000 €** qui pourrait être mobilisé.

Pour l'ensemble de la politique de sensibilisation à l'eau et à l'environnement ainsi que les participations partenariales, les crédits identifiés au budget 2020 s'élèvent en fonctionnement à **733 755 €**.

LA CULTURE ET LE PATRIMOINE CULTUREL

La culture est un élément majeur d'attractivité du territoire associant création artistique, valeur sociale et éducative, création de richesses et d'emplois, impact sur l'attractivité économique et touristique.

C'est également un facteur de cohésion sociale, de lien social, d'émancipation et d'ouverture au monde.

Nos objectifs pour l'Aveyron et les dispositifs départementaux d'intervention qui y sont adossés sont bien établis :

- Intégrer la culture comme un élément indispensable de l'attractivité de l'Aveyron, en s'appuyant tout à la fois sur nos grands sites qui rayonnent en conjuguant tourisme, culture et patrimoine, mais également sur la somme d'initiatives prises par les acteurs culturels et le réseau d'équipements qui irriguent le territoire.
- Partager, valoriser et soutenir une offre culturelle riche et diversifiée, proposée par des associations qui s'investissent avec des bénévoles passionnés.
- Mettre en œuvre un accès de tous à la culture et notamment des plus jeunes grâce à des actions d'éducation artistique et culturelle, d'enseignement, de sensibilisation, de médiation pour favoriser l'accessibilité des œuvres et la pratique culturelle.
- Agir pour nos territoires, c'est y ancrer la culture en cohérence avec les projets des intercommunalités, qui au plus près des habitants connaissent leurs attentes, besoins et pratiques.
- Vivre la culture comme un enjeu de solidarité, un indispensable lien social, un ciment dans une société en mutation fragilisée par des tensions et des lignes de fractures.

Les missions de nos services culturels contribuent aussi à travers l'activité de leurs personnels à la promotion et au développement culturel et à l'attractivité du territoire.

Notre engagement dans l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), Musée Soulages Rodez, s'inscrit pleinement dans cette stratégie pour l'attractivité de l'Aveyron.

Cette nouvelle structure, créée en juillet 2019, à laquelle nous contribuerons en 2020 à hauteur de **342 000 €**, aux côtés de l'Etat, de la Région Occitanie et de Rodez Agglomération, a vocation à amplifier la dynamique autour de cet établissement et à assumer son rayonnement national et international en cohérence avec la notoriété de l'artiste. Depuis 2014, en s'appuyant sur les collections exceptionnelles qui ont fait l'objet de donations de Pierre Soulages, sur son architecture et sur les expositions temporaires prestigieuses, ce musée est devenu une locomotive pour l'Aveyron pour démontrer son attractivité, sa modernité, son excellence.

Soutenir la création artistique et la vie culturelle aveyronnaise.

Malgré les contraintes budgétaires la mobilisation de crédits conséquents affectés à la culture relève d'une politique volontariste assumée de solidarité au plus près des acteurs culturels, et en cohérence avec les territoires concernés notamment les intercommunalités.

En 2019, nous avons accompagné plus de 250 initiatives, issues notamment du monde associatif qui participe activement à la vie culturelle aveyronnaise.

En 2020, le Conseil départemental poursuivra ses missions d'accompagnateur de la vie culturelle des territoires. Son soutien s'exprimera dans la continuité des années précédentes car les acteurs culturels ont besoin de stabilité et de visibilité pour élaborer des projets culturels solides.

D'ores et déjà plusieurs conventions d'objectifs pluriannuelles et pluripartites ont été signées avec des acteurs culturels et vont dans le sens d'une coopération plus étroite entre les différents échelons de l'action publique en matière culturelle (Etat, Région, Département, Communautés de Communes et/ou Communes).

Nos interventions départementales seront cette année encore diversifiées et complémentaires :

- Le soutien à la création artistique (résidences de création par exemple) parce que l'énergie créatrice de l'artiste est au cœur du développement culturel.
- La diffusion culturelle en soulignant le rôle des programmeurs départementaux, structures professionnelles qui proposent une programmation de qualité avec des actions de médiation et de sensibilisation et avec lesquels le Département conventionne sur des priorités partagées. La reconnaissance par l'État de 3 structures (MJC de Rodez ; Théâtre de la Maison du Peuple à Millau ; Derrière le Hublot à Capdenac) comme scènes conventionnées d'intérêt national conforte ces choix.
- L'irrigation culturelle du territoire en soutenant, également par conventionnement les structures intercommunales qui ont fait le choix politique d'investir le champ culturel, notamment en milieu rural autour de projets culturels de territoire. Ce soutien s'inscrit parfaitement en cohérence avec notre politique « AGIR POUR NOS TERRITOIRES ». A ce titre, une première convention a été validée en 2019, adossée à un projet culturel de territoire.
- L'aide aux manifestations et festivals qui drainent un large public, et sont vecteurs d'une réelle dynamique culturelle et d'un engagement bénévole exceptionnel qui doit être reconnu et soutenu.

Un crédit de **790 000 €** est prévu pour ces différentes interventions.

En outre des partenariats sont établis adossés à des subventions notamment pour soutenir :

- La Société des Lettres Sciences et Arts de l'Aveyron (**40 000 €**) afin de permettre de poursuivre son action dans le domaine de la connaissance de l'histoire de notre département, de la valorisation de son identité et du patrimoine aveyronnais.
- Les actions culturelles et de valorisation du patrimoine (**50 000 €**) menées sur le territoire des Bastides du Rouergue (programme de médiation de l'Association des Bastides du Rouergue, Festival en Bastides, etc...).
- L'Association Sauvegarde du Rouergue (**3 000 €**) pour ses activités liées à la valorisation du patrimoine

« Aveyron-Culture – Mission départementale », un outil départemental au service des acteurs culturels et des territoires.

Aveyron Culture compte 410 adhérents : 140 communes, 8 intercommunalités et 252 adhérents au titre des associations, artistes et compagnies.

Son intervention dans le cadre d'une convention d'objectifs avec le Conseil départemental vise à favoriser l'accès de la culture au plus grand nombre.

Les actions toujours plus variées et diverses et étendues à l'ensemble du territoire aveyronnais concernent le domaine des arts visuels, du spectacle occitan, du théâtre, de la musique, de la danse, du chant choral, de la formation et de l'animation du patrimoine.

Cinq dispositifs accompagnent les collectivités et les acteurs culturels aveyronnais dans l'élaboration de leurs projets :

- Education artistique et culturelle : les actions de sensibilisation développées permettent une approche ouverte et diversifiée à destination des enseignants et des élèves des écoles maternelles jusqu'aux étudiants tout en contribuant à valoriser les programmations du territoire ; itinéraires d'éducation artistique pour le jeune public, enfants et adolescents, en concertation avec les programmeurs du département ; sensibilisation des formateurs et encadrants des publics jeunes ; rencontre départementales ; résidences d'artistes en milieu scolaire ;
- Ingénierie culturelle territoriale : élaboration de projets artistiques, appui au diagnostic et à la construction de projets culturels de territoire ; cet axe de travail s'inscrit en cohérence avec la stratégie départementale d'attractivité « agir pour nos territoires » ;
- Pratiques amateurs et professionnelles : accompagnement d'artistes, organisation de formations et de rencontres, animation de réseaux ; poursuite de la réflexion sur la structuration autour des musiques actuelles ;
- Culture et lien social, en concertation avec les acteurs sociaux, pour favoriser l'accès à la culture (aux œuvres, aux pratiques) des publics les plus éloignés en raison de freins sociaux, géographiques ou culturels ; les publics concernés sont des personnes âgées en établissement ou à domicile, des personnes hospitalisées, les enfants, la jeunesse et les familles, des personnes en insertion. Un appel à projet va être lancé comme les années précédentes pour la mise en œuvre d'une action sur chacun des 4 territoires d'action sociale ;
- Culture et patrimoine, autour du montage de projets pour l'animation du patrimoine. Notamment par l'intervention d'artistes et d'actions culturelles adaptées (cycles de conférences).

Un partenariat technique pour les spectacles diffusés par convention avec Aveyron-Culture notamment en zone rurale peut également être proposé.

Aveyron-Culture dispose également d'un centre de ressources « Arts et Culture » pour faciliter la recherche d'informations et un portail internet, pour mettre en avant la richesse de l'offre culturelle et artistique aveyronnaise.

En s'appuyant sur une équipe de 20 salariés et un budget de 1 851 570 €, auquel le Département contribuerait à hauteur de **1 700 370 €**, Aveyron Culture s'attachera en 2020, à promouvoir la culture sous toutes ses formes, à la faire vivre et la développer, contribuant ainsi à l'attractivité du territoire.

Faciliter l'accès des jeunes à l'art et à la culture en proposant une offre riche en découvertes culturelles.

Cet objectif est mis en œuvre avec 2 opérations départementales d'éducation artistique et culturelle pilotées directement par le Conseil départemental et proposées aux équipes pédagogiques de tous les collèges aveyronnais. Elles visent toutes les deux à la rencontre d'artistes avec les élèves autour de leur œuvre et de leur travail.

- **Arts Vivants au collège** en partenariat avec des programmateurs de saisons culturelles. En 2019/2020, 3 111 collégiens participent à ce dispositif avec le partenariat de 6 programmateurs (MJC Rodez, Derrière le Hublot, Théâtre de la Maison du Peuple de Millau, les Espaces Culturels Villefranchois, Centre Culturel Aveyron Ségala Viaur et Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère).
- **Arts visuels au collège**, dans le cadre d'un appel à projet auprès des établissements. En 2019/2020, 1 764 collégiens sont concernés en partenariat avec Aveyron-Culture, l'Atelier Blanc et la Vitrine Régionale d'Art Contemporain.

Une somme de **90 000 €** est réservée pour ces opérations.

Comme chaque année, dans le cadre de l'opération Arts vivants au collège, il vous est proposé de diffuser un appel à projet dès le mois de mars 2020, sur le site Internet du Département, à destination des structures professionnelles de diffusion de spectacles vivants.

Je rappelle également qu'Aveyron Culture à travers de nombreux itinéraires d'éducation artistique et culturelle permet une approche ouverte et diversifiée à destination des enseignants et des élèves, des écoles, collèges et lycées tout en valorisant les programmations du territoire.

Consolider le partenariat avec les grands sites et pôles culturels de Conques et Sylvanès.

Conques et Sylvanès conjuguent dans les sites emblématiques et hauts lieux historiques, patrimoine exceptionnel, potentiel touristique et excellence culturelle.

Leur notoriété et leur rayonnement sont des atouts pour l'attractivité de l'Aveyron.

A Sylvanès, l'obtention en 2015 par l'Association des Amis de l'Abbaye de Sylvanès, du label Centre Culturel de Rencontre a marqué la reconnaissance d'un travail engagé il y a plus de 40 ans et celle de la qualité d'un projet artistique et culturel renouvelé.

Au-delà de l'ensemble des activités qui jalonnent l'année 2020, la 43^{ème} édition du Festival International de Musiques Sacrées – Musiques du Monde, du 12 juillet au 30 août est prévue. Ce festival a accueilli près de 12 000 spectateurs en 2019.

Egalement, en s'appuyant sur le label CCR, une convention pluriannuelle (2017-2019) d'objectifs a été signée en 2017, associant tous les partenaires de l'Abbaye notamment l'Etat, le Département, la Région et la Commune. Un nouvel élan en a découlé en encourageant à définir un véritable projet de territoire impliquant une redéfinition du projet artistique et culturel et une meilleure structuration du site. Aveyron Ingénierie a accompagné la collectivité pour formaliser les contours du projet de développement et les orientations d'aménagements. Une demande d'inscription au prochain Contrat de Plan Etat-Région a été formulée pour ce projet essentiel pour l'Aveyron.

A Conques, le Centre Européen géré par l'ADECC (Association pour le Développement Economique et Culturel) développe une programmation artistique de qualité avec le Festival de musique « Les Rencontres Musicales de Conques » axé sur une programmation Musiques du monde, des actions de médiation du patrimoine, des conférences, des stages.

Pour la réalisation de ces programmes d'activités il est proposé de renouveler notre soutien aux pôles de Sylvanès (**271 000 €**) et Conques (**160 000 €**).

Soutenir les actions développées en faveur de la transmission de la langue et de la diffusion de la culture occitane.

Avec en 2016, la création par convention d'un groupement des associations œuvrant pour l'occitan (Pôle Aveyron Occitan), nous avons souhaité renforcer une approche globale de notre soutien à une langue et une culture qui participent à l'identité de l'Aveyron.

Ce partenariat facilite également l'échange de compétences et la mutualisation des moyens entre les 3 associations concernées (ADOC 12, Institut Occitan de l'Aveyron, Ostal Joan-Bodon). L'engagement global que je vous propose de reconduire à hauteur de **336 708 €** complété par les concours des autres partenaires publics permettra la mise en œuvre du programme 2020 dans les domaines :

- du patrimoine immatériel (recherche/collectage, étude, restitution au public) ; ainsi, l'IOA envisage à travers un projet PAIS de réaliser une opération de valorisation des territoires aveyronnais par la mise en valeur de leurs singularités notamment dans sa dimension occitane et en ciblant les jeunes générations ;
- de la transmission de la langue (initiation, enseignement, formation, valorisation) ; en 2018-2019, un enfant sur cinq scolarisé en maternelle et élémentaire a bénéficié d'une initiation à l'occitan menée par l'ADOC 12 (114 communes, 122 écoles, 249 classes, 4 509 enfants) ;
- de la diffusion et la création artistique.

Nous accompagnons également les manifestations et projets d'intérêt départemental qui valorisent l'occitan (numérisation du Fonds Al Canton et la création d'un site internet multimédia). Ce dernier (occitan-aveyron.fr) conçu avec le concours de nos services a connu depuis le lancement en avril 2019 une bonne fréquentation :

- 41 657 personnes se sont connectées
- 158 220 pages ont été vues.

La mise en ligne du patrimoine culturel immatériel occitan collecté en Aveyron et/ou lié à l'Aveyron permet ainsi un accès facilité au remarquable travail qui a débuté avec l'opération Al Canton.

Le Conservatoire à Rayonnement départemental, acteur de l'attractivité de l'Aveyron et des dynamiques culturelles territoriales.

Aux côtés des communes et groupements de communes, le Conseil départemental dans une démarche de solidarité départementale, apporte une contribution majeure au fonctionnement du CRDA qui est depuis 30 ans un acteur à part entière de l'attractivité de l'Aveyron.

Notre collectivité est attachée à la pérennité du conservatoire, à sa dynamique et à la préservation de la qualité et de l'accessibilité de l'enseignement artistique dispensé sur tout le territoire aveyronnais.

Le CRDA avait lancé en 2016 une réflexion de fond pour préparer un nouveau projet politique, s'adapter à la nouvelle configuration des intercommunalités, proposer une offre de service en phase avec les attentes et les enjeux du territoire et engager des démarches pédagogiques innovantes.

Au-delà de ses missions traditionnelles d'enseignement artistique pour la musique et pour le théâtre, et soucieux de développer l'accès au plus grand nombre aux pratiques culturelles, le Conservatoire souhaite en effet développer l'éducation artistique et culturelle par exemple en diversifiant ses actions de sensibilisation à l'école, au collège ou dans des structures petite enfance.

Cette orientation participe pleinement à notre stratégie départementale « AGIR POUR NOS TERRITOIRES ».

Le travail autour du projet stratégique du CRDA a abouti en 2018 à une proposition au niveau de la gouvernance et du fonctionnement.

Un projet de territoire a été adopté qui dépasse la question de l'enseignement spécialisé, pour donner au Conservatoire les moyens de rayonner sur l'ensemble du territoire aveyronnais et de se positionner comme un acteur culturel de territoire.

Il en a découlé une nouvelle organisation territoriale autour de pôles territoriaux d'enseignement et une offre de service renouvelée enrichie et diversifiée qui répond aux attentes des territoires (collectivités/habitants). Ainsi, le soutien à la pratique amateur s'inscrit dans une dynamique partenariale avec le tissu associatif local et l'offre musicale locale.

Le développement et la structuration d'interventions « hors les murs » est mené auprès d'un public diversifié (public scolaire, partenariat associations, EHPAD, etc...).

La participation statutaire du Conseil départemental s'élève à un montant de **1 350 500 €**.

Accompagner les projets de restauration et de valorisation de notre patrimoine bâti.

Notre soutien concerne des projets portés par des collectivités locales ou des associations pour restaurer le patrimoine bâti. Il s'intègre dans une démarche plus globale qui vise à la valorisation de ce patrimoine, notamment dans un objectif touristique et son ouverture la plus large au public, la médiation (y compris la médiation numérique) autour de ce patrimoine, notamment vers les jeunes générations, ou le soutien au bénévolat associatif.

Nos interventions s'expriment de manière élargie à l'égard du patrimoine protégé, non protégé, de la zone de classement à l'UNESCO (participation de **80 000 €** à l'Entente Interdépartementale Causses et Cévennes) et dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine (**7 500 €**).

Notre volonté d'engager une action forte dans la durée autour des chemins de Saint-Jacques de Compostelle s'est concrétisée en 2017 par notre adhésion à l'Agence de Coopération Interrégionale et Réseau de Compostelle (ACIR) (**8 000 €**).

Dans le schéma de gouvernance du Bien le Conseil Départemental joue désormais aux côtés des services de l'Etat un rôle de coordination et d'animation, pour être force de propositions, d'accompagnement aussi bien en ingénierie technique, d'aménagement, de préservation du bien, de développement touristique que de valorisation, de promotion du chemin et de ses composantes patrimoniales et culturelles. En 2019, nous avons installé la Commission départementale, co-présidée par l'Etat et le Département. Nous avons également signé avec l'ACIR une convention autour de 5 objectifs partagés.

Le soutien aux actions de restauration du patrimoine nous conduit à renouveler le Prix Départemental du Patrimoine (**10 000 €**) et apporter notre concours aux Chantiers de Bénévoles (**29 000 €**).

Au titre de l'investissement, nous poursuivrons notre accompagnement à hauteur de **120 500 €** pour les porteurs de projets de restauration du patrimoine non protégé - en particulier les communes pour le clos et couvert des églises- et du petit patrimoine rural. Pour le Patrimoine Protégé parmi lesquels figurent des lieux patrimoniaux emblématiques de l'Aveyron, il est proposé un montant en autorisation de programme pour l'exercice 2020 de **150 000 €** et un montant de **244 476 €** en crédits de paiement.

Valoriser les collections de nos musées départementaux et développer des partenariats culturels territoriaux.

En 2019, les Musées dont nous assurons la gestion à Salles-la-Source, Montrozier et Espalion ont accueilli 18 940 visiteurs, fréquentation en hausse par rapport à 2018 (17 944 visiteurs).

Nos établissements valorisent l'identité de l'Aveyron et le patrimoine aveyronnais à travers les riches collections présentées d'archéologie, d'histoire ou liées aux métiers, aux arts et traditions populaires.

Actuellement le réseau des musées départementaux compte 4 établissements : 3 sont gérés en régie directe et 1 est cogéré avec l'association propriétaire des collections. Il s'agit du musée Joseph Vaylet – musée du scaphandre situé à Espalion.

■ Les grandes orientations de la stratégie de développement pour les musées départementaux.

- La rénovation du musée des mœurs et coutumes à Espalion, à quelques mètres du musée Joseph Vaylet – musée du scaphandre prévoit la réunion des collections départementales déjà exposées sur place ou en réserve à Flavin et des collections dite Joseph Vaylet après un transfert de propriété de l'association vers le Conseil départemental. A terme, le Conseil départemental se désengagera de la gestion du musée associatif où restera le musée du scaphandre. Après cette opération de rénovation, le réseau des musées départementaux passera à 3 établissements muséographiques. Le resserrement de son action permettra de redéployer les moyens sur 3 structures.
- pour le musée des arts et métiers traditionnels situé à Salles la Source et premier musée du réseau à avoir ouvert ses portes au public il y a 40 ans :
 - à moyen terme (mandature actuelle et suivante) : en priorité la poursuite de la programmation pluriannuelle de travaux en lien avec la direction du patrimoine départemental et des collèges (rénovation des espaces fonctionnels, réalisation de l'accessibilité, sécurisation des collections et accueil du public) et avec la mairie de Salles la Source (amélioration de l'étanchéité du bâtiment) ;
 - à long terme : rénovation des salles d'exposition (2 000 m² d'exposition permanente et temporaire) selon une méthodologie semblable au projet actuel de rénovation du musée des mœurs et coutumes, ce musée bénéficiant également de l'appellation « Musée de France » et ayant fait l'objet en 2010

de premières propositions architecturales et scénographiques par le cabinet Navecth.

- pour l'espace archéologique départemental situé à Montrozier :
 - à moyen terme : une amélioration des conditions de conservation des collections archéologiques (21 000 biens ou lot de biens) dans le cadre de la réalisation du Centre de Conservation et d'Etude (CCE), outil de gestion du patrimoine archéologique départemental à terme transversal entre le service départemental d'archéologie (SDA) et l'espace archéologique de Montrozier ;
 - à long terme : une rénovation des espaces d'exposition, d'animation et du personnel en s'appuyant sur les propositions architecturales et scénographiques du cabinet Navecth de 2010 et qui prévoyaient notamment la réalisation d'une extension pour y réaliser une salle d'exposition temporaire et un parcours permanent.

- Enfin, des axes communs de développement sont proposés selon une stratégie visant à répondre aux attentes des citoyens (habitants, touristes, public spécialisé) et à améliorer la démocratisation de l'accès à cette offre culturelle sous maîtrise d'ouvrage du Département :
 - in situ : un objectif d'ouverture à l'année pour accroître l'activité des musées départementaux aujourd'hui fermés de novembre à mars, la poursuite du croisement avec les arts et la culture avec l'implantation de spectacles vivants lors des évènements.
 - Hors-les-murs : afin de rayonner sur l'ensemble du territoire aveyronnais malgré la contrainte d'une implantation essentiellement septentrionale des musées départementaux, le développement d'une offre culturelle et pédagogique vers les scolaires et dans les écoles et la mise en place, pour le moment inexistante, de l'itinérance des expositions temporaires.

Alors que les bâtiments qui abritent les musées départementaux sont des propriétés communales, une étude est actuellement en cours avec le service juridique et la direction du patrimoine départemental et des collèges afin d'identifier d'une part, les investissements et travaux qu'il serait nécessaire de réaliser sur ces bâtiments, et d'autre part, les formules juridiques qui permettraient de renforcer les prérogatives du Département.

■ **La programmation 2020 sera notamment marquée par :**

- les 40 ans du musée du Scaphandre à Espalion : plusieurs événements auront lieu autour de cet anniversaire en partenariat avec la commune d'Espalion et l'association du musée du scaphandre.
- à l'Espace archéologique de Montrozier, de mai à novembre, la présentation de l'exposition inédite Roquemissou : plongée dans la Préhistoire du Causse. Cette exposition constituera l'évènement principal de la saison 2020. Elle sera complétée par un catalogue d'exposition. Des activités et visites sont prévues autour de cette exposition (fête de Roquemissou en juillet, accueil en septembre de participants à un colloque international de Préhistoire et activités enfants spécifiques lors des vacances scolaires).
- au musée de Salles la Source, une nouvelle exposition temporaire sur le thème du cochon. A partir de l'exemple aveyronnais, l'exposition proposera un décryptage des relations qui unissent l'homme au cochon au niveau économique, culturel et symbolique afin de changer le regard porté sur cet

animal. Le parcours muséographique sera enrichi notamment par des prêts de musées régionaux et du MuCEM.

- la reconduction de la participation du musée de Salles-la-Source au dispositif interministériel « La classe, l'œuvre ! » ; en 2020, le musée sera partenaire de l'école des Costes-Rouges (Onet-le-Château).
- en complément des événements nationaux, une programmation enrichie de rendez-vous culturels réguliers dans l'ensemble des musées : ateliers, stages, projections...

■ **La poursuite des actions de diffusion, d'actions pédagogiques et culturelles et des partenariats :**

- participation aux événements nationaux (notamment la Nuit des Musées – 16 mai 2020 et les Journées Européennes du Patrimoine 19 et 20 septembre 2020).
- programmation spécifique gratuite de juin à septembre les 1^{er} dimanches.
- médiations spécifiques autour des expositions temporaires.
- activités pédagogiques hors les murs.
- ateliers et visites commentées à destination du public familial lors des vacances scolaires.

■ **La reconduction d'un partenariat avec l'association Joseph Vaylet/Musée du Scaphandre et la commune d'Espalion pour la gestion du musée avec une ouverture élargie d'avril à octobre 2020.**

■ **La poursuite des opérations de modernisation des musées départementaux et des actions de conservation de la collection départementale :**

- A Espalion (musée des mœurs et coutumes – ancienne prison) le **projet scientifique et culturel** détaillant les orientations du projet de rénovation et approuvé par la Commission Permanente du 25 janvier 2019, est en cours d'instruction par les services compétents de l'Etat (DRAC Occitanie puis ministère de la culture). La décision du Ministère sera communiquée au printemps 2020. En parallèle, 2020 sera consacrée à la poursuite de l'opération de **récolement** de la collection Joseph Vaylet estimée à plus de 8 000 biens culturels, à la **sensibilisation** au projet des acteurs locaux, habitants et professionnels du patrimoine et à l'expertise en interne à la collectivité de la faisabilité juridique et technique du projet.
- La poursuite d'opérations de **restauration** : pour les collections ethnographiques le lancement d'une étude préalable de restauration des tableaux accrochés au musée des mœurs et coutumes dans le cadre du projet de rénovation, la poursuite de la restauration de tonneaux ou des besoins spécifiques de restauration pour l'exposition sur le cochon, pour les collections du musée du Scaphandre également une étude préalable des collections en caoutchouc, et enfin pour les collections archéologiques du mobilier métallique déposé au musée archéologique de Sévérac d'Aveyron.

■ **Le soutien financier pour deux musées du territoire : musée du charroi rural à Salmiech (appellation « musée de France ») et musée de la mine à Aubin**

Au titre du fonctionnement, il est proposé pour l'accomplissement des missions de conservation, diffusion, animation et promotion du patrimoine des musées, incluant la conception et la mise en place de 2 nouvelles expositions temporaires, un crédit de **192 500€** (hors crédits de report liés notamment à l'opération de récolement de la collection Joseph Vaylet). Les recettes de billetterie/boutique sont évaluées à 36 000€.

Au titre de l'investissement (hors report), il est proposé :

- un montant de **47 500 €** pour les dépenses d'investissement liées à des acquisitions de matériel pour les expositions et des actions de restauration sur les collections.
- Un montant de **1 000 €** en crédits de paiement (solde) au titre de l'autorisation du programme votée en 2019 relative à la désinsectisation du musée de Salles-la-Source.

■ **La protection et la valorisation du patrimoine archéologique**

Le Service Départemental d'Archéologie de l'Aveyron est prioritairement tourné vers l'archéologie préventive en assumant la réalisation de l'ensemble des diagnostics prescrits par l'État à l'échelle du département pour une réactivité d'exécution et une équité de traitement des dossiers d'aménagement. Son rôle est important car il veille à concilier aménagement du territoire et devoir de mémoire. D'une manière générale, il contribue à l'étude, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine archéologique aveyronnais.

Le service est habilité en qualité d'opérateur d'archéologie préventive pour les périodes allant des Âges des Métaux au Moyen Âge.

Pour 2020, plusieurs opérations de diagnostics sont d'ores et déjà prévues : Sylvanès (Abbaye), Sévérac-le-Château (forteresse), Olemps (Z.A. de Malan), Rodez (17, rue Pasteur et 29, rue Maurice Bompard), etc. Le service sera également amené à réaliser divers suivis archéologiques de travaux de terrassement ou de découvertes fortuites.

Une opération subventionnée par la DRAC Occitanie est également programmée. Il s'agit de la campagne 2020 de la fouille triennale (2018-2020) du complexe protohistorique à stèles des Touriès (Saint-Jean et Saint-Paul), déclaré d'intérêt majeur sur le plan européen par l'État dès 2011.

Le S.D.A. va poursuivre ses actions de valorisation et de diffusion de notre patrimoine : publications, conférences, édition des Cahiers d'Archéologie Aveyronnaise, expositions, Journée Archéologique Départementale, etc.

La Collectivité a validé le principe de la création d'un Centre de Conservation et d'Étude (C.C.E.) ayant pour vocation, conformément à l'article L.521-1 du Code du Patrimoine, de conserver, valoriser et de rendre accessible pour étude les collections archéologiques découvertes dans le département. Ce C.C.E. sera mutualisé par le Service Départemental d'Archéologie (S.D.A.) et le Service des Musées. La Collectivité a reçu en 2018 et 2019, deux subventions d'un montant chacune de 12 000 € pour lancer puis poursuivre la réalisation du

chantier des collections (inventaire et récolement). En 2020, un financement d'un montant de 12 000 € a été à nouveau réservé sur le budget de la DRAC Occitanie.

Il est également prévu à court terme de transférer les collections inventoriées dans le dépôt provisoire d'Arsac géré par le S.D.A. puis dans les nouveaux locaux du C.C.E. prévus au SDIS après leur aménagement.

Le S.D.A., dans le cadre de l'habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive obtenue le 26 avril 2019, doit mettre en place une convention obligatoire (en cours d'élaboration) entre l'État (DRAC) et le Conseil Départemental d'Archéologie de l'Aveyron fixant les modalités de sa participation à l'exploitation scientifique des opérations d'archéologie préventive et programmée ainsi que son implication dans la recherche scientifique et la valorisation du patrimoine archéologique (animations, carte archéologique, suivis de travaux,...). Cette convention permettra également, à divers titres, des financements annuels de l'État.

Le Service Départemental d'Archéologie génère des recettes, estimées pour 2020 à 105 000 € provenant de cinq sources (la perception de quatre subventions de l'État (DRAC Occitanie) : 68 000 € pour l'archéologie préventive, 17 000 € pour le financement de l'opération archéologique programmée des Touriès, 12 000 € pour la poursuite du chantier des collections du futur C.C.E. et 6000 € pour la réalisation des missions déléguées au SDA et le produit des ventes des publications du service d'un montant estimé autour de 2 000 €).

Pour l'accomplissement de ses missions, le Service Départemental d'Archéologie a besoin d'un budget global **de 172 000 € pour le fonctionnement et d'un budget global de 10 000 € pour l'investissement.**

■ Les Archives départementales.

Le premier chantier de l'année 2020 sera consacré, en partenariat avec la direction départementale du patrimoine et des collèges, à la réouverture au public d'une salle de lecture entièrement rénovée.

Le deuxième chantier concerne, dans les mêmes conditions, l'avancement de l'étude relative à la construction d'une annexe de conservation conforme aux normes actuelles et permettant de faire face à la collecte du XXI^e siècle.

Enfin, un dernier chantier porte sur le volet numérique, tant pour la conservation des données que pour leur diffusion. Les Archives départementales doivent approfondir le problème du passage à l'archivage électronique. Elles poursuivent simultanément les actions de numérisation et de diffusion de leurs fonds au plus près des attentes des Aveyronnais, où qu'ils résident.

En plus de l'offre numérique, les Archives présenteront au public en septembre 2020 une exposition réalisée en partenariat avec l'association Cisterciens en Rouergue sur l'histoire des abbayes et de leurs domaines de la Révolution à nos jours. Cette exposition sera également proposée sous forme itinérante et dématérialisée.

Pour l'accomplissement de ces missions variées, les Archives départementales ont besoin d'un crédit de **160 000,00 €** dont 100 000€ en fonctionnement et 60 000€ en investissement.

Le budget répond aux attentes de contrôle et de rationalisation de la dépense publique.

■ La Médiathèque Départementale : le développement de la lecture publique

En 2020, la Médiathèque Départementale de l'Aveyron (MDA) poursuit la mise en œuvre du Plan Départemental en faveur de la Lecture Publique (PDLP) qui vise à :

- développer l'attractivité des bibliothèques aveyronnaise pour attirer davantage d'usagers ;
- inciter les bibliothèques aveyronnaises à rentrer dans les différents usages du numérique ;
- renforcer et développer le partenariat avec le bloc communal (Communes et Communautés de Communes).

A cet effet, l'Assemblée départementale a défini cinq orientations stratégiques, dans les domaines de compétences de la MDA, qui tiennent compte des besoins des territoires, de l'évolution administrative des collectivités qui tend au renforcement de l'intercommunalité et des attentes de la population en matière de lecture et de culture :

1. Favoriser l'essor des bibliothèques intercommunales et optimiser la desserte pour le prêt de documents.
2. Accompagner la professionnalisation et la modernisation du réseau départemental des bibliothécaires
3. S'engager dans une politique documentaire partagée avec les bibliothèques du réseau
4. Renforcer l'action de la MDA au sein de la politique culturelle du Département
5. Offrir un service de la lecture publique aux publics spécifiques

Dans ce cadre, en 2020, notamment trois projets débutés en 2019 seront poursuivis, en collaboration étroite avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les collectivités aveyronnaises :

- une base informatique unique départementale (un catalogue unique regroupant les catalogues des bibliothèques aveyronnaises) ;
- un site Web départemental regroupant les sites Web des bibliothèques aveyronnaises, à partir du site Web de la MDA ;
- une offre de ressources numériques en ligne à l'attention des usagers des bibliothèques aveyronnaises (musique, cinéma, presse, autoformation, parcours pédagogiques initiations culturelles)

Pour l'accomplissement de ses missions, la Médiathèque Départementale de l'Aveyron a besoin **d'un budget global de 360 000 €** pour le fonctionnement, budget qui s'inscrit dans la continuité des crédits alloués en 2019.

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DU SPORT ET DES JEUNES

La vie sportive associative, fondée sur un engagement bénévole offre une qualité d'animation qui en fait un atout remarquable pour le développement et l'attractivité de nos territoires.

Par ses choix de politique sportive, le Conseil Départemental souhaite reconnaître le rôle du mouvement sportif aveyronnais et confirme sa volonté de l'accompagner au mieux dans ses missions d'intérêt public.

L'éducation par le sport, l'offre de service aux familles aveyronnaises, la cohésion et l'inclusion sociale, l'animation des territoires, le développement d'une excellence sportive et l'identification de l'Aveyron par le sport sont les objectifs que notre collectivité poursuit avec les associations, les clubs et les comités sportifs.

Ainsi, un ensemble de dispositifs techniques et financiers permet d'aider les acteurs du sport aveyronnais dans la conduite de leurs actions au profit du plus grand nombre et d'un rayonnement départemental.

En ayant obtenu le label « Terre de Jeux 2024 » auprès du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, notre collectivité va développer, à partir de 2020 et pendant 4 ans, un ensemble d'animations et de communications autour du sport aveyronnais et des valeurs olympiques. L'ensemble des interventions départementales rappelés ci-après pourra s'inscrire dans ce cadre transversal et cette dynamique.

1. Elite Sportive

Les clubs aveyronnais qui constituent l'élite sportive départementale bénéficient d'un accompagnement contractuel pour leur participation aux championnats de nationale et du plus haut niveau régional, ceci pour leurs groupes sportifs masculins et féminins, avec une attention nouvelle portée sur les féminines.

Il s'agit ainsi de reconnaître leur travail de formation de jeunes, leur rôle d'animation sur les territoires, leur fonction d'ambassadeurs du département et, pour certains, d'encourager leurs actions solidaires en faveur des clubs ruraux.

2. Evénements Sportifs

Tout au long de l'année, des associations sportives aveyronnaises et autres structures s'engagent dans l'animation des territoires pour l'organisation de manifestations sportives de notoriété.

Les événements proposés favorisent la découverte du département, de son patrimoine et de ses espaces naturels. Ils mettent en valeur des savoir-faire locaux et l'engagement des bénévoles qui les développent.

Pour favoriser le maintien de cette dynamique événementielle des aides financières sont accordées aux différents organisateurs.

3. Comités Sportifs Départementaux

Les comités sportifs départementaux et le Comité Départemental Olympique et Sportifs représentent l'échelon départemental de l'organisation pyramidale du sport.

Leurs missions de structuration, de coordination et de formation sont nécessaires au fonctionnement du mouvement sportif départemental et de tous ses clubs.

Le Conseil départemental accompagne ces comités dans la mise en œuvre de leurs projets annuels. Cela se traduit par des aides de fonctionnement, mais aussi par des contrats d'objectifs axés sur la formation des jeunes et de leurs éducateurs, par des appels à projets permettant l'encouragement de pratiques innovantes et structurantes, par l'équipement des sélections départementales de jeunes et par la prise en charge d'épreuves sportives de masse réservées aux jeunes licenciés (17 Challenges du Conseil départemental pour 8000 jeunes).

Une aide spécifique attachée à la construction d'un nouveau bâtiment, par le district de football de l'Aveyron, permettra d'en mutualiser les capacités d'accueil, au profit du mouvement sportif départemental

Des actions d'ingénierie et d'accompagnement développées par le Service Sport complètent les dispositifs d'aides aux comités sportifs.

4. Sport Scolaire

Au cœur de la politique sportive départementale figure la pratique des jeunes aveyronnais et leur éducation par le sport.

Pour cela, les associations sportives scolaires départementales sont des partenaires forts. Ainsi les représentations départementales de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), de l'Union Générale du Sport dans l'Enseignement Libre (UGSEL) et de l'Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré (USEP) bénéficient d'une aide financière qui permet de favoriser l'organisation des rencontres sportives scolaires hebdomadaires, sur l'ensemble du territoire départemental.

Des aides spécifiques accompagnent par ailleurs l'élite sportive scolaire, pour les établissements dont les élèves participent aux différents championnats de France organisés par l'UNSS et l'UGSEL.

Le point fort du partenariat établi avec chacune des trois associations départementales scolaires est la prise en charge par le Département d'épreuves de masse qui leur sont réservées. Il s'agit ainsi de favoriser l'activité sportive éducative pour le plus grand nombre en offrant des conditions d'accueil de grande qualité, fondées sur la sécurité, l'intérêt sportif, la convivialité, l'intégration de personnes handicapées, la sensibilisation à la citoyenneté et au développement durable. Chaque année ce sont plus de 10 000 élèves qui participent à ces grands événements initiés par notre collectivité :

- Jeux de l'Aveyron (1 800 participants)
- Journées Prim'Air Nature (4 000 participants)
- Raids Nature des collèges et des lycées (1 200 participants)
- Cross scolaire du Conseil Départemental (3 500 participants).

Ces grands rendez-vous sont devenus des moments de rencontre incontournables pour l'ensemble des scolaires et leurs enseignants⁶⁴

5. Loisirs et Sports de Nature

En s'attachant au développement maîtrisé des loisirs et sports de nature sur l'ensemble du territoire, le Département a choisi de développer un « Schéma Départemental des Activités de Pleine Nature » fondé sur 2 enjeux :

- permettre un accès libre et gratuit à la pleine nature
- favoriser le développement économique et touristique autour de ces activités.

Conformément au Code du Sport, le Département a élaboré un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I), permettant d'identifier et accompagner le développement de lieux de pratique de qualité. Un label départemental est également proposé. Ces dispositifs sont conduits en partenariat avec les communes et communautés de communes qui en font le choix. Une signalétique départementale peut leur être proposée.

Une Commission des Espaces, Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I.) a été installée. Elle est consultée préalablement à toute inscription d'un lieu de pratique au PDESI par la Commission Permanente.

Ce projet large poursuit des objectifs de découverte, de protection et de valorisation de nos espaces naturels. L'itinérance terrestre en est l'un des axes privilégiés.

6. Vie sportive locale

Des interventions techniques favorisent le développement de projets de cohésion et d'inclusion sociale conduits sur les territoires intercommunaux, au profit de tous les aveyronnais.

Pour la mise en œuvre de la politique départementale en faveur du sport et des jeunes, **des crédits de 1 192 000 € sont identifiés, au titre du fonctionnement et 100 000 € pour l'investissement.**

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES COLLEGIENS

Avec un taux global de 93.6 % de réussite au baccalauréat en 2019, l'Aveyron se situe en tête de l'Académie de Toulouse (90.1 %) et bien devant les résultats nationaux (88.1 %). Ces excellents résultats témoignent du fort investissement des familles en faveur de l'éducation de leurs enfants et de leur avenir professionnel. Au-delà de l'enseignement, ils sont également demandeurs pour leurs jeunes, d'ouverture culturelle et de découverte hors les murs, favorables à leur épanouissement personnel.

Conscient que la qualité de l'éducation participe fortement à l'attractivité et à l'avenir de nos territoires ruraux, le Conseil département a fait le choix d'une politique éducative volontariste en faveur de la jeunesse. Il s'agit de soutenir et de promouvoir une éducation de qualité

fondée sur une démarche de solidarité et d'équité envers tous les jeunes aveyronnais et plus particulièrement les collégiens.

Ainsi, notre politique éducative sera centrée sur les objectifs suivants :

- Accompagner l'éveil culturel et l'épanouissement des jeunes en cohérence avec les projets pédagogiques des établissements tels les voyages scolaires,
 - Mettre l'accent sur l'apprentissage de la citoyenneté des élèves en encourageant le déroulement de séjours pédagogiques axés sur le devoir de mémoire des deux dernières guerres mondiales,
 - Favoriser l'apprentissage de la vie civique, valoriser et encourager l'engagement des jeunes en les sensibilisant à la vie publique et aux valeurs républicaines,
- Pour répondre à ces objectifs, il est proposé d'inscrire au BP 2020 un crédit **de 193 000 € en fonctionnement**. Les opérations d'accompagnement pédagogique suivantes sont mises en œuvre :

- Le Conseil départemental des jeunes contribue à l'apprentissage de l'éveil civique et à la responsabilité citoyenne des élèves. L'assemblée départementale junior composée de 42 élèves élus pour une mandature de 2 ans, dans les 21 collèges publics et 21 collèges privés, est missionnée sur un thème civique et réalise des projets d'intérêt départemental en faveur de tous les publics et plus particulièrement des 12000 collégiens. Pour le meilleur déroulement du projet, le Conseil départemental prendra en charge l'ensemble des dépenses liées à son fonctionnement.
- Les aides aux Voyages Scolaires Educatifs permettent à environ 2800 élèves de découvrir l'Aveyron et différents sites en France,
- Les aides aux Voyages dans un pays de l'Union européenne favorisent l'ouverture vers l'Europe à près de 3000 collégiens,
- La reconduction d'un appel à projets en 2020, ouvert aux établissements scolaires qui pourront bénéficier d'une aide financière pour des projets de voyages scolaires à caractère pédagogique, sur des lieux de mémoire en France et en Europe relatifs aux guerres mondiales de 1914-1918 et 1939-1945. En 2019, l'appel à projets a ainsi contribué au voyage mémoriel de 9 collèges, soit au total 475 élèves.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE ET INNOVATION /FORMATION

La qualité et la performance de notre appareil de formation et de recherche sont déterminantes sur le plan de notre productivité et de notre capacité d'innovation toutes deux sources de croissance pour nos territoires.

Dans un contexte où les enjeux de compétitivité se situent désormais à l'échelle mondiale, il en va de notre indépendance économique et financière.

C'est pour cette raison que l'ensemble des acteurs institutionnels (Etat, Région et collectivités locales de proximité) se rassemblent autour de la même volonté de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur dans un souci d'égalité des chances.

Ainsi, conformément aux dispositions de la Loi Notre du 7 août 2015, la Région Occitanie a établi son SRESRI (Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche et Innovation) en cohérence avec la stratégie nationale et dans la concertation avec les Départements qui y ont apporté leur contribution.

Nous, Département de l'Aveyron, en avons partagé les ambitions dont la légitimité au regard des enjeux précédemment évoqués est incontestable.

Ainsi, à travers les mesures que nous avons décidées d'inscrire dans le programme de mandature « Agir pour nos territoires » nous participons au défi de donner à nos étudiants les conditions pédagogiques et matérielles nécessaires pour acquérir les compétences correspondantes aux métiers du futur et au marché de l'emploi actuel.

A ce titre, nous avons accepté d'accompagner la réalisation par la Région des infrastructures nouvelles qui permettront de regrouper sur le site de Rodez/Saint-Eloi, les 2 principaux établissements universitaires de l'Aveyron : l'IUT de Rodez composante de l'Université Toulouse 1 Capitole et l'antenne aveyronnaise de l'INU Champollion.

Cette opération, dont le financement est assuré dans l'actuel CPER pour un coût total de 12M d'€, prévoit, la construction d'un bâtiment de 3500 m² dédié au transfert des formations de l'INU Champollion actuellement sur le site de Burloup. L'avant-projet détaillé (APD) de la construction nouvelle est en cours de finalisation. Est également prévu la réalisation d'un restaurant universitaire destiné aux étudiants des 2 établissements pour un coût de 4M d'€. Dans ce cadre-là, l'effort contributif que nous avons accepté a véritablement permis la faisabilité de ce projet, qui a mis de nombreuses années à faire consensus entre les acteurs institutionnels et académiques. Cet effort est particulièrement important puisqu'il représente un montant global de 1 266 000 € de subvention.

Au BP 2020, il vous est proposé d'inscrire en investissement une enveloppe globale de **738 553 €** de crédits de paiements pour couvrir le besoin de financement relatif aux opérations suivantes :

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Crédits de paiement en € BP 2020	Observations
Construction du bâtiment d'enseignement Champollion	Région Occitanie	300 000	APS: validé fin octobre 2019 APD : en cours de finalisation PC : Février 2020 Début Travaux : Septembre 2020
Réalisation du Restaurant Universitaire	Région Occitanie	155 000	Dossier expertise acté par le CA du CROUS le 25/10/20219 En attente de validation du Rectorat.
Construction d'un internat de 60 places sur le Campus des métiers (Chambre de métiers)	Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Aveyron	248 000	Début travaux : décembre 2019 Livraison : rentrée 2021
Réalisation d'un programme d'équipement d'affichage numérique (écrans digitaux et bornes interactives) à l'IUT de Rodez	UT1 Capitole	5 553	Démarrage : Mars 2020 Mise en service : Septembre 2020
Réalisation 3ème tranche d'équipement numérique pour favoriser la pédagogie active (plateformes d'apprentissage en ligne interactives, régie vidéo complète transportable, robotique) à l'IUT de Rodez	UT1 Capitole	22 000	Démarrage : 2020 Mise en service : 2021
Autres projets	divers	8 000	

En fonctionnement, il vous est proposé une dotation globale de 70 000 € répartie comme suit :

- Convention d'objectifs avec l'INU Champollion : 40 000 €
- Convention d'objectifs avec la DDEC : 20 000 €
- Participation à des actions ponctuelles de développement de l'offre de formation : 10 000 €.

LES COLLEGES PUBLICS ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE

Le budget qui vous est proposé s'inscrit dans les objectifs que nous avons validés pour la mandature. Il doit ainsi, avec le souci de rationalisation, permettre de répondre aux besoins de nos collèges et collégiens dans le cadre des enjeux pédagogiques actuels et des contraintes réglementaires, tout en assurant la pérennité de notre patrimoine et en intégrant le développement du numérique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 6 651 733€

- **Entretien : 890 662 €**

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses aléatoires de réparation du bâti, mais aussi l'achat de fournitures pour les travaux moins conséquents effectués par les agents techniques ainsi que le financement de diverses analyses.

- **Fonctionnement courant : 4 554 922 €**

Les dotations proposées concernent les collèges publics et les collèges privés :

- fonctionnement des collèges publics ... **2 209 551 €**

Cette enveloppe a été votée lors de la session du 26 octobre dernier. Elle permettra aux 21 collèges publics de faire face à leurs dépenses de fonctionnement, de viabilisation et d'entretien.

- fonctionnement des collèges privés : **2 345 371 €**

Cette dotation se décompose suivant :

- 1) un forfait d'externat part matériel pour un montant de **1 163 261 €**.

L'Assemblée Départementale lors de la session d'octobre, a fixé le coût d'un élève de l'enseignement privé à 223,98 € pour l'année 2020. Elle a validé la répartition par collège sur la base d'une majoration pour les 80 premiers élèves (**271,15 €**) et d'une minoration à partir du 81^{ème} (**196.61 €**).

- 2) du forfait externat part personnel pour un montant de **1 027 851 €**

En vertu de la Loi du 13 août 2004, les Départements financent le forfait d'externat – part personnel qui correspond pour les collèges publics, à la prise en charge des personnels Agents Techniques Territoriaux de l'Enseignement.

Je vous propose de voter une répartition par établissement de cette enveloppe de 1 027 851 € conformément au tableau joint en annexe sur la base d'une majoration pour les 80 premiers élèves s'élevant à **323,67€ et 186.61€** pour les élèves suivants.

- 3) Cette enveloppe est complétée par une dotation de maintenance informatique d'un montant de **154 259 €**

Cette dotation est rendue obligatoire, depuis la rentrée 2015. Celle-ci est calculée à partir du montant total des dépenses de maintenance informatique en faveur des collèges publics, rapportée au nombre d'élèves dans les collèges publics. Ce montant par élève est ensuite multiplié par le nombre d'élèves scolarisés dans les collèges privés.

Ainsi, au titre de l'année 2020, le montant de cette dotation maintenance s'élève à **154 259 €**, soit **35,56 €** par élève, considérant que l'effectif total des collèges privés représente **4 338** collégiens à la rentrée 2019.

- **Actions complémentaires et autres charges immobilières : 675 149€**

Il s'agit de diverses dépenses à destination des collèges publics concernant notamment des actions pédagogiques, le transport d'élèves, le fonctionnement des annexes pédagogiques et des cantines municipales préparant des repas pour les collégiens ainsi que des frais

de location de locaux et prestations externalisées pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage des locaux.

- **Maintenance des systèmes d'information, accès internet et environnement numérique de travail des collègues : 520 000 €/an**

Dans le cadre de sa politique pour l'équipement des collèges, le Conseil Départemental de l'Aveyron a la responsabilité du maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information des collèges publics et de leur évolution, déclinée notamment au travers des appels à projet proposés par l'Education Nationale. Les systèmes d'information des 21 établissements d'enseignement secondaire, auxquels s'ajoutent 2 annexes, sont constitués d'un parc d'ordinateurs de 2200 PC. Cette charge de travail représente un coût annuel de 220 000 €.

Le Conseil départemental s'est également engagé dans le cadre du marché régional THD'Occ Très Haut Débit d'Occitanie regroupant notamment la Région et 8 départements d'Occitanie, à fournir aux collèges aveyronnais publics et privés un accès internet performant et adapté à leurs usages pour un coût annuel de 220 000€.

Enfin, le Conseil Départemental de l'Aveyron poursuit son engagement depuis 2008, désormais avec tous les départements d'Occitanie ainsi que la Région pour la fourniture d'un service d'ENT, Espace Numérique de Travail dans les établissements d'enseignement secondaire publics et privés, l'ENT d'Occitanie, pour un coût annuel de 80 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 7 580 000 €

Le budget d'investissement permet de poursuivre la mise en œuvre de notre politique immobilière pour la modernisation et la sauvegarde des collèges que vous avez validée.

Au titre de 2020, il vous est proposé un vote de 7 580 000 € de crédits de paiements. Ces crédits sont rattachés au vote des Autorisations de Programme 2018.

La répartition de ces crédits de paiement est la suivante :

- **Etudes : 100 000 €**

Ces crédits permettront d'engager les études nécessaires à la mise en œuvre des programmes de sauvegarde et de modernisation des collèges.

- **Modernisation : 1 650 000 €**

Ces crédits permettront de réaliser les opérations suivantes :

- Acquisition et renouvellement d'équipements informatique et téléphonique pour 450 000 €
Dans le cadre de sa politique pour l'équipement des collèges, le Conseil Départemental de l'Aveyron assure l'acquisition et le renouvellement des ordinateurs, des tablettes, des serveurs, des équipements constituant les réseaux et des équipements de téléphonie. Les investissements de 2020 permettront de renouveler une partie du parc informatique soit 400 ordinateurs à hauteur de 160 000 €, les serveurs de 8 collèges à hauteur de 170 000 €, les équipements de réseaux et vidéoprojecteurs à hauteur de 85 000 € et les équipements de téléphonie à hauteur de 35 000 €.

- Rénovation du service de restauration de la Cité scolaire de Saint Affrique : 400 000 €
- Rénovation des sanitaires et du préau du collège Marcel Aymard à Millau : 500 000 €
- Travaux de rénovation du collège d'Onet le Château : 200 000€
- Finalisation de la sécurisation des établissements pour 100 000 €. Ce programme aura coûté au Département 1 200 000 €, sans qu'aucune subvention de l'Etat n'ait été perçue, alors qu'il s'était engagé à participer à hauteur de 50% des dépenses. Une nouvelle fois, le Département s'est substitué aux carences de l'Etat.

- **Sauvegarde, Accessibilité, Economie d'énergie : 1 800 000 €**

Ces crédits permettront :

- de mettre en œuvre des travaux en matière de sauvegarde et d'équipement pour 1 000 000 €.
- de renforcer les travaux en matière d'économie d'énergie afin d'améliorer les performances énergétiques et le confort des utilisateurs, en procédant au remplacement de menuiseries et de chaudières pour 500 000 €. Cet effort substantiel permettra de réaliser à court terme des économies sur la part fluide des dotations annuelles.
- de réaliser la dernière tranche de travaux de mise en accessibilité du collège de Marcillac pour 300 000 €.

- **Construction du Collège Larzac : 3 800 000 €**

Les crédits inscrits permettent de financer la poursuite de l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que les premiers travaux de construction qui devraient commencer dans le courant de l'été 2020.

- **Subvention aux établissements privés : 230 000 €**

Dans le cadre de la loi Falloux, le Département participe au financement des investissements des collèges privés. Le montant de l'enveloppe destinée à financer les travaux et des équipements en faveur des collèges privés resterait identique à 2019, à savoir d'un montant de 230 000 €. Je vous rappelle que la répartition des crédits de cette enveloppe est proposée par la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique sur la base des demandes de subventions d'investissement déposées par les collèges privés.

Ces propositions ne génèrent pas d'augmentation de l'Autorisation de Programme 2018. Il sera seulement procédé à des redéploiements liés à l'actualisation de la programmation 2019 et 2020.

LE PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

Le budget qui vous est proposé s'inscrit dans les objectifs que nous avons validés pour la mandature. Il doit ainsi, avec le souci de rationalisation, permettre de répondre aux besoins fonctionnels de nos services, aux contraintes réglementaires, tout en assurant la pérennité de notre patrimoine et en intégrant la logique du développement durable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 5 051 700 €

- **Entretien : 1 065 000 €**

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses aléatoires de réparation du bâti, mais aussi l'achat de fournitures pour les travaux moins conséquents effectués par les agents techniques ainsi que le financement de diverses analyses.

- **Fonctionnement courant : 1 922 500 €**

Les dotations proposées englobent les charges de viabilisation (eau, électricité, combustible, ménage et tous les contrats d'entretien, de contrôle des installations : chaufferies, alarmes, extincteurs, ascenseurs...) et de manière plus générale toutes les dépenses qui permettent « la vie au quotidien » des bâtiments.

- **Autres charges immobilières : 2 039 200 €**

Il s'agit de diverses dépenses concernant les assurances, les impôts, les frais de location de locaux et les prestations diverses de contrôles obligatoires et la participation au budget annexe de la chaufferie bois.

Participation au budget Annexe chaufferie Bois Sarrus : 25 000€

SECTION D'INVESTISSEMENT : 6 687 000€

Le budget d'investissement permet de poursuivre la mise en œuvre de notre politique immobilière pour la modernisation et sauvegarde des bâtiments que vous avez validée.

Au titre de 2020, il vous est proposé un vote de 6 687 000 € de crédits de paiements pour financer le vote des Autorisations de Programme 2018.

La répartition des crédits de paiement est la suivante :

- **Etudes : 300 000 €**

Ces crédits permettront de poursuivre et d'engager les études nécessaires à la mise en œuvre des programmes de sauvegarde et de modernisation du patrimoine.

● **Participation au budget Annexe chaufferie Bois Sarrus : 200 000 €**

Ces crédits permettront de financer les études et d'engager les travaux relatifs à la rénovation de la chaufferie bois Sarrus remplacement de la chaudière et mise aux normes du site.

■ **Modernisation du patrimoine : 3 587 000 €**

Les crédits de paiement inscrits permettront :

- de terminer l'opération de rénovation du Parc Départemental à Bel Air pour y installer la subdivision centre et le centre d'exploitation de Rodez : 1 300 000 €,
- de terminer l'aménagement des locaux de la Maison des Solidarités d'Espalion : 550 000 €
- d'acquérir un ensemble immobilier pour le relogement de la Maison des Solidarités Départementales de Villefranche de Rouergue : 800 000 €,
- d'acquérir et d'aménager un immeuble pour le logement sur un même site de la subdivision de St Affrique et de l'antenne de la MDA de St Affrique et de financer les travaux d'aménagement : 900 000€,
- d'acquérir le terrain d'assiette de l'ancienne subdivision de Naucelle, afin de régulariser la propriété de ce bien : 37 000 €

■ **Sauvegarde, accessibilité, économie d'énergie : 2 600 000 €**

Ce chapitre a pour objectifs :

- de répondre aux besoins de grosses réparations et de sauvegarde pour la mise à niveau de notre patrimoine ainsi que l'équipement en mobilier et matériel : 950 000 €.
- de poursuivre les travaux transition énergétique avec notamment la mise en place de supervision et le remplacement de la chaudière du Centre Culturel et des Archives Départementales : 250 000€
- de poursuivre la mise en accessibilité de notre patrimoine pour répondre aux exigences du programme Adap : 150 000€
- de poursuivre la mise en sécurité du hall d'entrée de l'Hôtel du Département/ Préfecture ainsi que la rénovation de la cage d'escalier, des circulations et espaces communs : 350 000€
- de répondre aux besoins de relogement de nos services (Environnement, DSI, Secrétariat des Assemblées, DRHHS, TAS Rodez, PSD) suite aux réaffectations de bâtiments : 500 000 €
- de réaliser la 1^{ère} tranche de travaux de restauration des structures des tribunes de la Chapelle Royale : 320 000€
- de terminer le déploiement des défibrillateurs sur l'ensemble des bâtiments du Département : 80 000 €.

■ **Equipement matériel et logiciel, informatique et téléphonique : 800 000€**

Les besoins en usages numériques évoluent fortement au sein de la collectivité. En 2020, plusieurs grands volets d'actions vont être mis en place pour permettre d'accroître la mobilité et le nomadisme des agents, tout en minimisant les déplacements à travers de nouveaux services comme la visioconférence et le travail collaboratif.

De nouveaux outils matériels, comme les équipements pour les agents nomades ou télétravailleurs, des équipements de visioconférence, Wifi et de téléphonie, et de nouveaux outils logiciels tels que le nouveau site Intranet, un logiciel de gestion des formations, une évolution du logiciel de gestion des frais de déplacement, un nouveau logiciel de revue de presse, accompagneront l'évolution des façons de travailler et des modes de fonctionnement.

D'autres opérations destinées à améliorer l'efficacité de l'utilisation du Système d'Information de la collectivité comme le raccordement au réseau informatique de la collectivité des centres d'exploitation des routes et la mise en œuvre du Système d'information adapté à un accueil moderne de la nouvelle Maison Départementale des Solidarités d'Espalion viendront compléter les actions de l'année 2020.

Pour engager ces divers projets, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme, en cours, de **600 000 €** et d'inscrire **700 000€** en crédit de paiement de auxquels s'ajoute **100 000 €** au titre des équipements liés au « Projet de l'Administration de Demain ».

LES TRANSPORTS

Conformément aux termes de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Région est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 pour l'organisation des services de transport routier non urbain de voyageurs (lignes régulières et transport à la demande) et depuis le 1^{er} septembre 2017 en ce qui concerne le transport scolaire.

Par contre, le Département garde la compétence pour le transport des élèves et des étudiants souffrant d'un handicap.

Par ailleurs, le Département a en charge le transport pour diverses manifestations.

Il est proposé **un crédit de fonctionnement de 1 743 470 €:**

1 640 000 € pour le transport des élèves souffrant d'un handicap,

103 470 € pour le transport pour des manifestations diverses (Conseil général des Jeunes, cross scolaire ...) et la cotisation à l'organisme AGIR.

LA COOPERATION INTERNATIONALE

Parce que les Aveyronnais manifestent un besoin grandissant de s'ouvrir au monde notamment les associations locales, les entreprises ou en encore les établissements d'enseignement, le Conseil départemental poursuit sa politique dans le domaine de de la coopération internationale. Fort de l'expérience acquise à travers la diversité et la richesse des échanges et des relations tissées au fil du temps avec les pays partenaires, le Département souhaite conforter son action internationale en direction des jeunes Aveyronnais.

Cette politique s'inscrit dans le cadre légal de la Loi Thiollière de 2007 et de la Loi portant sur la Nouvelle organisation Territoriale de la république du 7 août 2015, conservant la compétence des collectivités territoriales sur l'action internationale.

Ainsi, dans la continuité de l'action engagée depuis plus de 20 ans avec la Roumanie (Tulcea), le Japon (Hyogo) et l'Argentine (Piguë), le Département place la coopération internationale sur trois axes forts :

- Renforcer l'attractivité et l'image de l'Aveyron à l'international,
- Lier le développement international à des objectifs de développement durable,
- Soutenir la jeunesse, la culture, le sport, la solidarité à l'international à travers les territoires.

Pour ce faire, il est proposé d'inscrire des crédits de **25 000 € au titre du fonctionnement** afin de développer les actions suivantes :

- Projet de candidature à l'Appel à Projet « Jeunesse VI » soutenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères en vue de mobiliser la jeunesse sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Il pourrait s'agir d'un projet d'échanges de jeunes dans le domaine du sport avec le Judet de Tulcea.

Ce projet d'échange s'insérerait dans le dispositif « Terre de jeux 2024 », label créé à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 et destiné aux collectivités territoriales afin de s'engager selon ses moyens, son champ de compétence et à mettre en place des actions nouvelles ou à poursuivre des actions existantes en lien avec les Jeux.

- Faciliter la mise en place d'actions d'échanges solidaires, culturels et sportifs en liaison avec la Préfecture du Hyogo et la ville de Saavedra-Piguë.
- Faciliter et soutenir les projets portés par les associations ou organismes aveyronnais souhaitant s'impliquer dans une action en liaison avec les collectivités partenaires du Conseil départemental.

LES GRANDES INFRASTRUCTURES AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITE

LES ROUTES

Le réseau routier départemental représente un enjeu fort dans le cadre de l'aménagement et du développement économique de notre territoire Aveyronnais.

Les propositions qui vous sont faites prennent en compte nos objectifs prioritaires : la poursuite de l'amélioration de la sécurité routière, la sauvegarde du patrimoine et l'amélioration de la fluidité du trafic.

Les actions permettant de répondre à ces objectifs sont regroupées dans 3 grands domaines : la viabilité du réseau routier, la sauvegarde du patrimoine routier et la modernisation du réseau. Toutes les actions entreprises dans ces trois domaines doivent prendre en compte les objectifs du développement durable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

L'entretien de la voirie départementale est une des compétences obligatoires du Conseil départemental qui gère l'un des réseaux les plus importants de France avec un linéaire de 6 000 Kms et qui compte plus de 1 400 ponts et plus de 550 000 m² de soutènements.

Les objectifs prioritaires consistent à assurer la pérennité de notre patrimoine routier, la sécurité des usagers, la sécurité juridique du maître d'ouvrage et la continuité des itinéraires.

L'organisation de l'entretien de notre réseau routier est défini dans les 5 plans d'intervention qui définissent notamment les niveaux de service retenus par le Conseil départemental :

> Viabilité hivernale : 21 circuits de patrouille, 100 circuits de déneigement et de lutte contre le verglas dont 43 circuits traités par des entreprises privées. La quantité de sel répandue varie de 2 000 tonnes à environ 8 500 tonnes de sel répandues selon la rigueur de l'hiver,

> Surveillance active : plus de 1 000 interventions d'urgence sur appel et environ 30 000 interventions de maintenance immédiates, réalisées par les équipes de surveillance active lors des patrouilles programmées et lors des réparations ponctuelles des chaussées.

> Végétation : 25 circuits de fauchage/débroussaillage dont 6 traités par des entreprises privées, quatre marchés d'élagage des arbres d'alignements, avec la valorisation des produits de coupe.

> Convergence des efforts : travaux de remise à niveau des ouvrages d'assainissement, de soutènement et des dépendances sur le réseau routier faisant l'objet d'un renouvellement du revêtement chaque année,

> Ouvrages d'art : programme de réfection des maçonneries et des gardes corps.

Il vous est proposé de voter un crédit de **10 604 946 €** qui permet à notre assemblée de maintenir l'effort en matière d'entretien et de surveillance du réseau routier départemental. Pour information, ce montant ne comprend pas les charges à caractère général gérées par la DRGT (1 037 010 €), ces charges sont comprises dans les charges de gestion du budget du Département. Elles comprennent notamment les dépenses pour l'entretien et le carburant de la flotte des véhicules de la collectivité afin de générer des économies d'échelle et de rationaliser l'entretien.

SECTION D'INVESTISSEMENT : LA SAUVEGARDE, LE RENOUELEMENT DE MATERIELS ET VEHICULES ET LA MODERNISATION DU RESEAU DEPARTEMENTAL

Le budget d'investissement permet de poursuivre la mise en œuvre de notre politique routière.

Ce budget permettra de maintenir à un niveau élevé nos interventions dans les domaines de la sauvegarde et de la modernisation

Suite à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité le 28 septembre 2018 et en conformité avec la politique routière, le budget des routes est regroupé autour de 9 Autorisations de Programme : études (chapitre 20), acquisitions foncières et matériel (chapitre 21), RN 88 et partenariat (chapitre 204) et programmes de travaux (chapitre 23) pour la sauvegarde et modernisation du réseau.

Dans le cadre de la programmation 2018-2020, il a été voté 140 037 000€ en Autorisations de Programme (AP 2018-1) dont près de 78 000 000€ ont été financés.

Au titre de l'exercice 2020, il vous est proposé un vote de crédits de paiement (CP) de **42 550 000 €**, ce crédit est rattaché au vote de l'Autorisation de Programme 2018 (AP 2018-1) et une Autorisations de Programme (AP 2018-1) complémentaire de 4 000 000€.

La répartition est la suivante :

- **Sauvegarde du réseau :**

Le montant proposé est de **20 550 000 €** pour les Crédits de Paiement. La répartition des crédits est la suivante :

a) 18 240 000 € en crédits de paiement (immobilisations en cours chapitre 23, chaussées, ouvrages d'art, événements exceptionnels, quinquennal, signalisation, ...). Ces crédits permettent de renouveler environ 350 kms de chaussée et douze à quinze ponts sont également réparés.

b) 1 250 000 € en crédits de paiement pour l'acquisition et le renouvellement de matériels et de véhicules (immobilisations corporelles chapitre 21),

c) 250 000 € en crédits de paiement pour les acquisitions foncières (immobilisations corporelles chapitre 21),

d) 810 000 € en crédits de paiement en études et pour les frais relatifs aux insertions dans la presse (immobilisations incorporelles – chapitre 20).

- **Modernisation du réseau et opérations de sécurité :**

Le montant proposé est de **21 550 000 €** de Crédits de Paiement. Ils se répartissent comme suit :

a) 14 400 000 € de crédits de paiement pour terminer le chantier de Rodez – Causse Comtal (immobilisations en cours chapitre 23),

b) 6 730 000 € de crédits de paiement pour poursuivre la modernisation. Ce financement concerne la fin du chantier sur la RD911 du Virage de Rousseau, le commencement de la section RD911 Bois de Tries et de la section Marengo Rieupeyroux, la poursuite de l'aménagement du RD508 à Flagnac, le début de la 2^{nde} tranche du RD95 et une dizaine d'opérations pour la mise en sécurité de notre réseau routier secondaire dont 1,4M€ pour des chantiers en cours, environ quinze kilomètres du réseau secondaire sont ainsi modernisés chaque année. (chapitre 23).

La ventilation de ces opérations sera réalisée en commission permanente conformément au règlement financier.

c) 170 000 € de crédits de paiement pour la soultte de déclassement de deux routes départementales suite à la mise en service de la déviation d'Espalion (chapitre 204).

d) 150 000 € de crédits de paiement pour les aires de co voiturage (chapitre 23).

e) 100 000 € de crédits de paiement pour les études liées aux grands chantiers et à la réglementation en matière d'environnement (chapitre 20).

● **L'aménagement des routes en traverse d'agglomération**

Il vous est proposé de maintenir l'effort en faveur des communes en inscrivant un crédit de paiement de **450 000 €** pour l'aide apportée aux communes au titre de l'aménagement des routes départementales en traverse d'agglomérations qui sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale. (Immobilisations en cours chapitre 204). Conformément à la délégation que nous lui avons donnée, la Commission Permanente procédera à l'affectation de ces crédits d'investissement après avis de la Commission des Routes et Grands Travaux.

RN88 pour contribuer à l'attractivité du territoire et à la compétitivité de notre économie (Immobilisations en cours chapitre 204).

La mise à deux fois deux voies de la RN 88

Le Conseil départemental participe aux côtés de l'Etat et de la Région à hauteur de 23,08% du coût de l'opération pour la section entre le viaduc du Viaur et Rodez (convention de financement de la RN88 du 5 janvier 2010). Cela représente un montant de 49,615 M€ porté par avenant à 53,077M€ en 2019.

Le total des votes des budgets précédents (2011 à 2019) et des sommes versées par le Conseil départemental s'élève à 43 056 600 €. Il reste donc à verser à l'Etat 10 020 400€.

Les appels de fonds de l'Etat sont calculés en septembre. Les sommes mandatées prises en compte résultent des dépenses réellement mandatées sur les 9 premiers mois de l'année auxquelles s'ajoutent une prévision de dépenses pour les 3 derniers mois de l'année.

En septembre 2019, l'Etat a annoncé une réalisation prévisionnelle de 179,8M€ au 31/12/19, montant correspondant à une participation du département de 41,49M€. Le paiement réalisé fin 2019 (43,056M€) comprend donc une avance de 1,566M€.

Compte tenu de l'incertitude liée aux prévisions de mandatement pour 2020 et à l'avance déjà faite en 2019, il est proposé de ne rien inscrire au budget primitif et d'attendre mi-2020 pour connaître plus précisément les dépenses de l'année à venir.

LE TRES HAUT DEBIT ET LA TELEPHONIE MOBILE :

LE DEPARTEMENT, AU CŒUR DE LA POLITIQUE NUMERIQUE TERRITORIALE

Le Département de l'AVEYRON est engagé pour la résorption de la fracture numérique du territoire tourne autour de 3 axes principaux :

- La participation au déploiement de la fibre optique ;
- La poursuite de l'accompagnement des politiques d'amélioration de la couverture de téléphonie mobile ;
- Le développement des usages et services numériques.

La réduction de la fracture numérique ne peut se faire sans un investissement fort dans le déploiement de la fibre optique. Le Département a choisi en 2014 de faire jouer pleinement la solidarité envers ses territoires en décidant d'apporter globalement un montant de 20 millions d'euros aux infrastructures.

Allié à nos voisins du LOT et de la LOZERE, nous avons choisi de confier le déploiement à l'entreprise ALLIANCE THD, filiale du groupe ORANGE, à qui nous avons assigné comme objectif que chaque foyer soit raccordé à la fibre optique d'ici le 31 décembre 2022.

Ce projet constitue un axe clé de notre attractivité car non seulement l'accès au très haut débit est indispensable à l'attrait d'entreprises et de nouvelles populations mais également il permet de générer une économie supplémentaire pendant tout le déroulement du contrat, soit 25 ans, puisque 265 millions d'investissements seront réalisés sur notre territoire.

Des entreprises locales bénéficient de cette économie et de nombreux emplois dans des secteurs nouveaux se créent (actuellement, dans la phase construction ce sont environ 400 emplois qui sont créés), et permettent à la fois d'attirer de nouveaux actifs mais également de remettre dans l'emploi des populations parfois fragilisées, grâce à une politique dynamique de formation que nous impulsions sur tout le territoire.

Sur les trois dernières années, le déploiement va s'intensifier et Stéphane RICHARD, le Président Directeur Général d'ORANGE, en visite sur notre territoire le 4 février dernier s'est engagé à tenir un rythme de 80.000 prises par an sur les 3 départements.

La venue de Stéphane RICHARD sur notre département a permis aussi d'obtenir des engagements forts quant à la commercialisation de notre réseau, avec des moyens mis en œuvre de façon identique sur tout le territoire.

Au vu du déroulement de la délégation de service public et du budget prévisionnel établi par AVEYRON NUMERIQUE, le Département est appelé à participer, aux travaux 2020 pour un montant **3 millions d'euros**.

Le Département poursuit également son engagement dans le domaine de la téléphonie mobile, en partenariat avec l'Etat pour co-animer l'équipe projet dans le cadre du New Deal : nous suivons et accompagnons ainsi les opérateurs qui doivent investir sur leurs fonds propres afin d'améliorer la couverture sur des sites identifiés par les territoires mais doivent également faire muter les sites en 4 G. 80

Nous continuons également à suivre les infrastructures sur lesquelles nous avons investi depuis plus de 10 ans pour résorber les zones blanches.

Dans ce cadre, il est inscrit au budget, un crédit de **80.000€ en section de fonctionnement**, pour couvrir l'entretien et la maintenance des sites de téléphonie et la location de pylônes et de terrains. En contrepartie, il est inscrit en recette une somme de 25 000€ correspondant aux loyers versés par les opérateurs de téléphonie. Par ailleurs, il convient d'inscrire la somme de **20.000 euros en investissement** pour la mise aux normes des pylônes nous appartenant.

La résorption de la fracture numérique inclut également les usages et services numériques. Le Département continue à participer activement à leurs développements, dans la continuité des engagements pris en 2019, notamment dans le cadre du partenariat avec le SMICA, en reportant une somme de **50.000 euros en fonctionnement**.

S'agissant de la téléphonie mobile, l'Etat a lancé un nouveau programme, le New Deal : les opérateurs doivent investir sur leurs fonds propres afin d'améliorer la couverture sur des sites identifiés par les territoires mais doivent également faire muter les sites en 4 G.

Le Département a souhaité s'engager dans ce nouveau programme en co-animant avec l'Etat, l'équipe projet créée début septembre 2018.

Deux référents ont été désignés un par l'Etat et un par le conseil départemental afin de recenser les problématiques en matière de téléphonie et les faire remonter à la mission France Mobile.

Pour le déploiement de nouveaux pylônes, cette équipe projet a un rôle d'assistance et d'expertise auprès des maires pour faire le lien avec les opérateurs et les autres services, tel que le syndicat d'électrification.

Dans ce cadre, il est inscrit au budget, un crédit de **80.000€ en section de fonctionnement**, pour mener des études et couvrir l'entretien et la maintenance des sites de téléphonie et la location de pylônes et de terrains. En contrepartie, il est inscrit en recette une somme de 25 000€ correspondant aux loyers versés par les opérateurs de téléphonie.

La résorption de la fracture numérique inclut également les usages et services numériques. Le Département participe aussi activement à leurs développements.

Le Département s'investit auprès du SMICA qui porte la réponse à l'appel à projet lancé par la Banque des territoires « Hubs France connectée pour un numérique inclusif », dont l'objectif est de consolider les actions en faveur de l'inclusion numérique du territoire. Nous avons fait le choix de monter un partenariat avec LOZERE NUMERIQUE et LOT NUMERIQUE pour porter la candidature.

Dans ce cadre, le Département inscrit au budget une enveloppe de **60.000€ en section de fonctionnement**, reconductible sur 2 ans pour mener des actions si notre dossier était retenu.

L'AEROPORT RODEZ AVEYRON

L'aéroport Rodez-Aveyron est indispensable au désenclavement de notre territoire, comme en témoignent au quotidien les entreprises utilisatrices de ce service.

C'est aussi un point fort de notre politique d'attractivité du territoire, dont ne disposent pas tous les territoires ruraux de notre dimension.

C'est pour ces raisons que le Département s'investit aussi fortement dans la stratégie et le financement de l'aéroport, en partenariat avec Rodez Agglomération et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'AVEYRON.

L'augmentation constante et régulière du nombre de passagers conforte ce constat. En 2019, l'aéroport a accueilli 87. 743 passagers, soit une augmentation de 9% par rapport à 2018. Nous devons poursuivre la dynamique de développement du nombre de passagers et, pour ce faire, l'enjeu majeur sera la réussite de la reprise de la liaison aérienne RODEZ-PARIS par la compagnie REGOURD Aviation by AMELIA, à partir du 20 janvier prochain et pour les 4 prochaines années.

En effet, dans le cadre du projet prévisionnel de développement de la liaison, REGOURD AVIATION prévoit de dépasser les 60.000 passagers vers Paris d'ici 4 ans.

Cette liaison reconnue d'aménagement du territoire et qui permet le désenclavement de notre département est financée par le syndicat mixte avec le concours de l'Etat que nous avons sollicité à hauteur de 55% du coût de la ligne, dans la continuité de ce que l'Etat nous a versé pour le précédent contrat 2016 – 2020.

En 2020, outre la ligne avec PARIS, opérée tout au long de l'année, l'aéroport offrira des liaisons saisonnières vers CHARLEROI, LONDRES et MANCHESTER, et des vols charters vers différentes destinations européennes.

En 2020, afin de permettre la continuité de l'activité de l'aéroport, des travaux de mise aux normes avec la réglementation européenne seront menés (RESA, appareils rayons X) et, dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement de réfection des toitures, nous lançons la maîtrise d'œuvre afin de déterminer plus finement les travaux à réaliser et le calendrier à mettre en œuvre.

2020 sera également l'année de la mise en place d'une nouvelle gouvernance avec l'entrée de la Région, les participations au financement de l'aéroport sont revues : le Département reste le principal contributeur à hauteur de 70%, la Région apportera 15% du besoin en financement, Rodez Agglomération 10% et la CCI 5%.

Aussi, pour 2020, la contribution au Syndicat mixte de l'aéroport de Rodez-Aveyron est appelée pour un montant de **2 917 397€**, en augmentation par rapport à 2019 en raison de l'évolution au niveau national du coût des liaisons aériennes sous délégation de service public.

LES MOYENS DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

LES CHARGES DE PERSONNEL ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le budget consacré à la fonction Ressources Humaines (Masse Salariale, Formation, Action et Protection Sociale, Hygiène/Sécurité et Conditions de Travail) s'élève à 82 400 000 euros.

Cette prévision de dépense prend en compte :

1- Les évolutions récurrentes de la masse salariale

- ◆ Effet en année pleine des recrutements effectués en 2019
- ◆ Revalorisation du SMIC (+ 1,2 % au 1^{er} janvier 2020)
- ◆ Impact du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunération) : Revalorisation des carrières et avancement d'échelon.
- ◆ GVT (Coût des Avancements de grade et des promotions internes)

2 - Les mesures nouvelles

Le projet de budget intègre des mesures nouvelles en terme de création d'emplois pour faire face à l'évolution de la charge de travail des Services, en raison des obligations normatives nouvelles qui s'imposent à la Collectivité (notamment dans le domaine des Ressources Humaines : DSN – Accompagnement des personnels – Rapport Social Unique...) et de l'évolution des besoins, en particulier, dans le Secteur Social.

3 - Situation des effectifs budgétaires

Au 31 décembre 2019, l'effectif budgétaire du Personnel Départemental est arrêté à 1674 postes permanents intégrant les assistants familiaux (220 postes), les Personnels d'entretien des locaux (26 postes) et les postes créés en DM2 2019 (Poste du Chef de Projet de l'Agence départementale et deux postes d'Assistant Socio-Educatif au F.D.E.).

A cet effectif, il faut ajouter les agents contractuels recrutés pour faire face à des remplacements temporaires et des surcroûts ponctuels ou saisonniers d'activités principalement dans les Collèges et les Services Sociaux et un agent de l'Etat mis à disposition du Département pour assurer les fonctions de Directeur des Archives Départementales.

3 . 1 - Création d'emplois inclus dans le projet de budget 2019

Direction générale/ Mission d'appui à l'innovation, à la performance et à la transformation

- 1 poste d'Attaché (Catégorie A) pour mettre en œuvre les actions validées dans le cadre du Projet d'Administration de Demain en matière de Communication Interne

Pôle des Solidarités Départementales

- 1 poste de Directeur territorial (Catégorie A). Les titulaires respectifs des postes de directeur Personnes Agées – Personnes Handicapées et de l'Enfance et de la Famille font valoir leur droit à la retraite. Ces fonctions sont stratégiques pour la continuité du fonctionnement des Services et pour assurer des compétences très sensibles de la Collectivité en terme de responsabilité. Il est donc nécessaire d'éviter une vacance durable de ces emplois et d'anticiper les procédures de recrutement ce qui conduit à proposer la création d'un poste de Directeur territorial (Catégorie A) pour disposer d'un support budgétaire autorisant un recrutement anticipé sur ces deux emplois qui seront vacants successivement avec six mois d'intervalle.
- 3 postes d'Assistants Socio-Educatifs (Catégorie A). 1 poste de puéricultrice (Catégorie A) et 2 postes d'Adjoints Administratifs (Catégorie C). Ces trois derniers emplois seront financés par une réduction des moyens affectés aux remplacements de longue durée. En DM1-2020, il sera proposé de créer 3 emplois supplémentaires. Ces moyens seront affectés à la création d'un pool de personnels titulaires mobiles pour assurer la continuité des Services dans un contexte de dégradation du tissu social.
- Direction des Affaires Administratives et Financières. Il est proposé de maintenir le poste de Rédacteur contractuel recruté pour renforcer l'équipe en charge d'assurer le recouvrement sur succession.
- Direction Enfance et Famille. Il est proposé de maintenir pour l'année 2020 les deux emplois de Puéricultrice et d'Assistant Socio-Educatif recrutés pour faire face à la charge de travail liée au renouvellement des agréments des assistantes maternelles.

Pour information, il convient de rappeler les efforts importants consentis en terme de création d'emplois permanents dans le secteur social (45 emplois créés depuis 2014) auxquels s'ajoutent en 2019 six renforts supplémentaires en personnel remplaçants (4 travailleurs sociaux et 2 agents administratifs). Les moyens supplémentaires proposés sur le seul secteur social doivent permettre de faire face à l'évolution des besoins sociaux et d'améliorer les remplacements des Personnels absents temporairement et donc de maintenir un service public continu de qualité.

- Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille : 1 demi-poste de psychologue (Catégorie A) pour renforcer l'accompagnement des équipes et le Service des enfants accueillis au sein de l'établissement.

Pôle Administration Générale et Ressources des Services

- Direction des Affaires Financières. 1 poste d'adjoint administratif (Catégorie C) pour faire face à l'évolution de la charge de travail de cette direction sur des fonctions d'appui et de formation des services de la collectivité notamment pour maîtriser et déployer les processus de travail dématérialisés. Le coût de cet emploi sera financé par réduction des crédits de remplacement.

Direction des Ressources Humaines/Hygiène et Sécurité

- 2 postes d'adjoint administratif (Catégorie C) pour faire face à la charge de travail de cette direction qui doit prendre en compte les nouvelles missions d'une part en lien avec le déploiement des actions liées au Projet d'Administration de Demain, d'autre part qui découlent des obligations statutaires (Déclaration Sociale Nomination – Rapport Social Unique – Activité de Conseil et d'Accompagnement Statutaire – Conseil Retraite...).

Pôle Grands Travaux, Routes, Patrimoine départemental

- 2 postes d'adjoint administratif (Catégorie C) pour assurer la charge de travail des activités comptables sur le Parc Départemental et sur le site de Flavin. Les emplois seront financés par une diminution du budget affecté aux remplacements.

Création d'un emploi de collaborateur de groupe politique (emploi de Catégorie A) pour le groupe politique – La République en Marche, Radical et Citoyens.

3 . 2 - Personnels affectés à des remplacements

Pôle des Solidarités Départementales

- 204 mensualités pour couvrir les besoins en remplacement sur les territoires d'action sociale, correspondants à 12 emplois de Travailleurs Sociaux ou médico-sociaux, 4 emplois d'Agents Administratifs plus un emploi de psychologue.
- 36 mensualités pour couvrir les besoins en remplacement dans les Services Centraux, dont les remplacements de médecin (1 ETP), et de Personnel administratif (2 ETP).

Pôle Patrimoine, Routes et Grands Travaux

- 216 mensualités correspondants à un effectif de 18 Agents remplaçants pour l'ensemble des Collèges du Département. Le Conseil départemental ayant conclu une convention de services avec les associations Intermédiaires, nous ne recrutons plus de Personnel remplaçant. Cette évolution permet à la Collectivité d'offrir des perspectives d'insertion professionnelle à des personnes qui se trouvent en difficultés et s'inscrit aussi dans le champ de nos compétences sociales. Néanmoins, le Département a conservé les Personnels en activité de remplacement avant la passation de cette convention. Progressivement, cet effectif diminue et les crédits budgétaires affectés aux recrutements des remplaçants, seront utilisés pour payer les prestations aux Associations de Travail Intermédiaires.
- 24 mensualités (2 ETP) pour assurer la continuité du Service de la viabilité hivernale.

Pôle Attractivité

- 26 mensualités pour assurer les activités saisonnières d'accueil et d'animation dans les musées (2,2 équivalent temps plein d'Agent de Catégorie C).
- 7 mensualités pour des activités saisonnières de fouille au Service départemental d'archéologie. 86

Remplacement divers sur les autres Pôles

➤ 120 mensualités

Dans la limite de ces enveloppes, le Président du Conseil départemental est autorisé à effectuer les recrutements d'agents contractuels, en tenant compte des absences identifiées et des besoins des Services liés à des surcroûts temporaires d'activités ou des besoins saisonniers.

En sus de ces enveloppes, des recrutements complémentaires peuvent être effectués pour compenser des congés parentaux ou des disponibilités en utilisant les crédits non consommés par les emplois temporairement libérés.

4- Suppressions de postes budgétaires

En application du Plan de réduction des effectifs adopté en 2017, il est proposé de supprimer des emplois suivants :

- 1 poste de Technicien principal de 1^{ère} classe (Catégorie B) vacant à la Direction générale des Services.
- 1 poste d'Assistant principal de Conservation de 2^{ème} classe à la Médiathèque Départementale.
- 3 postes d'Agents de Service affectés à l'entretien des locaux des Services du Département.
2 postes d'Agent des Services Techniques Routiers au PRGT (Pôle Grands Travaux, Routes, Patrimoine départemental, Transports).

5 - Plan Pauvreté

Dans le cadre de la Convention signée avec l'Etat pour le Plan Pauvreté, un poste de chef de projet Agence Départementale de la Pauvreté a été créé en DM2-2019. En 2020, le conventionnement avec l'Etat doit permettre de déployer les mesures liées à l'application du Plan. A ce titre, le Département va recevoir une enveloppe budgétaire permettant notamment de financer 6 emplois d'administratifs contractuels qui auront pour mission d'accompagner le changement de dispositif de gestion du RSA et de faire face au pic d'activités que cela générera. Ces emplois administratifs seront recrutés pour 4 mois.

Parallèlement, des propositions d'actions complémentaires ont été formulées par le Département et sont en attente de validation par les Services de l'Etat, notamment en ce qui concerne le financement de ressources humaines complémentaires.

Je vous propose de donner délégation à la Commission Permanente pour pouvoir délibérer sur ces créations d'emplois complémentaires.

6- Politique de gestion des Ressources Humaines

Je souhaite attirer l'attention de l'Assemblée Départemental sur les difficultés de recrutement que nous constatons depuis 3 ou 4 ans. Cette situation n'est pas

spécifique à notre Collectivité et au Secteur Public. Le taux de chômage de notre Département est très bas (6,4 % contre 10 % sur la Région Occitanie). L'Aveyron fait partie des dix départements les moins touchés par le chômage en France. Dans ce contexte de faiblesse de la demande d'emploi, les difficultés sont accentuées très fortement par l'absence de personnels qualifiés et la baisse du niveau des formations.

Ce constat, partagé par les correspondants de nos Services dans les établissements et structures de formation, les tuteurs internes de formation, est régulièrement vérifié dans nos procédures de recrutement (absence de candidats sur certains postes, faible niveau technique, immaturité et absence de préparation aux entretiens, méconnaissance des institutions, faible motivation, absence de mobilité professionnelle à l'intérieur du seul territoire du Département...).

Cet état de fait ne doit, cependant, pas être généralisé, car il y a des jeunes qui sortent avec un bon niveau de formation et de bonnes aptitudes comportementales en terme de savoir-être et nous avons la chance d'avoir en Aveyron des formations solides et performantes. Parallèlement, nous avons développé des actions de communications qui nous permettent de recruter des personnels plus expérimentés.

Toutefois, dans un contexte de fort renouvellement des effectifs, de pénurie dans certains emplois et donc de concurrence sur le marché de l'emploi, une réflexion a été menée pour faire évoluer nos modes de recrutement, tout en maintenant le même niveau d'exigences en terme de compétences et d'aptitudes comportementales et parallèlement en incluant les évolutions des attentes et des exigences des nouvelles générations.

Plusieurs actions sont et mises en œuvre et doivent être amplifiées

- 1) Valoriser la Collectivité Départementale de l'Aveyron en intégrant la marque « L'AVEYRON RECRUTE » pour renforcer notre attractivité et la diversité de nos métiers (présence de la DRH au JOB DATING qui a permis d'identifier des profils spécialisés correspondant à nos attentes).
- 2) Mieux utiliser les réseaux sociaux pour élargir notre dispositif de recrutement en lien avec des actions de communication externe sur l'action de la Collectivité (Réseau LINKEDIN...).
- 3) Renforcer le partenariat existant avec les Ecoles et Organismes de formation (Action d'informations, participation à des forums).
- 4) Réfléchir à la mise en place d'un système de cooptation : faire participer nos agents à la diffusion de nos offres d'emplois. Ce processus de recueil de candidats est déjà utilisé de manière informelle.
- 5) Développer l'accueil en stage : 55 jeunes ont été accueillis en 2019 principalement sur le secteur social, grâce à l'implication des Services et des agents qui assurent la fonction de tuteur de stage.

- 6) Développer le recours à l'apprentissage. Le recours à l'apprentissage déjà utilisé ponctuellement par la collectivité (1 emploi d'ingénieur à la DSI et 2 ASE à la MDEF) peut constituer une solution pour trouver et fidéliser des jeunes sur des métiers sur lesquels nous n'avons pas la ressource interne ou externe.

Il peut aussi nous permettre de former des jeunes à nos besoins spécifiques, de mieux les intégrer sur les savoir-faire et savoir-être en utilisant les compétences de nos agents.

Ce schéma exige un travail avec les services pour identifier les métiers sur lesquels on peut envisager le recours à cette formule et définir un statut des maîtres d'apprentissage.

Le cadre réglementaire impose à la Collectivité de définir le type d'emploi et le nombre maximal de contrats d'apprentissage conclus en simultanée (et d'inscrire une enveloppe budgétaire).

Pour mémoire, ces contrats d'apprentissage sont des contrats de droit privé réservés aux jeunes (16 à 25 ans / 29 ans par dérogation sous condition). Le coût des rémunérations (27 % à 100 % du SMIC) est variable selon l'âge des apprentis et le type de formation suivie auxquels s'ajoute les frais de formation (normalement financés à 50 % par le CNFPT en application de la nouvelle loi de transformation de la Fonction Publique au 1^{er} janvier 2020). La mise en œuvre concrète nécessite une sensibilisation des services à l'apprentissage, l'identification et la formation de maître d'apprentissage.

Une étude sera donc conduite par la DRH avec les différents pôles. Ce dossier devra faire l'objet d'une présentation devant le Comité Technique.

Je vous propose de donner délégation à la Commission Permanente pour pouvoir délibérer sur ce sujet.

En conclusion, il est demandé :

1)- Création de postes budgétaires suivants :

- Direction générale : un attaché (Catégorie A)
- Pôle des Solidarités Départementales
 - 1 Directeur Territorial (Cat. A)
 - 3 Assistants Socio-Educatifs au 1^{er} janvier 2020 (Cat.A)
 - 1 Puéricultrice (Cat.A)
 - 2 Adjoints Administratifs (Cat.C)
 - Maintien d'un poste de Rédacteur contractuel à la Direction des Affaires Administratives et Financières
 - Maintien de deux postes contractuel (Cat. A) de Puéricultrice et d'Assistant Socio-Educatif à la Direction Enfance et Famille
 - 1 demi-poste de Psychologue à la Maison Départementale l'Enfance et de la Famille
- Pôle Administration Générale et Ressources Humaines des Services
 - 1 poste d'Adjoint Administratif (Cat. C) à la Direction des Affaires Financières
 - 2 postes d'Adjoints Administratifs (Cat. C) à la Direction des Ressources Humaines Hygiène et Sécurité
- Pôle Grands Travaux, Routes, Patrimoine Départemental

2 postes d'Adjoints Administratifs (Cat. C)

- Collaborateur de Groupe Politique
1 poste (Cat. A) pour le groupe politique « La République en marche – Radical et Citoyens »

2)- Des Personnels de remplacement

- Pôle des Solidarités Départementales
204 mensualités pour des remplacements des Travailleurs Sociaux (12 ETP de Travailleurs Sociaux ou medico-sociaux + 4 ETP pour des personnels administratifs + 1 ETP psychologue sur les territoires d'actions sociales) ,
et 36 mensualités correspondants à 1 ETP de Médecin et 2 ETP de Personnel administratif pour les Services centraux.
- Pôle Patrimoine, Routes et Grands Travaux
216 mensualités (18 ETP) pour les remplacements dans les collèges
24 mensualités (2 ETP) pour la viabilité hivernale.
- Pôle Attractivité
26 mensualités pour les activités saisonnières des musées (1,5 ETP) et
7 mensualités pour les fouilles saisonnières du Service départemental d'Archéologie.
- Remplacement et surcroit d'activités pour les autres Services
120 mensualités (10 ETP)

Délégation est donnée au Président :

- pour effectuer, dans la limite de ces enveloppes, les recrutements d'agents contractuels en tenant compte des absences identifiées et des besoins des Services liés à des surcroits temporaires d'activités ou des besoins saisonniers.
- Et pour effectuer des recrutements complémentaires pour compenser des congés parentaux ou des disponibilités en utilisant les crédits non consommés par les emplois temporairement libérés.

3)- Suppression de postes budgétaires

En application du plan de réduction adopté en 2017, suppression des postes suivants :

- Direction générale des Services : 1 poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe.
- Pôle Attractivité – Médiathèque Départementale : 1 poste d'Assistant Principal de Conservation de 2^{ème} classe.
- Pôle Administration Générale et Ressources Humaines des Services : 3 postes d'Agents de Service
- Pôle Patrimoine, Routes et Grands Travaux : 2 postes d'Agents de Service Technique Route.

4)- Plan Pauvreté

Création de 6 emplois temporaires d'Adjoint Administratif non titulaire pour 4 mois.

Délégation donnée à la Commission Permanente pour délibérer sur des créations d'emplois complémentaires en lien avec les financements de l'Etat.

5)- Politique de gestion des Ressources Humaines

Donne acte de la réflexion conduite sur les problématiques de recrutement, des actions proposées

et donne délégation à la Commission Permanente pour délibérer sur un dispositif de recours à l'apprentissage.

LES FRAIS GENERAUX

Les frais généraux recouvrent l'ensemble des charges liées au fonctionnement de l'administration départementale telles que la maintenance informatique, la téléphonie, l'affranchissement, les fournitures de bureau, la documentation, les frais de transport, l'entretien des petits équipements et des véhicules du parc départemental..., ainsi que les frais de gestion, tels que les admissions en non-valeur, les frais d'actes et de contentieux, les études générales.

Tout au long des dernières années des efforts importants ont été réalisés pour réduire les coûts de gestion de notre administration, ce qui a permis de dégager de réelles économies notamment sur les locations de locaux, la téléphonie et les fournitures de bureau.

Parallèlement, le développement du numérique a impacté nos modes de fonctionnement et nos charges de gestion. Des économies substantielles de papier, de consommables bureautiques et de frais d'envoi ont été enregistrées et de nouvelles dépenses liées à l'exploitation des outils et des applications numériques se sont développées.

La très large concertation organisée en 2018 et 2019 pour définir le « Projet d'administration de demain », a permis de dégager des propositions pour améliorer et moderniser le fonctionnement de l'administration départementale et l'environnement professionnel des agents de la collectivité. 61 actions innovantes ont été validées et vont être mises en œuvre progressivement. Des actions, telles que la création d'une « Mission d'Appui à l'Innovation, la Performance et la Transformation », le développement du télétravail, le déploiement des outils nomades et de la visio conférence, la refonte du site intranet, le soutien managérial individuel et collectifs ...sont d'ores et déjà engagées et vont se poursuivre, tout au long de l'année 2020 pour être pleinement opérationnelle.

Pour l'ensemble des dépenses d'administration générale et de fonctionnement des services il est prévu un crédit de **5 183 319€**, représentant 1,3% du budget départemental.

LA DETTE DEPARTEMENTALE.

Comme indiqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 31 janvier, les caractéristiques de la dette départementale sont les suivantes :

- L'encours au 1^{er} janvier 2020 est de 180 984 168€, dont
 - 64% à taux fixes
 - et 36% à taux variables.
- Le taux moyen est de 1,74 %, en baisse continue depuis 2012.
- La dette départementale est à la fois saine, diversifiée et parfaitement sécurisée.
- L'annuité de la dette 2020 est évaluée à **23 millions d'€**, dont 19,8 millions d'€ de remboursement du capital et 3, 2 millions d'€ d'intérêts. L'annuité 2020 augmente de 6,5% par rapport à l'annuité prévue au BP 2019.

DETTE GARANTIE : ACCORDS DE PRINCIPE POUR 2020

Au 1^{er} janvier 2020, l'encours global des prêts garantis s'élève à 47 456 361 € dont l'essentiel, 35 542 857 €, concerne les organismes HLM, les autres bénéficiaires étant principalement des établissements médico-sociaux.

Les garanties d'emprunts constituent une aide indirecte importante à l'économie.

Les risques qui leur sont inhérents sont réels. C'est pour se prémunir contre ces risques que le Conseil Départemental, depuis une délibération du 19 novembre 1985, a adopté une politique prudentielle en la matière, en limitant d'une part, l'étendue des garanties :

- aux organismes HLM dont le siège social est dans l'Aveyron,
- aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) relevant de la compétence du Conseil Départemental dont le maître d'ouvrage, de droit public ou privé associatif, est en Aveyron,

et en plafonnant, d'autre part, à 50% le taux de garantie pour l'ensemble des demandeurs.

Il vous est proposé de confirmer, pour 2020, les règles prudentielles énoncées ci-dessus.

ACCORDS DE PRINCIPE POUR L'EXERCICE - METHODOLOGIE

Afin de ne pas retarder l'examen des dossiers, dans l'attente d'une réunion de notre Assemblée départementale, il vous est proposé de donner un accord de principe à l'octroi de nouvelles garanties aux organismes HLM dont le siège social est dans l'Aveyron et aux établissements médico-sociaux dans les conditions énoncées ci-dessous :

→ Accord de principe aux organismes HLM

En 2020, les deux organismes HLM aveyronnais qui sollicitent le Conseil Départemental sont :

- Ø L'OPH AVEYRON HABITAT
- Ø SUD MASSIF CENTRAL HABITAT

Pour 2020, l'enveloppe globale d'emprunts pour laquelle la garantie du Département pourrait être sollicitée est de : 33 730 000 €, au vu des estimations faites par :

- Aveyron Habitat : 8 000 000 €, soit une garantie maximale de 4 000 000 € ;
- Sud Massif Central Habitat : 25 730 000 €, soit une garantie maximale de 12 865 000 €.

Conformément aux règles prudentielles édictées ci-dessus, je vous propose de limiter la garantie du Conseil Départemental à 50% du montant des prêts qui seront souscrits par ces deux organismes, plafonnant ainsi les garanties d'emprunts à 16 865 000 € pour l'année 2020.

→ Accord de principe aux établissements médico-sociaux

Il vous est proposé de renouveler l'accord de principe pour garantir, à hauteur de 50% maximum, les prêts souscrits par les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

- dont le maître d'ouvrage est une personne morale de droit public ou de droit privé associatif ayant son siège social en Aveyron ;
- pour des opérations de construction, d'extension, de réhabilitation des établissements relevant de la compétence du Conseil Départemental ;
- et dont l'établissement est implanté en Aveyron ;

et de donner délégation à la Commission permanente pour examiner et délibérer sur les demandes de garanties qui seront présentées au cours de l'année 2020.

RETROSPECTIVE

→ Fusion au 01/01/2019 de l'OPH Millau Grands Causses Habitat à l'OPH Aveyron Habitat

Ainsi, **Aveyron Habitat**, dont le siège social est à Rodez, regroupe depuis le 1^{er} janvier 2019, les trois organismes : l'OPH de Decazeville (déjà intégré en 2017), l'OPH de Millau et l'OPH de l'Aveyron.

→ Garanties globales accordées en 2019 aux organismes HLM

En 2019, la garantie maximale du Département accordée à l'OPH Aveyron Habitat et à Sud Massif Central Habitat était de 17 450 000 €.

Au 31 décembre 2019, ces deux organismes HLM aveyronnais ont sollicité la garantie du département pour un montant total de 3 369 439 €. Les opérations ayant bénéficié de cette garantie sont les suivantes :

Bénéficiaire	Opération	Montant du prêt	Montant de la Garantie	Type de prêt	Organisme prêteur	Date CP	
AVEYRON HABITAT	Construction de 5 logements, opération « BEAUSEJOUR », situés Rue Jules Ferry à AUBIN	230 000 €	115 000 €	PLAI	CDC	26/04/2019	
		300 000 €	150 000 €	PLUS			
	Réhabilitation de 20 logements, opération « LE SICOL A AUBIN », situés Lotissement LE SICOL à AUBIN	50 000 €	25 000 €	PAM	CDC	24/05/2019	
		120 000 €	60 000 €	PAM à taux fixe			
	Capdenac, Firmi, Montbazens	237 500 €	118 750 €	PHBB	CDC	28/06/2019	
	Aubin, Marcillac, Millau, Viviez, Villefranche de R.	377 464 €	188 732 €				
	Réhabilitation de 8 logements situés, Résidence Le Cayla, Rue de Coteaux à MARCILLAC-VALLON	96 000 €	48 000 €	PAM Eco-prêt	CDC	30/09/2019	
		54 000 €	27 000 €	PAM Taux Fixe			
	Construction de 2 logements situés Lotissement la Roussayrole à L'HOSPITALET-DU-LARZAC	227 174 €	113 587 €	PLUS	CDC	30/09/2019	
		10 326 €	5 163 €	PLUS foncier			
	Réhabilitation de 5 logements situés rue Solignac à MILLAU	44 000 €	22 000 €	PAM	CDC	30/09/2019	
	Réhabilitation de 5 logements situés 4 rue du Général Thilorier à MILLAU	62 000 €	31 000 €	PAM	CDC	30/09/2019	
	Réhabilitation de 7 logements situés 1 rue Pierre Semard à MILLAU	47 000 €	23 500 €	PAM	CDC	30/09/2019	
	Réhabilitation de 9 logements situés 26 rue Droite à MILLAU	66 000 €	33 000 €	PAM	CDC	30/09/2019	
	Réhabilitation de 5 logements situés 21 rue Droite à MILLAU	32 000 €	16 000 €	PAM	CDC	30/09/2019	
	Extension de la Résidence Autonomie Bellevue (construction de 15 logements et 50 places/lits) situés Quartier du Baldy à DECAZEVILLE	732 000 €	366 000 €	PLS	CDC	30/09/2019	
	Construction de 4 logements individuels Lotissement Les Ginestes à SAINT COME-D'OLT	305 000 €	152 500 €	PLUS	CDC	29/11/2019	
		115 000 €	57 500 €	PLAI			
	Acquisition-amélioration de 11 logements sociaux à la Résidence « Belfort » situés 5 et 7 rue de Belfort à MILLAU	165 000 €	82 500 €	PAM	CDC	20/12/2019	
		215 915 €	107 958 €	PLAI			
		59 636 €	29 818 €	PLAI foncier			
		214 280 €	107 140 €	PLUS			
	Transformation d'une résidence sociale (ancien F.J.T. de Villefranche-de-Rouergue) en 18 logements sociaux situés 23 rue Lapeyrade à VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	252 000 €	126 000 €	PAM	CDC	20/12/2019	
		900 000 €	450 000 €	PAM			
	TOTAL réalisations 2019		5 056 458 €	2 528 229 €			
	SUD MASSIF CENTRAL HABITAT	Construction de 18 logements situés Rue du Stade à ONET LE CHÂTEAU	1 555 743 €	777 872 €	PLUS	CDC	30/09/2019
126 677 €			63 339 €	PLUS Foncier			
TOTAL réalisations 2019		1 682 420 €	841 210 €				
TOTAL OPH		6 738 878 €	3 369 439 €				

De plus, le Département de l'Aveyron a réitéré sa garantie pour le remboursement de deux Prêts Locatif Social (PLS) à l'Association Belmontaise de Service et d'Accompagnement pour Personnes Handicapées (ABSEAH) pour la rénovation de ses deux foyers d'hébergement dont le détail est le suivant :

Bénéficiaire	Opération	Montant du prêt	Montant de la Garantie	Type de prêt	Organisme prêteur	Date CP
Association Belmontaise de Service et d'Accompagnement pour personnes Handicapées (ABSEAH)	Rénovation du Foyer d'Hébergement	502 517 €	251 259 €	PLS	CRCA	20/12/2019
	Rénovation du Foyer de Vie Occupationnel	1 387 483 €	693 741 €	PLS	CRCA	
TOTAL		1 890 000 €	945 000 €			

→ Réaménagement de 9 prêts garantis accordés à Sud Massif Central Habitat

La commission permanente du 30 septembre 2019, a validé le réaménagement de 9 emprunts contractés initialement par Sud Massif Central Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Le montant du réaménagement a porté sur un encours garanti au 1^{er} janvier 2019 de 679 458.04 €.

LES DONNEES BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2020

Le budget 2020 s'élève, en mouvements réels, à 393 338 768€, hors opération de gestion de la trésorerie (Prêts revolving) prévue pour 5 millions d'€ en dépense et recette. **Il augmente globalement de 6,4%,** par rapport au budget primitif 2019.

LES DÉPENSES :

- **Les dépenses de fonctionnement, s'élèvent à 299 321 314€,** et enregistrent une augmentation de 3,1%.
- **Les dépenses d'investissement, hors dette, s'élèvent à 74 217 454€ et progressent de 21% par rapport au BP 2019.**

Les crédits inscrits au Budget 2020, répondent aux compétences obligatoires du Département et aux politiques publiques décidées par l'assemblée départementale, au titre de son programme de mandature.

Ces crédits se décomposent comme suit par mission.

	Investissement	Fonctionnement	Total BP 2020
Solidarités humaines	1 756 463	153 559 000	155 315 463
Insertion	30 000	28 170 912	28 200 912
Personnes âgées	1 712 963	56 183 000	57 895 963
Personnes handicapées		44 300 100	44 300 100
Enfance et famille	13 500	23 404 303	23 417 803
Préventions santé		101 000	101 000
Pass numérique		300 000	300 000
Diverses actions sociales		1 099 685	1 099 685
Solidarités territoriales	26 880 491	39 416 554	66 297 045
Sécurité	1 035 749	8 729 163	9 764 912
Développement local	6 864 516	1 635 425	8 499 941
Agriculture et aménagement de l'espace	381 500	2 469 500	2 851 000
Tourisme	1 014 364	3 138 250	4 152 614
Attractivité - Accueil nouvelles populations		979 700	979 700
Habitat	411 746		411 746
Environnement	666 053	733 755	1 399 808
Culture et patrimoine culturel	590 977	5 909 428	6 500 405
Sport et jeunesse	100 000	1 192 000	1 292 000
Enseignement supérieur et péri-scolaire	744 086	557 430	1 301 516
Coopération décentralisée		25 000	25 000
Collèges	7 580 000	6 651 733	14 231 733
Patrimoine bâti et équipements	7 491 500	5 051 700	12 543 200
Transports		1 743 470	1 743 470
Dépenses imprévues		200 000	200 000
Subventions diverses		400 000	400 000
Les grandes infrastructures au services de l'attractivité	45 570 000	13 655 441	59 225 441
Routes	42 550 000	10 604 946	53 154 946
Couverture numérique	3 020 000	80 000	3 100 000
Aéroport Rodez-Aveyron		2 970 495	2 970 495
Les moyens généraux	10 500	87 577 319	87 587 819
Charges de personnel	4 500	82 400 000	82 404 500
Charges de gestion	6 000	5 177 319	5 183 319
Contribution au fond de péréquation		1 913 000	1 913 000
DEPENSES HORS DETTE	74 217 454	296 121 314	370 338 768
Charges financières	19 800 000	3 200 000	23 000 000
DEPENSES TOTALES	94 017 454	299 321 314	393 338 768

- **Les solidarités humaines** constituent le 1^{er} poste budgétaire avec 153,6 millions d'€ de dépenses d'aides sociales en fonctionnement et 1,756 million d'€ en investissement au titre du programme d'équipement social. Globalement le budget des Solidarités humaines augmente de 2,6% par rapport au BP 2019.

Au-delà des dépenses d'aides sociales à l'Enfance et aux familles, aux personnes âgées et Handicapées, à l'insertion, qui constituent les compétences essentielles du Département, le budget 2020 intègre de nouvelles aides au titre de la lutte contre la pauvreté et l'inclusion numérique dans le cadre d'une stratégie nationale d'appels à projets.

- **Les solidarités territoriales**, recouvrent une grande diversité des programmes en faveur des communes, du monde associatif et des particuliers, pour un montant de **66,3 millions d'€**, soit 17% du budget, dont 39,4 millions en fonctionnement et 26,9 millions en programmes d'investissement. Globalement ces crédits progressent de 13,7% par rapport au BP 2019.
 - **Les actions en faveur de la sécurité totalisent 9,8 millions d'€**, dont la participation au SDIS pour 8 644 669€, en progression de 7,4% par rapport au BP 2019, les subventions aux collectivités pour l'extension et la réhabilitation des casernes pour 1 023 738€ la reconduction de la participation au comité de sécurité routière pour 84 494 et des avances aux communes pour la construction de casernes de gendarmerie pour 12 011€.
 - **Les programmes d'aménagement du territoire, de développement local et environnement totalisent 18,3 millions d'€** et progressent de 8,2% par rapport au BP 2019.
 - **Les aides en faveur de la culture et du patrimoine culturel** s'élèvent à 6,5 millions d'€ et progressent de 4,1%.
 - **Les aides en faveur du sports et des jeunes** s'élèvent à 1,292 million, enregistrant une augmentation de 8,4%.
 - **Au titre de l'enseignement supérieur et des actions péri-scolaires**, il est prévu **1 301 516€**, (+2,4%) dont 744 086€ en investissement dans le cadre de notre participation au contrat de plan Etat Région 2015-2020 Midi-Pyrénées.
 - **Les collèges mobilisent 14,2 millions d'€**, soit 21,6% de progression par rapport au BP 2019. 7,580 millions sont prévus en investissement (+ 45,3% soit 2millions de crédits supplémentaires) et 6,651 millions en fonctionnement (+2,5%). Au titre du programme de travaux 2020, il est prévu 3,8 millions pour la 1^{ère} tranche de construction du collège du Larzac.
 - **Pour le patrimoine bâti et les équipements en matériels divers et informatiques, il est prévu 12,5 millions d'€**, soit 19,6 % de progression, dont 7,4 millions en investissement, en forte augmentation, +2 millions par rapport au BP 2019 (+36,8%) et 5 millions en fonctionnement, en progression de 0,8%.
- **Les grandes infrastructures** : voirie, très haut débit et Aéroport Rodez-Aveyron, mobilisent **59,2 millions d'€**, soit 15 % du budget, dont 45,570 millions en investissement (plus 16,2%) répartis entre la voirie : 42,5 millions et le Très haut débit : 3 millions et 13,655 millions en fonctionnement affectés à l'entretien de la voirie pour 10,6 millions, à l'aéroport Rodez Aveyron pour 2,970 millions et à la maintenance du réseau de téléphonie mobile pour 0,080 millions. Les crédits affectés aux grandes infrastructures sont ainsi abondés de 7,6 millions d'€, soit une augmentation de 14,8%.
- **Les moyens généraux** consacrés au fonctionnement de l'administration départementale, totalisent **87,6 millions d'€**, soit 22% du budget, dont 82,4 millions de charges de personnel, en progression de 4,3% et 5,183 millions de charges de gestion en progression de 3,5%.
- **L'annuité de la dette** s'élève à **23 millions d'€**. Elle représente 5,8% du budget départemental et progresse de 6,5% par rapport à l'annuité du BP 2019.
- **La contribution du Département au titre du Fonds globalisé de solidarité départementale** est prise en compte à titre prévisionnel pour **1,913 million d'€**, en diminution de 19,6% par rapport au montant prélevé en 2019. Cette contribution vient en atténuation du Fonds de solidarité et du Fonds de soutien interdépartemental qui nous est attribué par ailleurs et dont le montant est indiqué ci-après.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME :

Le tableau ci-dessous, récapitule les autorisations de programmes proposées au titre des divers programmes d'investissement et les crédits de paiement inscrits au BP 2020, tels qu'ils sont présentés dans les chapitres précédents et décrit, à titre indicatif, l'échéancier des crédits de paiement pour les années 2020 à 2023.

PROGRAMMES	AP restant à financer	Nouvelles AP 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
POLITIQUE ROUTIERE	66 343 806,00	4 000 000,00	42 550 000,00	24 263 748,03	23 100,00	
BÂTIMENS ET COLLEGES	30 701 265,00	21 046,64	14 067 000,00	16 423 059,29		
DÉVELOPPEMENT LOCAL	19 387 428,00	8 000 000,00	9 298 128,00	9 276 347,94	7 082 952,06	1 730 000,00
ENVIRONNEMENT CULTURE	1 246 295,00	690 000,00	786 530,00	653 845,00	495 920,00	
MUSÉES	1 007 913,00		1 000,00	106 913,00	500 000,00	400 000,00
PROGRAMME ÉQUIPEMENT SOCIAL	4 223 880,50	1 966 909,00	1 712 963,00	1 522 003,30	601 859,20	2 353 964,00
FORMATION SUPÉRIEURE	1 504 975,00		703 000,00	601 975,00	200 000,00	
SUBVENTION COUVERTURE FIBRE OPTIQUE	8 000 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00	2 000 000,00	
ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE	966 471,00	600 000,00	700 000,00	866 471,00		
TOTAL	133 382 033,50	15 277 955,64	72 818 621,00	56 714 362,56	10 903 831,26	4 483 964,00

LES RECETTES

Les recettes inscrites au budget primitif 2020, s'établissent comme suit :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	334 772 662,00	343 393 276,12	336 777 089,00
Produits fiscaux	182 268 674,00	188 267 143,08	187 267 299,00
Foncier bâti	71 436 000	71 394 272,00	72 630 742,00
CVAE	12 527 000	12 672 392,00	12 824 461,00
IFER	4 955 674	5 469 659,00	5 400 000,00
Produit DMTO	24 500 000	28 774 421,47	26 500 000,00
Produit TSCA	48 100 000	49 398 117,56	49 400 000,00
Produit TICPE	15 500 000	15 386 924,85	15 412 096,00
Diverses taxes et redevances	5 250 000	5 171 356,20	5 100 000,00
Dotations de l'Etat	130 596 058,00	130 204 225,77	129 570 199,00
DGF	67 138 000	67 218 947,00	66 963 000,00
DGD	2 787 058	2 787 058,00	2 787 000,00
Compensations fiscales	3 865 000	3 886 427,00	3 750 199,00
DCRTP	7 582 000	7 581 069,00	7 581 000,00
Reversement FNGIR	6 658 000	6 658 019,00	6 658 000,00
FMDI/FAPI	1 010 000	1 153 707,00	1 010 000,00
FCTVA travaux entretien	1 210 000	1 256 282,34	1 250 000,00
Dotation de Péréquation	20 446 000,00	19 979 450,00	19 471 000,00
Fds DMTO	5 436 000	5 428 581,00	5 386 000,00
Fds CVAE	592 000	0,00	
Péréquation frais de gestion (DCP)	6 867 000	6 962 608,00	6 890 000,00
Péréquation DMTO (FSD)	2 686 000	2 731 766,00	2 473 000,00
Péréquation Fonds de soutien interdépartemental	4 865 000	4 856 495,00	4 722 000,00
Dotations CNSA	19 900 000,00	19 683 266,43	20 100 000,00
Dotation CNSA/ APA	14 800 000	15 204 799,72	15 200 000,00
Dotation CNSA/ APA/ASV	2 000 000	1 305 168,14	1 800 000,00
Dotation CNSA/ PCH	2 690 000	2 721 596,81	2 690 000,00
Dotation CNSA/ MDPH	410 000	451 701,76	410 000,00
Autres produits fet	21 907 930,00	24 921 907,27	19 939 591,00
Ressources générales	19 571 930	20 580 015,51	17 953 591,00
Dotation de la Région : Compensation Transports	1 786 000	1 786 287,76	1 786 000,00
Reprise sur provision	550 000	1 000 000,00	200 000,00
Vente ZAD A75		1 555 604,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	34 812 571,00	35 270 570,84	56 561 679,00
Dotations de l'Etat	10 678 438,00	10 795 081,40	11 781 339,00
FCTVA	8 600 000	8 558 611,74	8 100 000,00
DGE (solde 2018)		117 130,66	
DSID 1ère part			1 562 000,00
DSID 2ème part	1 000 000	1 040 901,00	1 040 901,00
DDEC	1 078 438	1 078 438,00	1 078 438,00
Emprunts	20 000 000,00	20 000 000,00	35 500 000,00
Autres recettes d'investissement	4 134 133,00	4 475 489,44	9 280 340,00
Produits des cessions	247 357	0,00	1 720 800,00
Produits des amendes de radars	981 998	968 947,00	900 000,00
Recouvrement d'avances	1 091 774	1 090 238,02	1 106 428,00
Subventions	1 813 004	2 416 304,42	5 553 112,00
RECETTES TOTALES	369 585 233,00	378 663 846,96	393 338 768,00

Les recettes totalisent 393 338 768€. Elles enregistrent une progression de 6,4% par rapport aux recettes inscrites au budget primitif 2019, et une progression de 3,9% par rapport aux recettes encaissées en 2019.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 336 777 089 €, soit plus 0,6% par rapport au BP 2019 et les recettes d'investissement hors emprunt totalisent 21 561 679€, en progression de 42,2% par rapport au BP 2019 et de 37,9% par rapport au CA 2019.

■ **La fiscalité totalise 187,267 millions d'€ soit 47,6% du budget.**

Les recettes fiscales progressent de 2,7%, dégageant 5 millions de recettes supplémentaires par rapport au BP 2019, celles-ci proviennent essentiellement de la taxe foncière, des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA).

- Le produit de foncier bâti, est estimé à 72,6 millions, en progression de 1,7%. Cette évolution est entièrement liée à l'évolution des bases. Le taux du FB est reconduit, depuis 2016, à 20,69%.

- Le produit des DMTO est, au vu des réalisations records des deux dernières années, estimé à 26,5 millions, soit une recette supplémentaire de 2 millions par rapport au BP 2019. Il convient toutefois de rappeler le caractère très fluctuant de cette recette, entièrement dépendante des aléas du marché immobilier.

- Le montant de la TSCA (Taxe spéciale sur les conventions d'assurances) est réajusté au regard des versements effectués par l'Etat en 2019.

- Le produit de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques), est reconduit au niveau de la recette 2019, avec une très légère baisse de 0,2%.

- Le produit de la CVAE est établie sur une prévision de croissance par les services de l'Etat de +1,2% en 2020.

- Les diverses taxes, budgétées pour 5,1 millions d'€, recouvrent la taxe sur la consommation finale d'électricité (3,4M€) dont le produit est constant d'année en année et la taxe départementale d'aménagement (1,7M€) en légère baisse ces deux dernières années.

■ **Les dotations de l'Etat s'élèvent à 141 351 538€, et représentent 36% du budget. Globalement, le montant des dotations de l'Etat est stable par rapport au BP 2020 (+0,1%).**

Les dotations de fonctionnement totalisent 129 570 199 €

- **La DGF** (Dotation Globale de Fonctionnement) est estimée à 66,963, soit la quasi reconduction de la dotation allouée en 2019.

- **La DGD** (Dotation Générale de Décentralisation) est gelée depuis 2011, elle est donc reconduite au BP 2020 à 2,787 millions d'€.

- **Les compensations pour exonérations fiscales**, qui constituent les variables d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités locales sont minorées de 3, 5% par rapport aux compensations versées en 2019.

- **Le FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources), créé en 2011, suite à la suppression de la taxe professionnelle est, depuis lors, gelé à hauteur de 6,658 millions d'€.

- **Le fonds de compensation des DMTO**, attribué pour 5,428 millions en 2019, est au vu des simulations établies par le cabinet Ressources Consultants Finances (RCF), pris en compte pour 5,386 millions d'€ au BP 2020.

- **Le FMDI** (Fonds Départemental de Mobilisation pour l'Insertion) est reconduit pour 1,010 million.

- **Les dotations de la CNSA** (Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie) allouées au titre de l'APA, de la PCH et du fonctionnement de la MDPH, sont prévues au BP 2020 pour 20,1 millions d'€, en progression de 1% par rapport au montant prévu au BP 2019 et de 2,1% par rapport au montant versé en 2019.

- **Le FCTVA au titre des dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie** est estimé à 1,250 million d'€ au vu des dépenses réalisées en 2019.

- **Les dotations de péréquation**, sont globalement estimées à **19, 471 millions** en baisse de 2,5% par rapport aux dotations perçues en 2019, toutefois, suite à la globalisation en loi de finances 2020 des fonds de péréquation afin de mieux répartir le niveau de prélèvement des départements, en fonction de leurs capacités contributives, le montant du prélèvement au titre de la péréquation devrait diminuer en 2020, pour notre Département. De ce fait, le solde net des dotations de péréquation devrait rester stable en 2020 par rapport au montant net perçu en 2019.

Fonds de péréquation horizontale				
Attribution des fonds de péréquation	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evolution /CA 2019
Fonds DMTO	5 436 000	5 428 581	5 386 000	-0,8%
Fonds départemental de solidarité	2 686 000	2 731 766	2 473 000	-9,5%
Fonds de Soutien Interdépartemental	4 865 000	4 856 495	4 722 000	-2,8%
Total des attributions	12 987 000	13 016 842	12 581 000	-3,3%
Contribution aux fonds de solidarité				
Fonds départemental de solidarité	1 845 000	1 843 394		0,0%
Fonds de Soutien Interdépartemental	533 000	535 714		0,0%
Fonds globalisé			1 913 000	
Total des contributions versées par le Département	2 378 000	2 379 108	1 913 000	-19,6%
Fonds net de péréquation				
Fonds net DMTO	5 436 000	5 428 581		
Fonds net départemental de solidarité	841 000	888 372		
Fonds net de Soutien Interdépartemental	4 332 000	4 320 781		
Fonds net de péréquation horizontale	10 609 000	10 637 734	10 668 000	0,3%
Fonds de péréquation horizontale				
Dispositif de compensation péréqué	6 867 000	6 962 608	6 890 000	-1,0%
Total des attributions	19 854 000	19 979 450	19 471 000	-2,5%
Total des attributions nettes	17 476 000	17 600 342	17 558 000	-0,2%

Les dotations d'investissement totalisent 11,781 millions d'€, en augmentation de 10,3%, par rapport au BP 2019, du fait de l'attribution, pour la 1^{ère} année d'une fraction de Dotation de soutien à l'investissement départemental au titre des projets d'équipements. Le FCTVA au titre des dépenses d'investissement est estimé à 8,1 millions d'€ au vu des dépenses d'équipement réalisées en 2019, en diminution, du fait de la nature des dépenses réalisées, de 5,8% par rapport au BP 2019.

La DDEC (Dotation Départementale d'Equipement des Collèges) est reconduite au niveau de 2019.

■ **Les autres recettes totalisent 29 219 931€, en augmentation de 12,2%**, par rapport au BP 2019, dont 19,9 millions de produits divers de fonctionnement en baisse de 9%, du fait principalement de la diminution des recouvrements d'aides sociales à l'hébergement, suite au passage progressif des établissements en CPOM. En

investissement, les recettes diverses s'élèvent à 9,280 millions d'€, soit plus du double des recettes perçues en 2019, du fait d'une augmentation des produits de cession et des subventions attendues au titre des travaux routiers.

- **Le budget 2020, est équilibré comme suit, avec un emprunt de 35,5 millions d'€.**

	BP 2020
Produits de fonctionnement	336 777 089
Charges de fonctionnement hors intérêts	296 121 314
Dont atténuations de produits	1 913 000
EPARGNE DE GESTION	40 655 775
Intérêts de la dette	3 200 000
Dépenses totales de fonctionnement	299 321 314
EPARGNE BRUTE	37 455 775
Capital de la dette	19 800 000
EPARGNE NETTE	17 655 775
Dépenses d'investissement. hors dette	74 217 454
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	21 061 679
EMPRUNT	35 500 000

Il faut rappeler que le taux de solvabilité que nous avons au 31/12/2019 est de 3,3 ans. Ce niveau d'emprunt est donc supportable au regard de notre endettement.

- **Opérations de revolving au titre de la gestion de la dette et de la trésorerie.**

Au-delà des dépenses et recettes décrites ci-dessus, pour un montant global de 393 338 768€, il est prévu au budget 2020, en section d'investissement, un crédit équilibré en dépense et recette de 5 millions d'€ pour couvrir les opérations de titrage et remboursement en cours d'année sur un prêt revolving souscrit en 2019. **Le montant global du budget est ainsi porté à 398 338 768€.**

LES BUDGETS ANNEXES

■ LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (BUDGET 20):

Le Budget Primitif 2020 de la Maison de l'Enfance et de la Famille est équilibré en dépenses et recettes réelles à : 2 203 643 €.

	Recettes	Dépenses
Investissement	566,00€	64 433,00€
Fonctionnement	2 203 077,00€	2 139 210,00€
TOTAL	2 203 643,00€	2 203 643,00€

Les propositions budgétaires 2020 sont les suivantes :

--> En dépenses d'investissement : 64 433€

Il est proposé :

- un crédit de 20 000€ pour le renouvellement de matériel et mobilier divers.
- 44 433€ pour des frais d'insertion

Une nouvelle AP est créée pour la restructuration de MDEF pour un montant de 4 300 000€. Les crédits de paiement sont répartis sur 3 ans à partir de 2021.

--> En dépenses de fonctionnement : 2 139 210€

Ces crédits recouvrent :

- les charges de personnel pour 1 883 272 € en baisse de 0,4 % par rapport à 2019.
- les charges de gestion totalisent 255 938€

--> En recettes d'investissement : 566€

Il s'agit du FCTVA attendu en 2020, au vu des dépenses d'équipement réalisées en 2019.

--> En recettes de fonctionnement : 2 203 077 €

Pour équilibrer le budget de la Maison de l'Enfance et de la Famille, il est prévu une participation du budget principal d'un montant de 2 177 000€, équivalente à celle de 2019.

Le prix de journée pour l'accueil d'enfants relevant d'autres départements est calculé sur la moyenne de l'activité des trois dernières années (2017 à 2019), soit :

- internat : **235 €**
- externat (SERA) : **76,08€**

Le remboursement des charges et autres produits de gestion courante est évalué à 22 300€.

Le montant du FCTVA attendu en fonctionnement pour 2020 s'élève à 3 777€ calculé sur les dépenses effectuées en 2019 sur l'entretien des bâtiments.

Par ailleurs, les dotations aux amortissements sont inscrites, en dépenses et recettes d'ordre pour 63 867€.

■ BUDGET ANNEXE « PRODUCTION D'ÉNERGIE (BUDGET 23) :

Ce budget créé en 2016, pour comptabiliser les opérations liées à l'exploitation des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment du Centre d'exploitation de Villefranche-de-Rouergue est doté de l'autonomie financière et relève de l'instruction comptable M4 (SPIC).

Le Budget Primitif 2020 du budget « Production d'énergie » est équilibré en dépenses et recettes réelles à : 6 100 €.

	Recettes	Dépenses
Investissement	0,00€	0,00€
Fonctionnement	6 100,00€	6 100,00€
TOTAL	6 100,00€	6 100,00€

En recette, le produit de la vente d'énergie est estimé à 6 100€.

Les dépenses s'élèvent à 6 100€ et concernent essentiellement des frais de maintenance.

■ LA CHAUFFERIE BOIS RUE SARRUS (BUDGET 50) :

Le Budget Primitif 2020 de la Chaufferie Bois Sarrus, est équilibré en dépenses et recettes réelles à 338 390 €.

	Dépenses	Recettes
Investissement	200 000,00€	200 000,00 €
Fonctionnement	138 390,00 €	138 390,00 €
TOTAL	338 390,00 €	338 390,00 €

Les propositions budgétaires 2020 sont les suivantes :

--> En dépenses d'investissement : 200 000€

Il est proposé la création d'une AP pour la rénovation de la chaufferie et la mise aux normes du site pour un montant de 900 000,00€

Des crédits de paiement sont prévus pour 200 000€, dont :

g des frais d'études : 50 000€
g des travaux : 150 000€

--> En dépenses de fonctionnement : 138 390€

Les crédits couvrent :

g l'achat de combustible pour 89 000 €
g et les charges fixes (maintenance, réparations et entretien, assurances,...) pour 49 390 €

--> En recettes d'investissement : 200 000€, correspondant à une participation du budget principal du Département.

--> En recettes de fonctionnement : 138 390 €, correspondant au produit de la vente d'énergie pour 113 390 €, et à une participation du budget principal du Département pour 25 000 €.

Sont également inscrits les crédits d'ordre pour l'amortissements des immobilisations : 11 492 € et pour l'amortissements des subventions d'équipement reçues : 12 522 €

Suite à une évolution règlementaire, et en application des articles L1412-1 et L2221-1 du CGCT, le budget annexe de la chaufferie-Bois Sarrus ,ayant une activité commerciale, relevant de l'instruction comptable M4, doit être doté de l'autonomie financière avant d'être érigé en budget rattaché à compter du 1^{er} janvier 2021.

.

■ **L'AIRE DU VIADUC DE MILLAU (AIRE DE BROCUÉJOULS, BUDGET 60) :**

Le budget Primitif 2020 de l'Aire du Viaduc de Millau est équilibré en dépenses et recettes réelles à 452 097€.

	Dépenses	Recettes
Investissement	3 305 €	0€
Fonctionnement	448 792 €	452 097€
TOTAL	452 097 €	452 097 €

--> En dépenses d'investissement : 3 305€

Il est proposé un crédit de 3 305€ pour la réalisation de divers équipements.

--> En dépenses de fonctionnement : 448 792€

Les charges de fonctionnement : électricité, entretien, maintenance s'élèvent à 224 792€. La subvention au Comité Départemental du Tourisme pour la gestion de l'espace animation de l'Aire du Viaduc est maintenue à 224 000 €.

--> En recettes de fonctionnement : 452 097 €.

Ces recettes recouvrent :

- le produit des redevances dues par la Compagnie Eiffage et la SARL 3BRAS au titre de l'occupation d'une partie de l'Aire pour 103 000 €.
- les participations prévues par la convention pluripartite de partenariat pour la gestion de l'Aire, associant la Région, la Commune de Millau, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, l'inter consulaire, pour un montant global de 120 000 €.
- la participation du budget principal du Département pour 224 000€.
- le FCTVA attendu sur les dépenses réalisées au titre de l'entretien des bâtiments en 2018, s'élève à 5 097€.

Par ailleurs, des crédits d'ordre sont prévus pour assurer l'amortissement des immobilisations pour 324 503 € et l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 321 198 €.

■ **L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (INSPE, BUDGET 80) :**

La dénomination du budget annexe est modifiée car la loi du 26 juillet 2019 « pour une école de confiance » prévoit que les ESPE (écoles supérieures) deviennent des INSPE.

Le Budget Primitif 2020 pour l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation est équilibré en dépenses et recettes réelles à 163 400 € répartis comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	128,00€	0,00€
Fonctionnement	163 272,00€	163 400,00€
TOTAL	163 400,00€	163400,00€

Les propositions budgétaires pour 2020 recouvrent :

--> En dépenses d'investissement :

Le renouvellement d'équipements de bureau pour 128 €.

--> En dépenses de fonctionnement :

Les frais d'entretien des bâtiments et matériels, les charges de chauffage et l'électricité, les assurances, et frais de gestion pour un montant total de 163 272€.

--> En recettes de fonctionnement : 163 400€

Pour équilibrer le budget, il est prévu une participation d'équilibre du budget principal du Département pour 163 400€,

Par ailleurs, un crédit d'ordre est prévu, en dépense et recette, au titre de l'amortissement des équipements pour 128 €.

**Je vous prie de bien vouloir adopter le Budget Primitif 2020,
tel qu'il vous est présenté dans le présent rapport, et :**

Approuver :

- l'ensemble des inscriptions du budget principal et des budgets annexes, telles qu'elles sont présentées chapitre par chapitre dans le document budgétaire joint en annexe,
- la reconduction, au niveau de 2020, du taux de la taxe foncière bâtie et des diverses autres taxes,
- les autorisations de programme et l'échéancier des crédits de paiement présentés en annexe du document budgétaire,
- les subventions, telles que décrites dans les états de subventions de fonctionnement et d'investissement présentés en annexe du document budgétaire,
- les participations aux divers organismes, telles que décrites dans le présent rapport et dans l'état des participations joint en annexe du document budgétaire,
- les taux directeurs de tarification 2020 des établissements et services médico-sociaux tels que décrits dans les pages 22 à 26 du présent rapport,
- la création de 16,5 emplois budgétaires, telle que détaillée en pages 72 à 74 du présent rapport
- la création des enveloppes budgétaires, correspondant à 633 mensualités, hors Plan Pauvreté, soit l'équivalent de 52,75, ETP de personnel non titulaire, plus 24 mensualités pour le Plan Pauvreté, soit 6 ETP sur 4 mois.
- la suppression de 7 postes budgétaires.
- les tarifs du Foyer Départemental de l'Enfance, au titre de l'accueil d'enfants relevant d'autres départements : internat : 235,00 € et externat (SERA) : 76,08 €
- les accords de principe pour garantir à hauteur de 50 % maximum, les prêts souscrits par les établissements et services sociaux et médico-sociaux, dont le maître d'ouvrage est une personne morale de droit public ou de droit privé associatif ayant son siège sociale en Aveyron, pour des opérations de construction, d'extension, de réhabilitation d'établissements relevant de la compétence du Conseil Départemental qui sont implantés en Aveyron.

Arrêter :

- la répartition de la participation du Département aux dépenses des collèges privés, comme indiqué dans le tableau joint en annexe, à savoir :
- forfait d'externat part personnel à raison de 323,67€/ élève pour les 80 premiers élèves et 186,61€/ élève pour les suivants,
Et les dépenses de maintenance informatique à raison de 35,56€/élève.

Donner délégation à la Commission Permanente :

- pour répartir les programmes de subventions d'équipement et de fonctionnement, dans la limite des enveloppes inscrites au budget, telles que décrites dans les états annexes,
- pour arrêter ou modifier la répartition par opération des autorisations de programmes et de crédits de paiement,
- pour examiner et délibérer sur les demandes de garanties d'emprunts conformément aux accords de principe donnés ci-dessus,
- pour adopter un dispositif de recours à l'apprentissage,
- pour effectuer la répartition des 230 000€ de crédits inscrits au titre de l'équipement des collèges privés.

Donner délégation au Président :

- pour procéder à la souscription des nouveaux emprunts prévus au Budget 2020, et aux opérations de gestion de la dette, conformément à la délégation donnée par délibération du 7 février 2017.
- pour signer les conventions de partenariat afférentes au versement des subventions inscrites au budget 2020.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left that tapers into a vertical line, followed by a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-François GALLIARD

ANNEXES

ANNEXE 1

FORFAIT D'EXTERNAT PART PERSONNEL AFFECTE AUX COLLEGES PRIVES - Année 2020

ENVELOPPE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE:

COLLEGES PRIVES	AFFECTATION/COLLEGE
BARAQUEVILLE	24 277 €
BELMONT/RANCE	44 181 €
CAPDENAC-GARE	38 396 €
CASSAGNES-BEGHONES	25 570 €
DECAZEVILLE	35 784 €
ESPALION	54 632 €
LAFOUILLADE	26 080 €
LAGUIOLE	27 386 €
LAISSAC	28 506 €
MARCILLAC	55 565 €
MILLAU	121 625 €
NAUCELLE	29 812 €
ST VIATEUR ONET	74 039 €
REQUISTA	25 570 €
RIEUPEYROUX	28 506 €
RIGNAC -MONTBAZENS	43 248 €
STE GENE ST JO RODEZ	189 551 €
ST AFFRIQUE	55 191 €
SALLES CURAN	32 238 €
VILLEFRANCHE DE RGUE	67 694 €
TOTAL	1 027 851 €

ANNEXE 2

DOTATION MAINTENANCE INFORMATIQUE AFFECTEE AUX COLLEGES PRIVES - Année 2020

ENVELOPPE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE

COLLEGES PRIVES	AFFECTATION/COLLEGE
BARAQUEVILLE	2 667 €
BELMONT/RANCE	6 330 €
CAPDENAC-GARE	5 227 €
CASSAGNES-BEGHONES	2 809 €
DECAZEVILLE	4 729 €
ESPALION	8 321 €
LAFOUILLADE	2 880 €
LAGUIOLE	3 129 €
LAISSAC	3 343 €
MARCILLAC	8 499 €
MILLAU	21 087 €
NAUCELLE	3 592 €
ST VIATEUR ONET	12 019 €
REQUISTA	2 809 €
RIEUPEYROUX	3 343 €
RIGNAC -MONTBAZENS	6 152 €
STE GENE ST JO RODEZ	34 031 €
ST AFFRIQUE	8 428 €
SALLES CURAN	4 054 €
VILLEFRANCHE DE RGUE	10 810 €
TOTAL	154 259 €

ANNEXE 3

OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes dans le Département

En application des articles L 3311-3 et D 3311-9 du code général des collectivités locales, vous trouverez, ci-joint, les informations relatives à la politique de gestion des Ressources Humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes.

1 – Situation au niveau des effectifs du Personnel départemental.

- Effectifs en fonction au 31/12/2019 : 1438 agents
Répartis ainsi : 841 Femmes
597 Hommes
- Répartition par filières

Filières	Femmes	Hommes
Administration	332	47
Technique	153	519
Sociale	245	20
Médico-sociale	76	4
Médico technique	4	1
Culture	31	6
TOTAL	841	597

- Répartition par Catégorie (Personnel)

Catégories	Femmes	Hommes
A	380	86
B	119	97
C	342	414
TOTAL	841	597

- Emploi fonctionnel : emplois
Femmes : 2
Hommes : 4
- Répartition en prenant compte les Assistants Familiaux et les Femmes de ménage

	Femmes	Hommes
Assistants Familiaux	169	30
Femme de ménage	22	0
Personnel titulaire et non Titulaire	841	597
TOTAL	1032	627

Commentaires :

La situation a peu évolué depuis le précédent rapport. La répartition Femmes/Hommes est liée aux métiers exercés. La forte hausse des Femmes en catégorie A est liée au passage en catégorie A de l'ensemble des Assistants Socio-Educatifs et inversement à proposition identique une baisse en catégorie B ; Les Femmes sont très fortement représentées en catégorie A et B et surtout dans les métiers exercés dans les fonctions Sociales et Administrations.

Pour les Personnels Titulaires, les Hommes sont plus nombreux en catégorie C compte-tenu de l'importance des métiers du secteur technique routier.

En comptabilisant les personnels non titulaires, la répartition globale est différente:

- . Femmes : 1032
- . Hommes : 627

Cependant, il faut noter que la notion d'agent non titulaire pour les assistants familiaux est liée à la spécificité de leur statut et de leur métier qui ne permet pas d'être titularisé. Toutefois, ces agents, comme les femmes de ménages, sont sous contrat à durée indéterminée et ne sont donc pas dans une situation de précarité contractuelle.

En ce qui concerne les emplois fonctionnels, la répartition Femme (2) / Hommes (4) n'est pas modifiée. En l'absence de primo-nomination en 2019, la Collectivité est actuellement en conformité aux obligations légales et n'est donc pas tenu de verser une contribution financière pour non-respect des règles de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la Fonction Publique (décret n°2012-601 du 30 avril 2012).

2 – Information concernant la politique de gestion des ressources humaines.

2 – 1 Recrutement en 2019

85 agents ont été recrutés sur des emplois permanents ou non permanents

- . Femmes : 62
- . Hommes : 23

A noter que le Département veille à ce que la composition des Commissions de recrutements internes et externes soit mixte.

2 – 2 Temps de Travail

L'accès au travail à temps partiel est ouvert à tous les agents de la Collectivité quel que soit le sexe :

	Femmes	Hommes	TOTAL
Titulaire	261	32	293
Non-Titulaires	13	1	14
TOTAL	274	33	307

2 – 3 Promotion

Les avancements de grade et de promotion interne ont concerné en 2019 :

- . Femmes : 40
- . Hommes : 66

En 2018, en ce qui concerne les quotas d'avancement, ont permis un nombre plus élevé de promotion, notamment en catégorie C. Pour 2019, il y a moins d'Agents pouvant statutairement bénéficier d'une promotion, de ce fait le nombre d'avancement est automatiquement très inférieur.

Le nombre total de promotion de Femmes est inférieur à celui des Hommes sans que cela n'ait un lien avec le sexe des Agents promus.

La Collectivité promeut les agents sans distinction de sexe en prenant en compte les fonctions exercées et la qualité du travail rendu. La suppression des quotas notamment en catégorie C a permis aussi d'améliorer le niveau de revenu des catégories C.

2 – 4 Formation

La réflexion sur les évolutions en termes de politique de formation a été lancée avec le souci de répondre au mieux aux demandes identifiées par les services (Accords-cadres...). Un travail de réflexion et de concertation est conduit par la DRH avec les services pour identifier les besoins de formation et rechercher les solutions répondant au mieux aux besoins. En 2019 les agents du Département ont participé à 7 124 journées de formation dont 73 % d'action de formation suivie par les femmes.

L'arrivée au sein de la Direction d'un conseiller en évolution professionnelle va permettre de prendre en compte et accompagner des projets individuels d'évolution professionnelle dans le cadre du Compte Personnel de Formation.

2 – 5 Prévention des violences faites aux Agents sur leur lieu de travail et lutte contre toutes formes de harcèlement

Pour rappel, depuis 2013 la Collectivité dispose d'une charte « Souffrance au Travail » incluant des procédures de prévention et de traitement des situations de harcèlement en milieu professionnel et de prévention, de gestion des actes d'agressions et de violences envers le personnel. Cette charte intègre notamment la prise en compte des situations de harcèlement moral et sexuel.

La Collectivité est vigilante sur ces règles qui sont à la disposition de tous les agents sur le site intranet de la Collectivité.

Ces dispositifs sont gérés par la D.R.H.-H.S. avec notamment l'Assistante Sociale du Personnel, et, en cas de besoin, l'intervention de psychologue du travail pour des accompagnements individuels et collectifs.

Leur intervention effective a été actionnée en 2019, notamment pour accompagner des personnels féminins victimes d'agression de la part d'utilisateurs du Service public.

Le guide des bonnes pratiques pour prévenir les agressions concernant principalement les agents du secteur social et particulièrement des Femmes, est à disposition des personnels concernés. Des mesures d'aménagement des locaux et de contrôle d'accès pour protéger les agents contre les risques d'intrusion d'utilisateurs agressifs, ainsi que des dispositifs d'alertes ont été mis en place.

La problématique de la violence envers le personnel est un sujet de constante préoccupation de la part de la Collectivité. Il constitue une priorité managériale, les procédures de suivi et d'accompagnement sont actionnées très régulièrement par la D.R.H.-H.S. et le Service des Affaires Juridiques.

Ces situations concernent particulièrement les Femmes et font l'objet systématiquement d'une attention prioritaire, le cas échéant, en collaboration avec les Services de la Justice.

Le document unique mis à jour annuellement dans chaque Service et pour les différents métiers prend en compte la cotation des risques psycho-sociaux.

2 – 6 Rémunération

Les rémunérations des agents de la Collectivité sont établies en fonction des grades détenus et des fonctions exercées dans le cadre fixé par la législation et les délibérations de la Collectivité sans aucune distinction entre les Femmes et les Hommes à grade et niveau de fonctions et de responsabilités identiques.

Les décisions prise par la Collectivité en matière de Régime Indemnitaire ont permis une amélioration de la situation de toutes les catégories des personnels A, B et C. Les principes de sur-classement des postes avec les conséquences qui en découlent en terme de régime indemnitaire ont concerné très majoritairement des personnels de sexe féminin.

La mise en place d'un contrat de participation en prévoyance au 1^{er} janvier 2019, a constitué un effort important de la Collectivité et permettant aux agents de se garantir contre le risque des pertes de salaire. Un effort important a été fait à ce niveau pour les agents ayant des revenus les moins élevés et notamment en catégorie C.

2 – 7 Articulation vie professionnelle et vie personnelle

Depuis 2001, au travers des règles mises en place concernant le temps de travail et dans le respect strict du cadre législatif (référence aux 1607 heures) les agents de la Collectivité, bénéficient d'une organisation très souple permettant de concilier temps de travail et temps personnel (temps partiel, organisation annualisée du temps de travail, horaires variables, gestion biannuelle des temps de congés).

Le dispositif du compte épargne temps géré de manière souple constitue aussi un élément pouvant permettre à un agent de faire face à des situations nécessitant un temps de congés supplémentaires. De même, le Département a mis en place et actionné de manière régulière, le don de congés qui permet à des agents de pouvoir faire face à des situations difficiles et il faut noter la forte solidarité des agents de la Collectivité.

Ces dispositions applicables à tous les agents concernent majoritairement des Femmes et contribuent donc à l'amélioration de l'articulation vie privée / vie professionnelle.

Dans le cadre du Projet d'Administration de Demain, des actions sont envisagées permettant d'améliorer le cadre de travail et de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Un dispositif de Télétravail a été expérimenté en 2019 pour 16 Agents (14 Femmes et 2 Hommes). Il sera étendu en 2020. Les candidatures à cette généralisation progressive seront examinées en tenant compte des tâches télétravaillables sans distinction du sexe des personnes.

Une réflexion sur le bien-être et la qualité de vie au travail a été menée et devrait déboucher sur des actions (Activités de bien-être, espace de détente, amélioration des conditions de travail au quotidien).

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20200228-37241-DE-1-1
Reçu le 05/03/20

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 28 février 2020 à 10h00 à l'Hôtel du Département.

39 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Vincent ALAZARD à Madame Annie CAZARD, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Karine ESCORBIAC, Madame Cathy MOULY à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Madame Danièle VERGONNIER à Monsieur Camille GALIBERT.

Absents excusés : Madame Anne BLANC, Monsieur Stéphane MAZARS, Madame Sarah VIDAL.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Alain MARC

2 - Information sur les marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif.

Commission des routes et du développement numérique

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion du Conseil départemental du 28 février 2020 ont été adressés aux élus le 14 février 2020 ;

VU les dispositions de l'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que par délibération du 7 février 2017, déposée et affichée le 9 février 2017, l'Assemblée départementale a donné délégation au Président du Conseil départemental pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés

et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT l'examen de ce rapport par la commission des routes et du développement numérique lors de sa réunion du 21 février 2020 ;

PREND ACTE de l'information relative aux marchés et avenants conclus en application de cette délégation, dont la liste est présentée en annexe.

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

INFORMATION SUR LES MARCHES, ACCORD-CADRES ET AVENANTS SIGNES AU TITRE DE LA DELEGATION DONNEE A L'EXECUTIF (Article L. 3221-11 du CGCT)

Jusqu'au 31/12/2019

Edité le 07/01/2020

I – MARCHES OU ACCORD-CADRES

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction du Patrimoine et des Collèges	201919P016	Réfection des réseaux d'assainissement au collège public de Rieupeyroux	78 958,00 € HT	Marché ordinaire	COLAS SUD OUEST	12000	16/09/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201919S004	Supervision pour les travailleurs sociaux du Pôle des Solidarités Départementales du Département de l'Aveyron	Sans montant minimum Montant maximum : 35 000 € TTC / an	Accord-cadre à bons de commande	CENTRE ESTA	75010	17/09/2019
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201919H004	Plateaux repas à livrer dans les locaux du Conseil départemental de l'Aveyron	Sans montant minimum Montant maximum : 20 000 € HT / an	Accord-cadre à bons de commande	CEROLA ID REPAS	12850	15/10/2019
Service Communication et Documentation	201919C022	Fourniture d'objets et de supports publicitaires pour 2019 – 18 lots – LOT 15 : Fourniture de colonnes gonflables à air captif	4 400 € HT Pour 4 colonnes	Marché ordinaire	EYES UP	34070	11/09/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R105	RD 86 – Aménagement et rectification du PR 4.620 à 5.150 – commune de Montsalès	84 850,00 € HT	Marché ordinaire	ETPL &V	12260	16/09/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201919S005	Consultation pour la « fourniture et livraison d'équipement et consommables médicaux pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots » Lot n°1 : Pansements, soins, désinfectants et antiseptiques	Sans montant minimum Maximum annuel : 2 000	Accord-cadre à bons de commande	TAMO	06300	08/11/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201919S006	Consultation pour la « fourniture et livraison d'équipement et consommables médicaux pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots » Lot n°2 : Matériel et consommables stériles et/ou non stériles	Sans montant minimum Maximum annuel : 6 000	Accord-cadre à bons de commande	France NEIR	59155	08/11/2019

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Pôle des Solidarités Départementales	201919S007	Consultation pour la « fourniture et livraison d'équipement et consommables médicaux pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots » Lot n°3 : Produits d'hygiène et de désinfection du matériel et/ou des locaux	Sans montant minimum Maximum annuel : 4 000	Accord-cadre à bons de commande	EBONY	91940	08/11/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201919S008	Consultation pour la « fourniture et livraison d'équipement et consommables médicaux pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots » Lot n°4 : Equipements médicaux	Sans montant minimum Maximum annuel : 5 000	Accord-cadre à bons de commande	France NEIR	59155	08/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R107	RD 200 – Réfection de la couche de roulement des 6 tunnels (Combradet, Lincou, Castellas, Saint-Cyrice, Beluet et Janolles) situés entre les PR 0.000 et 12.426 – Communes de Réquista, Brousse-le-Château, Broquies et Saint-Izaire	T. Ferme : 53 186,50 € HT Montant total des 5 T. Optionnelles : 444 861,50 € HT Total (TF + 5 TO) : 498 078 € HT	Marché à tranches	SEVIGNE SAS	12520	10/10/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R108	RD 543 – Planèzes – travaux de plantations, des semis et d'entretien – commune de Luc La Primaube	22 500,50 € HT	Marché ordinaire	IDVERDE	12340	10/10/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R106	RD 638 – Aménagement et rectification de 4 sections entre les PR 2.500 et 4.910 – commune de La Fouillade	281 205,00 € HT	Marché ordinaire	SCTP	12200	10/10/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R113	RD 988 – Réparation du pont de Galinière – commune de ST LAURENT D'OLT	109 68503 € HT	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	10/10/2019
Service Communication et Documentation	201919C021	Distribution du magazine du Conseil départemental de l'Aveyron dans tout le département	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	LA POSTE / MEDIAPOST Mandataire : La Poste	75757	10/10/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R109	Fourniture, transport et livraison de chlorure de sodium – 3 lots Lot n°1 : fourniture, transport et livraison de sel de déneigement de classe A	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	ROCK SASU	68055	14/10/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R110	Fourniture, transport et livraison de chlorure de sodium – 3 lots Lot n°2 : fourniture, transport et livraison de sel de déneigement de classe B	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	ROCK SASU	68055	14/10/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R111	Fourniture, transport et livraison de chlorure de sodium – 3 lots Lot n3 : transport de sel entre les différents sites de stockage du Conseil Départemental	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	SAS TRANSPORTS ANDRIEU	12740	14/10/2019
Direction des Systèmes d'Information	201919H005	Formations pour le personnel départemental à l'initiative de la DSI du Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots Lot n°1 : Informatique	Sans montant minimum Montant maximum annuel : 60 000 € HT	Accord-cadre avec marchés subséquents	ORSYS	92044	14/10/2019

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Systèmes d'Information	201919H006	Formations pour le personnel départemental à l'initiative de la DSI du Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots Lot n° 1 : Informatique	Sans montant minimum Montant maximum annuel : 60 000 € HT	Accord-cadre avec marchés subséquents	THEMANIS	31036	14/10/2019
Direction des Systèmes d'Information	201919H007	Formations pour le personnel départemental à l'initiative de la DSI du Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots Lot n° 1 : Informatique	Sans montant minimum Montant maximum annuel : 60 000 € HT	Accord-cadre avec marchés subséquents	Groupement d'entreprises SCRIBTEL FORMATION / M2I Formation Mandataire : SCRIBTEL Formation	75012	14/10/2019
Direction des Systèmes d'Information	201919H008	Formations pour le personnel départemental à l'initiative de la DSI du Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots Lot n°2 : management et efficacité professionnelle	Sans montant minimum Montant maximum annuel : 30 000 € HT	Accord-cadre avec marchés subséquents	ORSYS	92044	14/10/2019
Direction des Systèmes d'Information	201919H009	Formations pour le personnel départemental à l'initiative de la DSI du Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots Lot n°2 : management et efficacité professionnelle	Sans montant minimum Montant maximum annuel : 30 000 € HT	Accord-cadre avec marchés subséquents	THEMANIS	31036	14/10/2019
Direction des Systèmes d'Information	201919H010	Formations pour le personnel départemental à l'initiative de la DSI du Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots Lot n°3 : Système d'information Géographique (S.I.G.)	Sans montant minimum Montant maximum annuel : 20 000 € HT	Accord-cadre avec marchés subséquents	IDGEO	31100	14/10/2019
Direction des Systèmes d'Information	201919H011	Formations pour le personnel départemental à l'initiative de la DSI du Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots Lot n°4 : logiciel de développement WINDEV / WEBDEV	Sans montant minimum Montant maximum annuel : 25 000 € HT	Accord-cadre avec marchés subséquents	THEMANIS	31036	14/10/2019
Direction des Systèmes d'Information	201919I011	Assistance informatique et téléphonique aux utilisateurs du Conseil Départemental de l'Aveyron	Sans montant minimum Montant maximum : 220 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	INFORSUD Diffusion SA	12340	14/10/2019
Direction des Systèmes d'Information	201919I010	Fourniture de micro-ordinateurs et prestations associées pour le Conseil départemental de l'Aveyron et les Collèges publics de l'Aveyron	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	DELL SA	34938	14/10/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R112	RD 840 Pisserate – Travaux et plantations, de semis et d'entretien – canton de Vallon et Rodez-Onet	20 095,00 € HT	Marché ordinaire	PAYSAGE CONCEPT	12500	16/10/2019

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction du Patrimoine et des Collèges	201919P017	Mission de Coordination Sécurité Protection de la Santé pour la construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie (12230)	33 285 € HT	Marché ordinaire	ELYFEC SPS	38090	31/10/2019
Archives Départementales	201919E004	Opération de numérisation et de la mise en ligne de documents patrimoniaux pour les archives départementales de l'Aveyron Lot n°1 : La semaine religieuse	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	FLASH COPY	67310	30/10/2019
Archives Départementales	201919E005	Opération de numérisation et de la mise en ligne de documents patrimoniaux pour les archives départementales de l'Aveyron Lot n°2 : Tables de succession et absences	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	NTA Nouvelles Technologies en Auvergne	43000	30/10/2019
Archives Départementales	201919E006	Opération de numérisation et de la mise en ligne de documents patrimoniaux pour les archives départementales de l'Aveyron Lot n°3 : Cartes postales	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	NTA Nouvelles Technologies en Auvergne	43000	30/10/2019
Archives Départementales	201919E007	Opération de numérisation et de la mise en ligne de documents patrimoniaux pour les archives départementales de l'Aveyron Lot n°4 : Registres du contrôle des actes et des insinuations	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	A3D Numérisation	17000	30/10/2019
Archives Départementales	201919E008	Opération de numérisation et de la mise en ligne de documents patrimoniaux pour les archives départementales de l'Aveyron Lot n°5 : Recensement population complément	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	NTA Nouvelles Technologies en Auvergne	43000	30/10/2019
Archives Départementales	201919E009	Opération de numérisation et de la mise en ligne de documents patrimoniaux pour les archives départementales de l'Aveyron Lot n°6 : Documentation cadastrale – états de section et matrices du cadastre napoléonien	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	NTA Nouvelles Technologies en Auvergne	43000	30/10/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R133	Végétalisation par semis hydrauliques des dépendances routières et patrimoine départemental – fourniture et livraison des semences, fixateurs et amendements	Sans montant minimum Montant maximum de 40 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	LES GAZONS DE France	77220	29/10/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R140	RD 31 – Mise en sécurité d'une section étroite du PR 8.158 à 8.523 – Commune de LE TRUJEL	189 572,05 € HT	Marché ordinaire	G.D.T.P.	12400	13/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R114	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 1</u> : Subdivision Nord - Cantons de LOT ET TRUYERE et AUBRAC ET CARLADEZ – « Golin hac »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	GCTS SERVANT	12140	14/11/2019

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R115	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 2</u> : Subdivision Nord - Cantons de AUBRAC ET CARLADEZ et LOT ET TRUYERE – « Montpeyroux »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	MONCAN	12500	29/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R116	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 3</u> : Subdivision Nord - Cantons d'AUBRAC ET CARLADEZ et LOT ET TRUYERE – « Saint Amans des Cots »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	PEGORIER Michel	12460	02/12/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R117	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 4</u> : Subdivision Nord - Canton d'AUBRAC ET CARLADEZ « Soulages Bonneval »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	FABRE Emeric	12400	21/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R118	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 5</u> : Subdivision Nord - Canton de LOT ET PALANGES – « Aurelle et Verlac »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	AGRI-NEIGE	12130	19/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R119	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n°6</u> : Subdivision Nord - Cantons de LOT ET PALANGES et TARN ET CAUSSES « Pomayrols »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	TRANSPORT ANDRIEU	12740	14/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R120	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 7</u> : Subdivision Nord - Canton d'AUBRAC ET CARLADEZ « La Trinitat »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	LUCADOU BERTOLINI	12210	20/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R121	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 8</u> : Subdivision Nord - Canton de TARN ET CAUSSE – « Buzeins »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	Kévin FORESTIER	12310	05/12/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R134	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 9</u> : Subdivision Centre - Canton de CEOR ET SEGALA - « Boussac »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	SARL PUECHOULTRES	12160	20/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R135	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 10</u> : Subdivision Centre - Canton de CEOR ET SEGALA – « Manhac »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	SARL PUECHOULTRES	12160	20/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R122	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 11</u> : Subdivision Centre - Cantons de RASPES ET LEVEZOU et MONTS DU REQUISTANAIS « Lestrade »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	GRIMAL Gilles SARL	12170	14/11/2019

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R123	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 12</u> : Subdivision Centre - Cantons de RASPES ET LEVEZOU et LOT ET PALANGES « Laissac »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	EUURL BRUEL TP	12740	14/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R124	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 13</u> : Subdivision Sud - Canton de CAUSSES ROUGIERS – « Mélagues »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	GAEC DE SAINT PIERRE DES CATS	12360	27/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R125	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 14</u> : Subdivision Sud - Canton de CAUSSES ROUGIERS – « Fondamente »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	BOISSET Rémy	12540	27/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R126	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 15</u> : Subdivision Sud - Canton de CAUSSES ROUGIERS – « Cornus »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	CANIVENQ Patrick	12540	27/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R127	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 16</u> : Subdivision Sud - Canton de CAUSSES ROUGIERS – « Sainte Eulalie »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	GAEC du Cernon	12230	27/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R128	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 17</u> : Subdivision Sud - Cantons de MILLAU 2 et CAUSSES ROUGIERS – « Saint Jean du Bruel »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	GAEC du Volcan	12230	27/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R129	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 18</u> : Subdivision Sud - Canton de TARN ET CAUSSE – « Veyreau »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	GAEC de Navas	12720	27/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R130	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 19</u> : Subdivision Sud - Canton de CAUSSES ROUGIERS – « Murasson »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	GAEC de Jouquemolles	12370	27/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R131	Déneigement des routes départementales secondaires – 20 lots. <u>Lot n° 20</u> : Subdivision Sud - Canton de CAUSSES ROUGIERS – « Saint Sever »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	GAEC du Château du Grès	12380	27/11/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201919P018	Travaux d'entretien des espaces verts du Conseil Départemental de l'Aveyron	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	ATELIER DU ROUERQUE / ESAT LES CHARMETTES / ABSEAH ESAT LES ATELIERS DE LA PLAINE	12000	14/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R142	Reprographie de divers dossiers et documents.	Sans montant minimum Montant maximum : 25 000 € HT / an	Accord-cadre à bons de commande	SOPROBAT	12035	12/11/2019

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Archives Départementales	201919E010	Fourniture de matériel de conditionnement, de conservation et présentation de documents patrimoniaux – 6 lots Lot n°1 : chemises sous-chemises, feuilles et rouleaux en papier de conservation	Minimum : en quantité annuel Maximum : en quantité annuel	Accord-cadre à bons de commande	CTS France	75011	7/11/2019
Archives Départementales	201919E011	Fourniture de matériel de conditionnement, de conservation et présentation de documents patrimoniaux – 6 lots Lot n°2 : chemise en carton de conservation et pochettes polyester	Minimum : en quantité annuel Maximum : en quantité annuel	Accord-cadre à bons de commande	CXD France	94120	7/11/2019
Archives Départementales	201919E012	Fourniture de matériel de conditionnement, de conservation et présentation de documents patrimoniaux – 6 lots Lot n°3 : matériel de manipulation, d'assemblage, de calage et d'étiquetage des documents	Minimum : en quantité annuel Maximum : en quantité annuel	Accord-cadre à bons de commande	CXD France	94120	7/11/2019
Archives Départementales	201919E013	Fourniture de matériel de conditionnement, de conservation et présentation de documents patrimoniaux – 6 lots Lot n°4 : matériel de conditionnement pour documents photographiques et iconographiques	Minimum : en quantité annuel Maximum : en quantité annuel	Accord-cadre à bons de commande	CXD France	94120	7/11/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201919S009	Expérimentation d'une Agence Départementale des Solidarités : design de politiques publiques et préfiguration	Tranche ferme : 90 060 € Tranche optionnelle : Sans montant minimum montant maximum de 50 000 € TTC	Marché à tranches Tranche ferme : ordinaire Tranche optionnelle : Accord cadre à bons de commande	MENSIA Conseil	75008	12/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R136	Elagage au lamier des routes départementales Lot n°1 : Subdivision Nord	Montant minimum : 75 000 € TTC Montant maximum : 180 000 € TTC	Accord-cadre à bons de commande	EURL BRUEL Serge TP	12740	15/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R137	Elagage au lamier des routes départementales Lot n° 2 : subdivision Ouest	Montant minimum : 80 000 € TTC Montant maximum : 240 000 € TTC	Accord-cadre à bons de commande	EURL BRUEL Serge TP	12740	15/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R138	Elagage au lamier des routes départementales Lot n° 3 : subdivision Centre	Montant minimum : 75 000 € TTC Montant maximum : 180 000 € TTC	Accord-cadre à bons de commande	SARL CADARS ET ROUQUETTE	12170	28/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R139	Elagage au lamier des routes départementales Lot n° 4 : subdivision Sud	Montant minimum : 75 000 € TTC Montant maximum : 200 000 € TTC	Accord-cadre à bons de commande	EURL BRUEL Serge TP	12740	15/11/2019

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction du Patrimoine et des Collèges	201919P019	Mission d'assistance technique pour des études et suivi de travaux dans le cadre d'un groupement de commandes	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	IB2M Mandataire du groupement : IB2M / SENS K / DROIT DE CITE / TREC / ECM / J.RUSSERY / SIGMA ACOUSTIQUE / ABC GEOMETRES EXPERTS / CHAMPS DU POSSIBLE / R. GAXIEU	12630	25/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R150	Liaison Rodez Causse Comtal entre la rocade de Saint Mayme et le Causse Comtal – Aménagements paysagers et plantations	TF : 154 847,40 € H.T. T.O. : 159 470,14 € H.T. Total : 314 317,54 € H.T.	Marché à tranches	SARL ANTOINE ESPACES VERTS	47110	02/12/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R144	Réalisation de travaux courants de maçonnerie – 2 lots Lot n° 1 : subdivision Centre – Secteur de RODEZ et SALLES CURAN	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	EURL CONSTANS-JUERY	12490	27/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R145	Réalisation de travaux courants de maçonnerie – 2 lots Lot n° 1 : subdivision Centre – Secteur de REQUISTA	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	EURL CONSTANS-JUERY	12490	27/11/2019
Direction des Systèmes d'Information	201919I012	Fourniture et maintenance d'une presse numérique laser couleur	Sans montant minimum Maximum : 220 000	Accord-cadre à bons de commande	RICOH France	94150	27/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux - Transports	201919R147	Transport d'élèves pour le Conseil départemental des Jeunes au moyen de véhicules de 5-7 et 9 places – Mandature 2019-2021 – 3 lots LOT 1 : Etablissements scolaires secteur Nord	Sans montant minimum Maximum : 20 000 € TTC	Accord-cadre à bons de commande	VERBUS VERDIE AUTOCARS	12000	03/12/2019
Direction des Routes et Grands Travaux – Transports	201919R148	Transport d'élèves pour le Conseil départemental des Jeunes au moyen de véhicules de 5-7 et 9 places – Mandature 2019-2021 – 3 lots LOT 2 : Etablissements scolaires secteur Ouest	Sans montant minimum Maximum : 20 000 € TTC	Accord-cadre à bons de commande	SASU LANDESBUS Mandataire du groupement : LANDESBUS / RUBAN BLEU AUTOCARS / TRANSPORTS GAUCHY / MILLAU CARS	12500	03/12/2019
Direction des Routes et Grands Travaux – Transports	201919R149	Transport d'élèves pour le Conseil départemental des Jeunes au moyen de véhicules de 5-7 et 9 places – Mandature 2019-2021 – 3 lots LOT 3 : Etablissements scolaires secteur Sud	Sans montant minimum Maximum : 20 000 € TTC	Accord-cadre à bons de commande	SASU LANDESBUS Mandataire du groupement : LANDESBUS / RUBAN BLEU AUTOCARS / TRANSPORTS GAUCHY / MILLAU CARS	12500	03/12/2019

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Systèmes d'Information	201919I014	Suivi du progiciel AIRS-DELIB	Partie forfaitaire : 10 611,19 € Partie à bons de commande : sans minimum / montant maximum annuel : 40 000 €	Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	DIGITECH	13322	11/12/2019
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201717H014	Formation pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil départemental de l'Aveyron – LOT 3 : Enfance et Famille Marché subséquent pour Formation : « agrément des assistants maternels et des assistants familiaux : analyse des pratiques et gestion de contentieux »	1590 € TTC pour un groupe, pour une journée	Accord-cadre à bons de commande	GRETA	12000	09/12/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R151	RD 54 – Pont de BROUSSE LE CHATEAU – Etude préliminaire de réparation - Commune de BROUSSE LE CHATEAU	89 878,00 € HT	Marché ordinaire	GETEC SUD OUEST / SIXENSE Engineering	31100	11/12/2019
Direction des Systèmes d'Information	201919I013	Suivi du progiciel GESCAR	Partie forfaitaire : 3 725,23 € Partie à bons de commande : 30 000 €	Marché mixte Accord cadre à bons de commande	PERINFO	67100	02/12/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201919P021	Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination pour la construction d'un collège et d'un gymnase à la Cavalerie dans le cadre d'un groupement de commande	Montant total : 112 480,00 € HT Montant construction collège : 83 360,00 € HT Montant construction gymnase : 29 120 € HT	Marché ordinaire	SARL CRX SUD / IB2M	31500	12/12/2019
Service sport, Jeunes, Actives de pleine nature et Accompagnement Pédagogique	201919N003	Fournitures de tenues sportives pour les sélections départementales de jeunes des comités sportifs aveyronnais	Sans montant minimum Montant maximum : 20 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	Les techniciens des Sports Collectifs	12850	09/12/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201919P022	Marché d'assurance pour les besoins du Département de l'Aveyron - <u>Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes</u>	Offre de base avec franchise de 5000 € : 0,25 €/m ² soit une prime de 88 109,02 € TTC + 392,46 € TTC (pour les biens en exposition permanente) + garantie pour les biens en exposition temporaire/prêt + garantie pour les biens en cours de transport	Marché ordinaire	Cabinet GRAS SAVOYE – FERRIE Romain – ALLIANZ IARD	33522	23/12/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201919P023	Marché d'assurance pour les besoins du Département de l'Aveyron - <u>Lot n°2 : Responsabilités et risques annexes</u>	Offre de base avec un taux de 0.085 % HT soit une prime de 54 251,38 € TTC + 3 variantes exigées (PSE) : variante exigée n°1 avec un montant de 4 852,02 € TTC + variante exigée n°2 – formule 2 avec un taux de révision de 6,50 € par personne assurée pour une prime provisionnelle annuelle de 218,00 € TTC + variante exigée n°3 pour une prime annuelle de 4 054,21 € TTC	Marché ordinaire	Cabinet PNAS - AREAS DOMMAGES - ASSUR TRAVEL	75009	23/12/2019

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction du Patrimoine et des Collèges	201919P024	Marché d'assurance pour les besoins du Département de l'Aveyron - <u>Lot n°3 : Flotte automobile et risques annexes</u>	Offre de base : Prime annuelle de 142 402,36 € TTC + variante exigée 2 (PSE) marchandises transportées : montant inclus dans la prime 548 315,00 € HT	Marché ordinaire	ASSURANCES SECURITE - LA SAUVEGARDE GMF	59000	23/12/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201919P025	Parc Départemental – Aménagement des voiries – Commune de RODEZ – Canton de RODEZ ONET		Marché ordinaire	SEVIGNE SAS	12520	30/12/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201919S010	Fourniture et livraison de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots <u>LOT 2 : Test tuberculinique</u>	Sans dose mini / 40 doses maximum par an	Accord-cadre à bons de commande	SANOFI	69007	24/12/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201919S011	Fourniture et livraison de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots <u>LOT 3 : Hépatite B enfant</u>	Sans dose mini / 50 doses maximum par an	Accord-cadre à bons de commande	GSK	92500	24/12/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201919S012	Fourniture et livraison de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots <u>LOT 4 : Rougeole-Oreillons-Rubéole</u>	Sans dose mini / 400 doses maximum par an	Accord-cadre à bons de commande	GSK	92500	24/12/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201919S013	Fourniture et livraison de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots <u>LOT 5 : Diphtérie (D) – Tétanos (T) – Coqueluche acellulaire (Ca) – Poliomyélite (P) – Haemophilus influenzae (Hib) – Hépatite B (VHB)</u>	Sans dose mini / 500 doses maximum par an	Accord-cadre à bons de commande	SANOFI	69007	24/12/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201919S014	Fourniture et livraison de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots <u>LOT 6 : Diphtérie (D) – Tétanos (T) – Coqueluche acellulaire (Ca) – Poliomyélite (P) – Haemophilus influenzae (Hib)</u>	Sans dose mini / 200 doses maximum par an	Accord-cadre à bons de commande	GSK	92500	24/12/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201919S015	Fourniture et livraison de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots <u>LOT 7 : Diphtérie (D) – Tétanos (T) – Coqueluche acellulaire (Ca) – Poliomyélite (P)</u>	Sans dose mini / 150 doses maximum par an	Accord-cadre à bons de commande	SANOFI	69007	24/12/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201919S016	Fourniture et livraison de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots <u>LOT 8 : Méningite C</u>	Sans dose mini / 250 doses maximum par an	Accord-cadre à bons de commande	PFIZER	75668	24/12/2019

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Pôle des Solidarités Départementales	201919S017	Fourniture et livraison de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots <u>LOT 9 : Vaccin polyside pneumococcique conjugué</u>	Sans dose mini / 250 doses maximum par an	Accord-cadre à bons de commande	PFIZER	75668	24/12/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201919S018	Fourniture et livraison de vaccins humains pour les services du Conseil Départemental de l'Aveyron – 10 lots <u>LOT 10 : Diphtérie atténuée (d) - Tétanos (T) - coqueluche acellulaire (ca) - Poliomyélite (P)</u>	Sans dose mini / 50 doses maximum par an	Accord-cadre à bons de commande	GSK	92500	24/12/2019

II – AVENANTS

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction du Patrimoine et des Collèges	201717P040	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°12 : Chape carrelage faïence	Avenant n°1 : modification du montant du marché Augmentation de 4 703,46 € HT Nouveau montant du marché : 86 537,46 € HT	NG LES CHAPES D'OLT SARL	26/09/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201717P038	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez Lot n°10 : Plâtrerie-isolation	Avenant n°2 : modification du montant du marché Augmentation de la T. Ferme de 6 104,90 € HT Nouveau montant de la TF : 91 340,95 € HT Nouveau montant du marché : 127 039,57 € HT	SARL Francis LOUBIERE	26/09/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P029	Fourniture et livraison de produits alimentaires frais notamment issus de la production locale et de l'agriculture biologique (viandes et charcuterie, œufs et produits laitiers) – 28 lots dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron	Avenant n°1 : augmentation exceptionnelle de certains produits et notification des prix correspondants	TRANSGOURMET MIDI-PYRENEES	25/10/2019
Cellule Marketing du territoire et Accueil de nouvelles populations	201919D001	Mise en œuvre de la stratégie de communication 2019 du dispositif l'Aveyron recrute	Avenant n°1 : Augmentation du montant total de la TF Montant initial de la TF : 96 209,37 € HT Nouveau montant de la TF : 99 471,01 € HT Nouveau montant total marché (toutes tranches confondues) : 136 512,94 € HT	SARL AGORANET	16/10/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R086	Liaison Causse Comtal – Terrassement généraux – section Sébazac Causse Comtal – communes : Onet le Château - La Loubiere, Sébazac-Concourès, Montrozier	Décision de prolongation du délai d'exécution n°2. Prolongation du délai de la T. Optionnelle : 15 jours Délai exécution des travaux de la T. Optionnelle porté à 4 mois et 15 jours.	SEVIGNE SAS	24/10/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201717P031	Réhabilitation du Parc Départemental de Bel Air à Rodez – Lot n°3 : Démolition – Gros Œuvre	Avenant n°3 : Travaux supplémentaires sur TF Montant supplémentaire de l'avenant 3 : 11 050,41 € HT Nouveau montant du marché : 823 414,14 € HT	ANDRIEU CONSTRUCTION SAS	23/10/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P029	Fourniture et livraison de produits alimentaires frais notamment issus de la production locale et de l'agriculture biologique (viandes et charcuterie, œufs et produits laitiers) dans le cadre du groupement de commandes coordonnée par le Conseil Départemental de l'Aveyron Lot 1 : charcuterie Lot 18 : produits laitiers Lot 20 : fromages blanc – lactique Lot 21 : tome fermière de vache Lot 26 : ovo-produits	Avenant n°1 : Augmentation exceptionnelle de certains produits et notification des prix correspondants	TRANSGOURMET MIDI PYRENEES	25/10/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201717P026	Exploitation, maintenance et réparations des installations techniques dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron - 4 LOTS. Lot n°2 : Alarmes (intrusion et incendie), télésurveillance et gardiennage, contrôle d'accès.	Avenant n°7 : Ajout d'installations et de prix supplémentaires au Bordereau des prix unitaires	SARL CMS	31/10/2019

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R065	RD – Panneaux de signalisation du patrimoine départemental culturel H30.	Avenant n° 1 : Transfert de la part du marché réalisée par la société SIGNAUX GIROD CHELLE à la SARL SIGNAUX GIROD SUD (co-traitante)	SIGNAUX GIROD / SIGNAUX GIROD SUD	29/10/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-143	RD – Fourniture et transport de signalisation de direction – Lot 1	Avenant n° 2 : Transfert de la part du marché réalisée par la société SIGNAUX GIROD CHELLE à la SARL SIGNAUX GIROD SUD (mandataire)	SIGNAUX GIROD SUD	29/10/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R036	RD 58 – Aménagement de la traverse de Lespinassole du PR 18.700 à 19.200 – Commune de CRESPIIN	Avenant n° 1 : Augmentation de la masse des travaux et bordereau de prix supplémentaires. Augmentation du montant du marché de 22 496,68 € HT soit 26 996,01 € TTC. Nouveau montant du marché : 313 633,53 € TTC.	EUROVIA	13/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R056	RD 840 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement du PR 44.685 à 46.158 – Commune de LIVINHAC LE HAUT	Avenant n° 1 : Augmentation de la masse des travaux et bordereau de prix supplémentaires. Augmentation du montant du marché de 7 350,00 € HT soit 8 820,00 € TTC. Nouveau montant du marché : 156 805,20 € TTC.	GREGORY	14/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R026	RD 96 – Réparation du pont du Méjanel – Commune de Séverac d'Aveyron	Avenant n°1 : Création de prix supplémentaires Pas de modification du montant du marché	AUGLANS	07/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R040	RD – Fourniture et transport de signalisation et d'équipement de la route en matière plastique	Avenant n°1 : création de prix supplémentaire Pas de modification du montant du marché	SODILOR	15/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R120	Réalisation de travaux courants de petits terrassements de confortation d'assainissement et de chaussée (3 lots) Lot 3 : subdivision Ouest – secteur de Rieuepeyroux	Avenant n°1 : modification des modalités de règlement (art 3.4.6 du CCAP)	SCTP	14/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R070	RD – Fourniture, transport et mise en œuvre de dispositifs de retenue	Avenant n°3 : création de prix supplémentaire Pas de modification du montant du marché	PASS ET CIE France S.A.S.	20/11/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201818S003	Placement et maintien dans l'emploi de bénéficiaires du revenu de solidarité active en Aveyron	Avenant n°1 : modification du CCAP et du bordereau des prix unitaires (part incitative du marché) Pas de modification du montant du marché	TALENVIES	19/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R076	RD 920 – Aménagement d'un mini giratoire au carrefour des RD 920 avenue d'Estaing et RD 921 Boulevard de Guizard – Commune d'ESPALION	Avenant n°1 : Définition de prix nouveaux, sans augmentation du montant du marché	COLAS SUD OUEST	26/11/2019
Service Communication	201919C005	Fourniture d'objets et support publicitaires pour 2019 Lot N°3 : Fourniture de tips	Avenant n°1 : Augmentation du montant maximum de l'accord-cadre fixé en quantité Montant Maximum initial : 1000 exemplaires Montant Maximum après avenant 1 : 1030 exemplaires	LEMER	27/11/2019
Direction des Systèmes d'Information	201919I010	Fourniture de micro-ordinateurs et prestations associées pour le Conseil départemental de l'Aveyron et les collèges publics de l'Aveyron	Avenant 1 : Création de prix supplémentaires et décomposition de packages d'équipements	DELL	28/11/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R072	RD 245 – Aménagement de la traverse de Cruéjouis	Avenant n° 2 : création de prix supplémentaires. Pas de modification du montant du marché.	CONTE ET FILS SARL / CONTE TP	19/12/2019

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R063	Réalisation de travaux courants de petits terrassements, de confortation, d'assainissement et de réparation de chaussée Lot n° 5 : subdivision sud – secteur de Millau	Avenant n°1 : création de prix supplémentaire Pas de modification du montant du marché	SEVIGNE	09/12/2019
Service Communication	201919C004	Fourniture d'objets et support publicitaires pour 2019 Lot N°2 : Fourniture de tee-shirts partenariat	Avenant n° 1 : augmentation de la quantité maximum Quantité initiale maximum : 3 000 tee-shirts de partenariat Quantité après avenant : 3290 tee-shirts de partenariat	LEMER	17/12/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201919R067	RD 809 – Aménagement d'un tourne à gauche et réfection de la couche de roulement du P.R. 37.250 à 37.925. Commune d'AGUESSAC	Avenant n° 1 : Prolongation du délai d'exécution de 22 jours. Nouveau délai : 3 mois et 22 jours. Pas de modification du montant du marché	SEVIGNE	16/12/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R045	Fourniture et livraison de pneumatiques et réalisation de prestations de services pour les véhicules et engins du CD12.	Avenant n° 2 : création de prix supplémentaire. Pas de modification du montant du marché.	GROUPE CHALLENGE PNEUS	23/12/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201818S006	Réalisation d'une étude stratégique sur la faisabilité de la mise en œuvre de la domotique chez les personnes âgées et pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de son déploiement dans le département de l'Aveyron	Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution de la tranche ferme du marché - Ajout de 36 jours - Nouvelle date d'échéance de la TF : 20 12 2019	Fondation I2ML Institut Méditerranéen des métiers de la Longévité – Fondation Partenariale	12/11/2019

Rodez, le 16 mars 2020

CERTIFIE CONFORME

Le Président du Conseil départemental

Jean-François GALLIARD

**Le texte intégral des actes du Département publiés ou cités dans ce bulletin
peut être consulté auprès du Secrétariat de l'Assemblée et des Commissions**

2, rue Eugène Viala à Rodez
et sur le site internet du Conseil départemental
www.aveyron.fr
